



PAGOC

PROJET D'APPUI À UNE GOUVERNANCE CARCÉRALE BASÉE SUR LES DROITS HUMAINS AU CAMEROUN

Les acteurs non-etatiques impliqués dans la promotion et la protection
des droits des personnes en détention au Cameroun:

CARTOGRAPHIE, APPROCHES D'INTERVENTION ET SYNERGIES CREATRICES DE VALEUR-AJOUTEE



RAPPORT D'ETUDE



MAI 2025

**Les acteurs non-étatiques impliqués dans la promotion et la protection des droits des
personnes en détention au Cameroun : cartographie, approches d'intervention et synergies
créatrices de valeur-ajoutée**

Supervision générale :

*Joseph Désiré ZEBAZE, Coordonnateur national de l'ONG
RECODH*

Coordination technique:

*Bertrand TIENTCHEU, Secrétaire permanent de l'ONG
RECODH.*

Equipe technique :

*Samuel Guy PEMABOU WAH ;
Jullyvette Blondelle NGOUPEMBIE ;
Arnaud Claude MBALLA ;
Christelle Liliane MAKAMGWE.*

© RECODH/RIDEV/ASF

Contacts

Coordination du Projet : Email : cdp.cam@avocatssansfrontieres-france.org

Tel: 237-695678685

RECODH: recodh@recodh.org

Tel: +237-677486339/695542838

RIDEV: Email: ridevcam@ridev.org

Tel: 699994085

Yaoundé, 2025

Layout & printing: Ets PROCIRE

PRESENTATION SEQUENTIELLE

<i>Sigles et abréviations :</i>	6	3.1Acteurs non étatiques : localisation, identité juridique, mission et visions.....	33
<i>Résumé Exécutif.....</i>	7	3.1.1Répartition géographique des acteurs non-étatiques.....	33
I. INTRODUCTION GÉNÉRALE 13		3.1.2Formes juridiques de acteurs non étatiques.....	35
1.1 Contexte et justification de l'étude.....	13	<i>Réalités contextuelles et juridique.....</i>	36
1.2 Situation du problème.....	14	3.1.3 <i>Les fondements philosophiques Philosophies/Convictions des ANE</i> 37	
1.3 Questions de recherche.....	15	3.2Cartographie fonctionnelle des ANE en milieu carcéral.....	38
1.3.1Question principale.....	15	3.2.1Les objectifs tournés vers l'humanisation de la détention : la prison comme cadre de resocialisation.....	38
1.3.2Questions secondaires.....	16	3.2.2Nombre d'années d'expérience dans l'intervention en milieu carcéral.....	39
1.46		3.2.3Les problématiques/thématiques carcérales adressées dans l'intervention des acteurs non étatiques.....	40
3Objectifs de l'étude.....	16	3.2.4 <i>Les personnes vulnérables : cible prioritaire des ANE en milieu Carcéral.....</i>	41
1.4.1Objectif principal.....	16	3.2.5 <i>Types des services rendus par les ANE).....</i>	43
1.4.2Objectifs secondaires.....	16	3.3 <i>Les ANE, construction des synergies et participation aux approches collaboratives.....</i>	49
1.5 <i>Les intérêts de l'étude.....</i>	16	3.3.1 <i>Les formats et approches travail collaboratif entre les ANE : construire des synergies génératrices de valeur ajoutée.....</i>	49
1.5.1Un Intérêt cognitif : compréhension et connaissance des acteurs non-étatiques intervenant en milieu carcéral	17	3.3.2Types d'action collaborative entre les acteurs non étatiques50	
1.5.2Un intérêt méthodologique.....	17	3.3.3 <i>La collaboration avec les pouvoirs publics</i> 51	
1.5.3Un intérêt stratégique et opérationnel.....	17	IV. LEÇONS ET PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE CONTRIBUTION DES ANE AUX MISSIONS DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE AU CAMEROUN.....	54
1.6 <i>Difficultés rencontrées.....</i>	17	4.1 <i>Les acteurs d'appui à la mission sociale de l'administration pénitentiaire.....</i>	54
1.7 <i>Eléments de méthodologie générale de l'étude, clarification des concepts et ancrage théorique.....</i>	18	4.2Acteurs non étatiques qui interviennent dans le cadre des missions économiques des prisons.....	55
1.7.1Eléments de méthodologie.....	18	4.3Des stratégies d'intervention qui visent essentiellement l'autonomisation des bénéficiaires.....	56
1.7.2Clarifications des concepts.....	21	4.4Mise en œuvre des approches holistiques : gage de durabilité des interventions en milieu carcéral.....	56
1.8Etat de la connaissance scientifique relative à la détention en milieu carcéral.....	23	4.5Le rétablissement du lien familial : une stratégie efficace de resocialisation.....	57
1.8.1Littérature en rapport avec les conditions de détention et la gouvernance carcérale.....	23	4.6 <i>Quelques défis à relever.....</i>	57
1.8.2Littérature en lien avec les réformes entreprises en milieu carcéral.....	23	4.7 <i>Principales recommandations.....</i>	58
1.8.3Littérature en rapport avec la cartographie des centres de détention et des détenus.....	24	<i>Notes et bibliographies indicatives.....</i>	61
II CADRE THEORIQUE, POLITICO-INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE 'INTERVENTION DES ACTEURS NON ÉTATIQUES EN MILIEU CARCÉRAL AU CAMEROUN.....	25	<i>Annexe 1 : Guide d'entretien individuel.....</i>	63
2.1 <i>Une politique carcérale davantage orientée vers la répression et les préoccupations sécuritaires : nécessité d'une gouvernance carcérale basée sur les droits de l'homme.....</i>	25	<i>Annexe 2 : Questionnaire d'enquête des acteurs non étatiques.....</i>	65
2.1.1 Le pénal répressif/punitif en contexte de sécuritisation de l'espace civique.....	25	ANNUAIRE DES ACTEURS NON ETATIQUES DANS LES DIX REGIONS.....	68
2.1.2 <i>pour une gouvernance carcéral basée sur les droits de l'homme.....</i>	26	1-REGION DE L'ADAMAOUA.....	69
2.2 <i>Fondement juridique de l'intervention des acteurs non Etatiques en milieu carcéral.....</i>	27	2-REGION DU CENTRE.....	73
2.2.1 <i>Le cadre juridique non conventionnel de promotion et de protection des Droits des personnes incarcérées au Cameroun.....</i>	27	3-REGION DE L'EST.....	76
2.2.2 <i>Le cadre juridique conventionnel de promotion et de protection des Droits des personnes en situation de détention.....</i>	28	4-REGION DE L'EXTREME-NORD.....	78
2.3 <i>Le cadre d'intervention des ANE en milieu carcéral.....</i>	29	5-REGION DU LITTORAL.....	79
2.3.1 <i>Promotion des droits des détenus : une mission des OSC.....</i>	29	6-REGION DU NORD.....	81
<i>Les OSC se déploient en prison grâce au cadre général qui organise leurs activités au Cameroun.....</i>	30	7-REGION DU NORD-OUEST.....	83
2.4 <i>Analyse du cadre institutionnel d'intervention des ANE.....</i>	31	8-REGION DE L'OUEST.....	84
III. LES ACTEURS NON ETATIQUE EN PRESENCE DANS LE MILEU CARCERAL AU CAMEROUN : RESULTATS DE LA CARTOGRAPHIE 33		9-REGION DU SUD.....	85
		10-REGION DU SUD-OUEST.....	85

SIGLES ET ABRÉVIATIONS :

- ACAT** : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
- ANE** : Acteurs Non Étatiques
- ASF** : Avocats Sans Frontières
- CADHP** : Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
- CDHC** : Commission des Droits de l'Homme du Cameroun
- CnAHP** : Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
- CrAHP** : Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
- C2D** : Contrat Développement-Désendettement
- DAPEN** : Direction de l'Administration Pénitentiaire
- PIDCP** : Pacte international relatif aux des droits civils et politiques
- PIDESC** : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- DSCE** : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
- DUDH** : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- GECAM** : Groupement des Entreprises du Cameroun
- GIE** : Groupement d'Intérêt Économique
- HCR** : Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
- IGAPEN** : Inspection Générale de l'Administration Pénitentiaire
- MINADER** : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- MINAS** : Ministère des Affaires Sociales
- MINDDEVEL** : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
- MINEFOP** : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- MINESUP** : Ministère de l'Enseignement Supérieure
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- ONU** : Organisation des Nations Unies
- OSC** : Organisation de la Société Civile
- PACDET** : Projet d'Amélioration des Conditions de Détention et respect des Droits de l'homme
- PAGOC** : Projet d'Appui à une Gouvernance Carcérale basée sur les Droits humains au Cameroun
- PPTE** : Pays Pauvre et Très Endettés
- RECAJUD** : Renforcement des capacités de la société civile pour un meilleur accès à la justice des personnes en détention
- RECODH** : Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme
- RIDEV** : Research Institute for Development

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Dans un contexte marqué par la recherche des solutions au désengorgement des prisons, la consolidation de l'État de droit et du renforcement de la resocialisation des détenus, le RECODH, en partenariat avec ASF France et le RIDEV, a engagé cette étude dans le but de dresser un état des lieux de la contribution des acteurs non étatiques (ANE) dans l'amélioration des conditions de détention et la promotion et la protection des Droits des personnes détenues au Cameroun et d'explorer des opportunités de synergies au sein du milieu carcéral dans une approche chaîne de valeurs. L'étude a été réalisée dans le cadre du projet PAGOC qui se veut être une contribution à la consolidation d'une gouvernance carcérale et judiciaire sensible aux Droits humains et à la protection des personnes en détention, notamment les détenus les plus vulnérables au Cameroun.

Ce travail préliminaire à la mise en œuvre des activités du projet PAGOC, comportait de nombreux enjeux :

La présente réflexion, compte tenu des problématiques des droits humains abordées, a permis d'apprécier les progrès réalisés depuis les réformes entreprises dès le début des années 90 en vue d'améliorer les conditions de vie des personnes détenues et la participation citoyenne à la gouvernance carcérale.

Il était important d'identifier des bonnes pratiques devant permettre de construire des normes et des standards, notamment en matière d'intervention en milieu carcéral pour les OSC et les partenaires internationaux.

La présente étude alimente l'élaboration d'un argumentaire permettant d'entamer le plaidoyer à partir des difficultés majeures rencontrées par les acteurs non étatiques.

Pour le projet, cet état de lieux était nécessaire afin de parvenir à une meilleure identification des acteurs intervenant dans le milieu carcéral ainsi qu'aux initiatives des ANE susceptibles d'être mises à contribution pour une meilleure efficacité des actions.

Sur le plan méthodologique, le travail a été réalisé dans une approche participative et inclusive impliquant toutes les parties prenantes de la chaîne pénale. L'étude relevant de la recherche-action, la méthode de collecte des données a été menée dans une dynamique boule de neige. Grâce à la technique de l'échantillonnage intentionnelle, un grand nombre d'acteurs a été contacté, représentant un éventail thématique et géographique important :

Des entretiens directs ont été menés dans une démarche discursive et collaborative sur la base d'un guide d'entretien avec les ministères sectoriels au rang desquels le Ministère de la Justice (MINJUSTICE), le Ministère des Affaires Sociales (MINAS) ; le Barreau du Cameroun, les partenaires techniques et financiers, et la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC).

¹ <https://www.avocatssansfrontieres-france.org/fr/missions/pagoc/>

80 acteurs non étatiques intervenant en milieu carcéral ont été soumis à un questionnaire durant la période allant d'août à septembre 2024.

La recherche documentaire et des discussions approfondies à partir des restitutions internes et intermédiaires ont permis l'approfondissement des résultats de l'étude

.Sur le plan juridique, les interventions des ANE trouvent leur fondement dans les instruments qui garantissent les droits des détenus d'une part et les instruments juridiques qui organisent leur fonctionnement et encadrent leurs interventions en milieu carcéral d'autre part. La protection des droits des détenus fait référence à l'architecture juridique qui leur garantit une certaine protection. Dans l'ensemble, les droits reconnus aux personnes en détention tirent leurs sources des principaux instruments de promotion et de protection des Droits humains à l'échelle internationale et nationale, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, les Principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus, le Code de procédure pénale. Sur la question de la promotion des droits des personnes détenues, très peu d'instruments juridiques font mention formelle du rôle des OSC comme cela est le cas au niveau de la promotion de la participation citoyenne au développement local. Les ANE se déploient en milieu carcéral sur la base du cadre juridique général qui organise leurs activités au Cameroun.

Au niveau institutionnel, le Ministère de la Justice, à la faveur du décret N° 2012/389 du 18 septembre 2012, a la responsabilité première dans la mise en œuvre de la politique carcérale au Cameroun. Son rôle est d'autant plus important que la situation carcérale est intrinsèquement liée à l'administration de la justice. La Direction de l'administration pénitentiaire (DAPEN) organise et suit le fonctionnement des services relevant de l'Administration Pénitentiaire. Elle a entre autres responsabilités, la facilitation du travail des ANE à travers le bureau de la promotion et de la protection des Droits des détenus. Le MINAS, qui dispose d'un service de l'Action sociale auprès des établissements pénitentiaires, est chargé de la préservation de l'équilibre entre la personne incarcérée et ces différents milieux de vie en vue de faciliter la resocialisation des détenus.

Cartographie thématique et fonctionnelle des ANE intervenant en milieu carcéral

L'étude a fait ressortir la typologie des différents acteurs non étatiques intervenant en milieu carcéral au Cameroun assortie de leurs philosophies, leurs thématiques et leurs approches de travail ainsi que les capacités réelles des différents acteurs. Le champ d'exploration ne concerne pas uniquement les OSC qui sont les principaux acteurs investis dans les milieux carcéraux. L'étude s'est intéressée à toutes les dynamiques formelles d'acteurs, de citoyens, de professionnels, de religieux qui, de par leurs actions, contribuent à l'épanouissement social et humain de la personne détenue. L'élargissement de la cible a permis une meilleure appréciation de leurs approches d'intervention vues comme étant diversifiées et multiformes.

Les ANE gravitent autour des missions de l'administration pénitentiaire définies par le décret n°92/052 du 27 mars 1992 fixant le régime pénitentiaire au Cameroun. En fonction de leurs missions l'on distingue :

MISSIONS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	TYPLOGIE DE DROITS ABORDES	THEMATIQUES	ANE CONCERNES
MISSION SECURITAIRE	DCP	- Détention illégale, - Torture, - Droit à la vie, - Peine de mort.	- ONG, - OI, - Syndicats, - Avocats.
MISSION SOCIALE	DESC	- Santé, - Éducation Formation professionnelle, - Réinsertion socioprofessionnelle	- Organisations religieuses ; - ONG ; - Associations.
MISSION ÉCONOMIQUE	DESC	- Agriculture, - Elevage, - Artisanat.	- Coopératives ; - GIE ; - Personnes physiques (philanthropes) - PME.

Les ANE impliqués dans le suivi des missions sécuritaires de l'administration pénitentiaire exercent une veille sur le respect des droits civils et politiques des détenus, notamment, le droit à la vie, le droit à un procès équitable, le droit à l'intégrité physique ou encore la lutte contre les traitements cruels, inhumains et dégradants.

Les ANE d'appui à la mission sociale de l'administration pénitentiaire relèvent généralement de la charité et concernent l'appui à l'insertion socio-professionnelle, l'éducation, la lutte contre la consommation des drogues et les stupéfiants ou encore l'accès aux soins de santé.

Les ANE qui interviennent dans le cadre des missions économiques des prisons sont majoritairement des entreprises privées constituées sous la forme de groupements d'intérêts économiques (GIE), des petites et moyennes entreprises (PME), des coopératives et des personnes physiques (philanthropes). Leurs interventions revêtent un double intérêt : (1) elles concourent, à travers le recours à la main d'œuvre pénitentiaire, au renforcement de la productivité des prisons et (2) elles facilitent la réinsertion socio-professionnelle des détenus.

Parmi ces différents acteurs, les associations enregistrées sous la loi de 1990 sont les plus présentes en milieu carcéral (taux de représentativité de 59.02 %). Elles sont suivies des associations religieuses, des

ONG, des cabinets-conseils, des Coop-GIC avec respectivement 14.75 %, 9.84 %, 6.56 % et 3.28 %.

Concernant les activités menées par les acteurs non étatiques en milieu carcéral, l'étude nous révèle qu'elles sont liées de manière décroissante au :

- Soutien légal : assistance judiciaire, consultations juridiques, paiement des condamnations pécuniaires ;
- Soutien socioéconomique et culturel : dons des denrées alimentaires, suivi psychologique et réarmement moral, dons des biens matériels, distribution des vêtements, activités socioculturelles et sportives, éducation religieuse ; fourniture des soins de santé, distribution des médicaments ; enseignement ; formation aux métiers de l'emploi.

Une analyse des dynamiques collaboratives et de la capacité d'influence de ces différents acteurs sur les politiques carcérales

Au nombre des formats de collaboration identifiés, 33,87% constituent des actions communes et ponctuelles. Sur le terrain, on constate malheureusement une faible collaboration entre les ANE intervenant dans le milieu carcéral. En dehors de quelques plateformes de collaboration, à l'instar de la Plateforme des acteurs intervenant sur l'éducation des mineurs animée par le Foyer de l'Espérance, la plupart des ANE se déploient en vase clos. Or, les expériences capitalisées à l'issue de la collecte de données ont démontré que les dynamiques de collaboration entre les acteurs non étatiques permettent au détenu de bénéficier d'un soutien dans une approche holistique et intégrée ; ce qui a pour conséquence le relèvement amélioré et le renforcement des perspectives de réinsertion du détenu.

Les approches de mutualisation des ANE dans le but de renforcer l'efficacité des interventions ont également fait l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre de ce travail. Ainsi, les données recueillies ont révélé que les ANE collaborent plus au partage d'informations et expériences et aux actions communes de plaidoyer dans leurs interventions en milieu carcéral. Ils font moins recours au travail en régie et le système de référencement, ainsi qu'à la mise en œuvre de projets commun.

Enfin, la nature des rapports collaboratifs ou du jeu de pouvoirs entre les ANE et les acteurs étatiques a été explorée. La capacité d'influence des OSC étant largement tributaire de la nature et de la trame de leur collaboration avec les acteurs étatiques, l'étude a entrepris de ressortir les différents paradigmes de ces interactions. Nous pouvons ainsi conclure que les interactions entre les AE et les ANE peuvent être divisées en deux grandes catégories de relations, en fonction de leur nature :

Les activités de plaidoyer et de concertation basée sur des contributions citoyennes à la mise en œuvre et l'amélioration des politiques publiques en matière de Droits humains suscitent des rapports très cordiaux entre les ANE et les AE.

Les activités qui abordent les droits civils et politiques, qui sont plus sujettes à la controverse car elles touchent directement aux missions premières de la prison. Du coup les AE sont plus enclin à conditionner l'accès des ANE à la prison par le respect d'un cahier de charge bien précis.

L'étude a permis de parvenir à quelques résultats importants :

Répertoire des acteurs non étatiques intervenant en milieu carcéral au Cameroun : un outil d'orientation et de mobilisation pour la cause des personnes détenues.

À terme, un répertoire de près de quatre-vingts (80) acteurs non-étatiques intervenant en milieu carcéral a été élaboré. Un processus de profilage a permis de faire ressortir la typologie des différents acteurs assortie de leurs philosophies, leurs thématiques et leurs approches de travail, ainsi que leurs capacités réelles d'intervention. Ce répertoire caractérise les dynamiques formelles et informelles d'acteurs, de citoyens, de professionnels, d'associations chrétiennes investis dans l'accompagnement des détenus dans une sphère régionale et nationale. Il a permis d'identifier les OSC susceptibles d'appuyer la mise en œuvre du projet à travers des microfinancements pour l'atteinte des objectifs du projet.

Les passerelles de collaboration des acteurs non étatiques dans le cadre de leurs interventions en milieu carcéral désormais identifiées.

La collaboration entre les acteurs non étatiques renforce la prise en charge holistique et intégrée des personnes détenues pour plus d'impact dans les interventions. L'étude a procédé à une identification des approches de mutualisation entre acteurs non étatiques dans la perspective d'un renforcement de l'efficacité des interventions. Ainsi, l'identification et la caractérisation des acteurs effectuées dans le cadre de l'étude permettent aux ANE intervenants dans le milieu carcéral de se connaître et de se reconnaître. Dès lors, les ANE vont davantage mutualiser leurs initiatives, développer et améliorer leur dispositif de référencement mutuel en faveur des détenus.

Au terme de l'étude, des recommandations ont été formulées. Elles sont réparties dans le tableau ci-après en trois grands axes thématiques. D'une part des recommandations sur deux axes thématiques en lien avec les missions de la justice et l'administration pénitentiaire et d'autre part des recommandations transversale en lien avec les approches d'intervention des ANE

C	Recommandations	Acteurs concernés
Sur l'accès à la justice, aux centres de détention et les conditions de détention		
01	Améliorer la collaboration, dans une démarche discursive qui prend ancrage sur le triptyque justice, conseils et administration pénitentiaire	MINJUSTICE ; ANE ; Barreau ; MINAS
02	Intégrer les mécanismes transactionnels et de médiation prévus par le Code pénal sous la houlette du juge dans l'accès à la justice, et diligenter le traitement des dossiers des détenus vulnérables (femmes, mineurs, jeunes, etc.) par les tribunaux et cours de justice	MINJUSTICE ; Barreau du Cameroun
03	Recourir à une approche empirique centrée sur l'humain des acteurs intervenant en milieu carcéral	ANE
04	Adopter des mesures alternatives à l'emprisonnement pour une meilleure gouvernance carcérale marquée par une répartition additionnelle des ressources économiques et le désengorgement des lieux des détentions	MINJUSTICE ; Gouvernement ; Parlementaires ; CDHC
Sur la réinsertion des détenus		
05	Mettre en œuvre des activités de sensibilisation sur les réformes et les changements sociaux survenus, afin de permettre l'adaptation rapide des individus dans la société après la case prison	ANE ; Barreau du Cameroun
06	Procéder à une réinsertion professionnelle basée sur l'étiquetage de la réhabilitation dans les centres de détention pour une meilleure prise en charge des détenus	MINJUSTICE ; MINAS ; MINPROFF ;

07	Procéder au profilage des détenus à réintégrer pour garantir la négociation de leur identité, afin de multiplier les chances de réintégration réussie dans la société	MINJUSTICE ; MINAS ; ANE ; CDHC
08	Renforcer la collaboration avec les administrations publiques sectorielles compétentes en matière d'emploi et de formation professionnelle, les institutions indépendantes de formation aux métiers de l'emploi, les fondations d'entreprises, les <i>clusters</i> , les incubateurs ainsi qu'avec les <i>start-ups</i> pour un accompagnement tant en milieu carcéral qu'en dehors	ANE ; MINEFOP ; MINESUP ; MINADER ; MINDDEVEL ; GECAM
Sur les synergies d'actions		
09	Constituer des consortiums structurés, complémentaires et dans lesquels la communication circule de manière fluide pour répondre des gaps liés aux ressources financières, matérielles, logistiques et humaines	ANE
10	Echanger les informations sur les défis rencontrés pour le plaidoyer	ANE
11	Mettre sur pied un cadre de concertation réunissant les autorités nationales compétentes, l'institution nationale en charge de la	MINJUSTICE ; CDHC ; Barreau ; MINAS ; ONG RECODH ; RIDEV

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE

1.1 Contexte et justification de l'étude

Le Cameroun dispose d'un cadre législatif protecteur et novateur pour les Droits humains ayant pour socle la Constitution du 18 janvier 1996 qui intègre dans son préambule la Déclaration universelle des Droits de l'homme (DUDH). Le pays a également ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs à la promotion et à la protection des Droits humains tels que le Pacte international relatif aux Droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) en 1966, ainsi que leurs protocoles additionnels ; la Convention contre la Torture (1984) et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (1989). Cette volonté de promouvoir les Droits de l'homme s'est matérialisée par la consolidation du cadre juridique et institutionnel de la justice pénale.

Au tournant des années 1990, le vent de démocratisation a poussé à un certain nombre de réformes parmi lesquelles celles des politiques pénales et pénitentiaires. L'État nouvellement démocratique essaie de sortir du système répressif qui a prévalu jusque-là à travers des détentions arbitraires et l'emprisonnement des opposants politiques. Au niveau institutionnel, les réformes du système pénal et pénitentiaire de 1992 vont reclasser les prisons, organiser la profession des fonctionnaires pénitentiaires, mettre l'accent sur l'encadrement disciplinaire des détenus sans toutefois faire mention des droits de ces derniers.

D'autres avancées notoires vont survenir dans les années 2000 sous l'influence de certains partenaires internationaux, à l'instar de l'Union Européenne à travers notamment le projet d'amélioration des conditions de détention et le respect des Droits de l'homme (PACDET) de 2001 à 2010. Ledit projet visait à transformer le secteur de la justice qui apparaît encore aux yeux de beaucoup comme un outil répressif au service du pouvoir de l'État, et l'amener à devenir un instrument au service des Droits des citoyens.

L'ONG RECODH s'investit depuis 2020, avec le soutien de son partenaire français Avocats Sans

2 Marie Morelle, Patrick Awondo, Habmo Birwe et Georges Macaire Eyenga, 2018)

3 <https://www.avocatssansfrontieres-france.org/fr/missions/recajud/>

Frontières (ASF France), à l'amélioration des conditions de détention des détenus en promouvant une gouvernance carcérale sensible aux Droits humains. Ce partenariat s'est enrichi avec la participation d'une organisation locale, à savoir le Research Institute for Development (RIDEV) dans la perspective de mettre en place un consortium en vue de faire converger les efforts dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé « Projet d'Appui à une Gouvernance Carcérale basée sur les Droits humains au Cameroun » (PAGOC). Ce projet a la particularité de bénéficier d'un appui substantiel de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun et en République de Guinée Equatoriale.

Ledit projet prend ancrage sur la collaboration antérieure entre Avocats Sans Frontières France (ASF France) et l'ONG RECODH, dans le cadre de l'exécution du projet RECAJUD entre Juin 2020 et Mars 2022, avec l'appui du Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (CDCS/MEAE). Le RECAJUD a été envisagé pour renforcer le respect des Droits de l'homme et participer à la consolidation de l'État de droit, avec comme stratégies le plaidoyer/lobbying, la formation, les tables rondes, les consultations/assistances juridiques, les campagnes de sensibilisation et la tenue d'un colloque sur l'accès à la justice et l'application des peines alternatives. Dans son volet accès à la justice, le RECAJUD a offert des consultations juridiques gratuites à 2 995 détenus aux termes desquelles 102 détenus vulnérables ont bénéficié de l'assistance judiciaire gratuite accompagnée des avocats du projet.

Le projet PAGOC se veut être une contribution à la consolidation d'une gouvernance carcérale et judiciaire sensible aux Droits humains et à la protection des personnes en détention, notamment les détenus les plus vulnérables au Cameroun. Ceci sera possible en simulant la mise en place d'une dynamique participative et inclusive mobilisant toutes les parties prenantes afin d'améliorer l'accès à la justice des personnes détenues vulnérables, leurs conditions de détention, leur réinsertion socio-professionnelle, et l'application effective des peines alternatives en vue de réduire la population carcérale. Le projet envisage de contribuer à un changement de paradigme dans la représentation et la perception du système carcéral qui est aujourd'hui davantage orientée vers la punition, la déchéance et la déshumanisation des détenus.

1.2 Situation du problème

La prison désigne « un établissement fermé aménagé pour recevoir des délinquants condamnés à une peine privative de liberté ou des prévenus en instance de jugement ». Comme espace de détention, elle englobe ainsi différentes sortes d'établissements : les maisons d'arrêt, les centres de semi-liberté et les établissements pour peine. Elle est en général porteuse de trois finalités possibles à savoir : sanctionner le coupable, réparer le mal commis, et protéger la société. Cette dernière finalité passe notamment par un processus de réinsertion des délinquants ; il s'agit de leur éducation/rééducation dans le but d'assurer une meilleure réinsertion sociale de ces derniers. La prison apparaît ainsi comme étant un écosystème particulier réservé et existant en dehors de l'espace social habituel où, tout en exerçant la fonction punitive, a aussi pour rôle de préparer le délinquant à se réinsérer dans la société qui l'a autrefois sanctionné.

La prison, dans ses différentes finalités, accueille divers types d'activités menées par moult acteurs tant internes qu'externes. Au rang des acteurs internes, on distingue notamment le personnel pénitencier qui comprend les agents publics employés dans les fonctions de sécurité et la surveillance pour le maintien d'une certaine cohésion sociale au sein de l'espace ; les fonctions administratives et techniques de greffe pour le suivi des dossiers des détenus et enfin ; les fonctions psycho-sociales d'aide, d'animation et de suivi des détenus. À ces acteurs internes, se joint une pléthore d'autres acteurs externes aux prisons, les acteurs non-étatiques en

4 Dictionnaire Le Petit Robert pour tous, Paris 1994

5 BEKOLO MENYE J., 2022

6 Marie Morelle et Frédéric Le Marcis, Ecosystème punitif et prisons en Afrique, in L'Afrique en prisons, ENS Editions, Lyon 2022, pp 13-31,

7 Voir Rapport du Ministère de la Justice sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2022, P 241.

l'occurrence, qui y mènent des activités qui viennent en complément. Toutes ces interventions ont un dénominateur commun qui est la promotion et la protection des Droits humains des personnes privées de liberté ; ce qui constitue un enjeu majeur de la consolidation de l'Etat de droit au Cameroun. Il est davantage crucial d'avoir le concours d'acteurs externes dans un contexte de surpopulation carcérale avec un effectif de 32 998 détenus en 2022, tributaire à des insuffisances de la justice pénale camerounaise marquée par les coûts élevés de la justice et/ou de l'assistance judiciaire, la rareté du personnel, la corruption endémique qui gangrène l'administration de la justice, l'ouverture tardive des procès et les renvois multiples.

Il est aussi important de souligner que les interventions des différents acteurs externes ne sont pas assez capitalisées et mises en relief dans une synergie d'actions créatrice de valeur ajoutée. On note une faible collaboration entre les acteurs intervenant au profit des personnes en détention, l'inexistence d'une véritable chaîne de valeur pouvant distinguer ceux qui agissent sur les étapes pré carcérale, carcérale et post carcérale, ainsi que les actions sur la santé, l'appui nutritionnel, l'accompagnement juridique, le plaidoyer, la formation professionnelle, l'accompagnement psychosocial et la réinsertion socioprofessionnelle des détenus.

Et pourtant, il est établi aujourd'hui que l'État n'est plus le seul acteur influençant la politique carcérale. La prison est à la confluence de plusieurs acteurs non-étatiques dont les actions ont besoin d'être mieux documenter pour être appréciées. La présente étude envisage de ce fait d'aborder cette préoccupation majeure, en se fondant sur les leçons apprises des interventions précédentes, pour bâtir une compréhension approfondie des interventions actuelles et débayer des perspectives pour faire reculer le spectre de l'impuissance publique devant les multiples problèmes auxquels font face les personnes en détention.

La prison au Cameroun, État indépendant, est un espace de privation des libertés, notamment de celle de se mouvoir, pour des individus en attente de jugement, reconnus coupables de délits et crimes, ou encore pour celles considérés comme étant des menaces à l'ordre établi. Elle est régulièrement sujette à moult controverses liées entre autres à la situation de la détention des personnes incarcérées et à l'état de délabrement avancé de son environnement. En effet, les conditions de détention des prisonniers au Cameroun laissent entrevoir une situation de déshumanisation du détenu et du milieu carcéral dont les manifestations sont entre autres la surpopulation carcérale ; l'insalubrité ; la recrudescence des maladies contagieuses, respiratoires et cutanées ; la malnutrition des détenus ; et le non-respect des principes généraux de promotion et de protection des Droits de l'homme relatifs aux personnes incarcérées.

Les pouvoirs publics, qui consentent à prendre des mesures, en l'occurrence humaines, financières, logistiques et même matérielles pour réformer le système pénal au Cameroun, restent toutefois confrontées au défi de l'amélioration des conditions de détention et de la réinsertion sociale des ex-détenus. Cet état de choses a ouvert la voie à l'interventionnisme des acteurs non étatiques (ANE), dans la mesure où ces derniers se positionnent aujourd'hui comme des acteurs majeurs qui contribuent à l'humanisation du détenu et à sa réinsertion sociale à travers la réalisation des actions d'assistance et d'accompagnement des détenus, ainsi que d'entretien des personnes incarcérées et des lieux de détention.

Seulement, l'identification desdits ANE, de leurs rôles et missions, de leurs zones d'intervention, de leurs champs de compétences, des synergies d'actions qui existent au premier plan entre ceux-ci et/ou avec les acteurs étatiques demeurent un véritable serpent de mer. Plus encore, sous le fallacieux prétexte que la prison reste et demeure perçue dans l'imagerie populaire comme étant cette antichambre de l'État que l'on n'expose pas au premier venu, les ANE sont confrontés dans leur entreprise à diverses entraves et restrictions qui ne facilitent pas leur déploiement sur le terrain dans la perspective de promouvoir le respect des droits des détenus.

1.3 Questions de recherche

1.3.1 Question principale

Quelles contributions et valeur ajoutée les acteurs non étatiques apportent-ils dans l'amélioration des conditions de détention, ainsi que dans la promotion et la protection des

Droits des personnes détenues au Cameroun ?

1.3.2 Questions secondaires

Qui sont les acteurs non étatiques en présence dans les champs d'intervention au niveau du pénitencier camerounais, y compris leur typologie et catégories, leur philosophie, approches, et leurs capacités réelles ?

Quelles sont les thématiques et problématiques de Droits humains des personnes en détention qui sont couvertes par ces acteurs ?

Quelles synergies existent entre leurs différentes interventions, les formats et cadres de collaboration ?

Quels sont les types de collaboration que ces acteurs entretiennent avec les acteurs étatiques et leur capacité d'influence des politiques et pratiques carcérales ?

Quels sont les défis et difficultés auxquels ces acteurs font face dans leur travail de tous les jours ?

1.4 Objectifs de l'étude

1.4.1 Objectif principal

Faire un état des lieux de la contribution des acteurs non étatiques dans l'amélioration des conditions de détention, la promotion et la protection des Droits des personnes détenues au Cameroun, tout en explorant des opportunités de synergie dans une approche chaîne de valeurs.

1.4.2 Objectifs secondaires

Les objectifs secondaires de la présente étude sont:

Répertorier les différents acteurs impliqués dans la promotion et la protection des Droits des détenus au Cameroun tout en faisant ressortir leurs typologie et catégories, leurs philosophies, leurs approches d'intervention, ainsi que leurs capacités organisationnelles et fonctionnelles.

Répertorier les différentes thématiques et problématiques des Droits humains des personnes détenues traitées par ces acteurs.

Identifier les synergies existantes, les formats et cadres de collaboration entre ces différents acteurs.

Analyser les différentes interactions que ces acteurs entretiennent avec les acteurs étatiques et leurs capacités d'influence des politiques et pratiques carcérales.

Identifier les défis et difficultés auxquels ces acteurs sont confrontés.

1.5 Les intérêts de l'étude

L'intérêt d'une étude peut être défini comme l'apport que cette étude ajoute à la compréhension et à la somme de connaissances produite sur le phénomène étudié afin de mieux informer l'action et des différents acteurs concernés. Cette étude, dont l'objectif principal est de faire un état des lieux de la contribution des acteurs non étatiques dans l'amélioration des conditions de détention, la promotion et la protection des Droits des personnes détenues au Cameroun, tout en explorant des opportunités de synergie dans une approche chaîne de valeurs est porteuse d'intérêt.

1.5.1 Un Intérêt cognitif : compréhension et connaissance des acteurs non-étatiques intervenant en milieu carcéral

La premier intérêt de l'étude D'abord, elle nous permet d'avoir une compréhension globale des progrès réalisés depuis les réformes entreprises dès le début des années 90 en vue d'améliorer les conditions de vie des personnes détenues et la participation citoyenne dans la gouvernance carcérale ; d'identifier les acteurs non étatiques qui interviennent dans les différentes prisons à l'échelle nationale, leurs axes d'intervention, et les synergies d'action ; et d'évaluer la collaboration tant avec les acteurs étatiques qu'avec les ANE.

1.5.2 Un intérêt méthodologique

Le deuxième intérêt de cette étude est d'ordre méthodologique, notamment d'avoir des

approches unifiées et standardiser d'intervention en milieu carcéral à travers la formulation des normes et des standards, notamment en matière d'intervention en milieu carcéral pour les OSC et les partenaires internationaux.

1.5.3 Un intérêt stratégique et opérationnel

L'étude va permettre Cette étude vise également à apporter un appui subséquent aux systèmes nationaux ainsi qu'à entamer le plaidoyer pour l'assouplissement des mesures de restriction des actions portées par les ANE et les partenaires internationaux en matière de promotion et de protection des Droits des personnes détenues. De ce fait elle permet de renforcer la redevabilité en rapport avec les engagements internationaux de l'Etat du Cameroun, relatifs à la promotion et la protection des Droits de l'homme des personnes en détention.

En permettant de répertorier les différents acteurs impliqués dans la promotion et la protection des Droits des détenus au Cameroun tout en faisant ressortir leurs typologies et catégories, leurs philosophies, leurs approches d'intervention, ainsi que leurs capacités organisationnelles et fonctionnelles ; de répertorier également les différentes thématiques ainsi que les problématiques des Droits humains qu'ils abordent, l'étude se présente pour nous comme une porte d'entrée pour pouvoir mener des interventions en milieu carcéral à travers l'identification préalable des ANE qui interviennent dans les différentes prisons à l'échelle nationale, ANE sur lesquels l'on pourrait s'appuyer pour toucher une plus grande cible en milieu carcéral grâce à des subventions en cascade qui peuvent leur être apportées dans la perspective de soutenir leur travail.

1.6 Difficultés rencontrées

La conduite de l'étude a été sujette à quelques entraves sans incidences sur la portée du travail. Il s'est agi principalement de :

L'étendue de l'aire de déploiement des consultants lors de la collecte des données de terrain. L'ensemble des 10 régions représentant une superficie considérable, il était ardu de couvrir l'ensemble des établissements pénitenciers. Cela a impliqué le recours intense à un processus de collecte via un formulaire en ligne au niveau de certaines localités.

Les situations de « lock-down » imposées par les séparatistes dans les régions du Nord-Ouest n'ont pas permis un déploiement des enquêteurs sur le terrain dans cette localité. En raison des risques sécuritaires très élevés, la collecte a été effectuée en ligne.

1.7 Eléments de méthodologie générale de l'étude, clarification des concepts et ancrage théorique

1.7.1 Eléments de méthodologie

1.7.1.1 Typologie de l'étude

Cette étude, qui relève de la recherche-action, a été menée dans une dynamique boule de neige dont la démarche méthodologique consiste à la collecte des données. Grâce à une méthode d'échantillonnage intentionnelle, des efforts significatifs ont été déployés pour contacter le plus grand nombre possible d'interlocuteurs représentant le plus grand éventail thématique et géographique possible, compte tenu des contraintes budgétaires. Elle a nécessité des entretiens directs et une recherche documentaire, dans une dynamique collaborative.

Conformément aux prescriptions des termes de référence, la mission a développé une approche participative et inclusive impliquant toutes les parties prenantes de la chaîne pénale, à savoir : les sectoriels directement impliqués au rang desquels le Ministère de la Justice (MINJUSTICE), le Ministère des Affaires Sociales (MINAS) ; le Barreau du Cameroun, les partenaires techniques et financiers, et même la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC).

Dans la même veine, les ANE ont été soumis à des entretiens directs à l'aide d'un questionnaire spécifique conçu pour cet exercice, comprenant des questions ouvertes et semi-ouvertes. Le

logiciel KoboCollect a facilité la codification du questionnaire, l'attribution des codes à chaque réponse, et la saisie des données pour le dépouillement.

La présente étude s'est inscrite dans le registre de la recherche-action. Elle a mobilisé des approches combinant les formes qualitative et quantitative de collecte des données. Elle s'est voulue exploratoire et descriptive, en mobilisant des approches collaboratives de collecte des données, les études de cas, et l'analyse des cadres juridiques et politico-institutionnels.

1.7.1.2 Options méthodologiques et choix technologiques

Les options méthodologiques suivantes ont été privilégiées :

- L'implication de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC) dans la préparation et la mise en œuvre de l'intervention ;
- L'information des autorités en charge des questions de détention et leur implication dans les activités de collecte des informations ;
- Une approche objective visant à collecter l'information de façon parallèle auprès des services sociaux des prisons, des Délégations régionales des affaires pénitentiaires, des services du MINAS et des OSC, ONG et OING identifiées ;
- Le recours aux rencontres virtuelles via Zoom ou Teams pour réduire les coûts de la logistique ;
- L'utilisation des techniques de géolocalisation ;
- La recherche d'une participation plus grande au sein du RECODH et de la société civile en impliquant largement les membres et en facilitant l'échange d'information ;

1.7.1.3 Procédures et organisation de la collecte des données

La cartographie a été séquencée en différentes phases dont une phase d'initiation incluant la préparation et la validation des termes de référence, la constitution du pool d'experts et le recrutement des enquêteurs.

La phase de cadrage comprenait les étapes suivantes : une réunion de cadrage avec le pool des experts, la formulation et la validation de la méthodologie, la préparation des outils de collecte des données, une réunion en ligne entre les experts et les enquêteurs, la validation d'un plan de rédaction, et la recherche documentaire préliminaire. La Commission des Droits de l'Homme du Cameroun (CDHC) a facilité en fournissant par la voie de son Président, une liste d'organisation se trouvant dans son répertoire et travaillant en milieu carcéral.

- La Préparation administrative :
La préparation et la transmission des correspondances de saisine aux autorités administratives et sécuritaires pour l'annonce de l'étude ;
La production et la diffusion des lettres d'intention auprès des acteurs majeurs identifiés (CDHC, Barreau du Cameroun, MINDDEVEL, DAPEN, CICR, Justice et Paix, COE, IYEC Cameroun, COMINSUD, ACI, ...).
- La préparation technique s'est articulée autour de :
Élaboration et de la production des outils de collecte et de traitement des données (questionnaires, guides d'entretien, masques de saisie, bloc-notes, stylos à bille, appareils photo, outils d'enregistrement, ...) ;
Élaboration des fiches d'identifiant, et enfin ;
Élaboration et la production des fiches de consentement libre et éclairé préalable.
- Le travail de terrain a consisté à :
La constitution et la formation d'une équipe de trente (30) enquêteurs en collecte des données avec l'utilisation de Kobo toolbox ;
Le déploiement des enquêteurs auprès des acteurs identifiés et des services sociaux des prisons ;
L'information préalable des participants sur les objectifs de l'étude, les enjeux et les bénéfices, les procédures de sécurisation des données personnelles ;
La requête de leur consentement libre et éclairé préalable ;

La fixation des dates de rendez-vous pour les entretiens ;
L'organisation d'un dialogue constructif avec les différents acteurs en vue de cerner leur mandat, leurs interventions aux plans thématiques comme géographiques ;
L'analyse de leurs interventions dans une approche chaîne de valeur, et l'identification des gaps à combler, des passerelles de collaboration et des synergies possibles pour plus d'efficacité

L'équipe de collecte des données

L'équipe de recherche était constituée d'un pool de quatre (4) experts :

Un(e) expert(e) principal(e)

Un(e) expert(e) juriste

Un(e) expert(e) cartographe

Une experte spécialiste en collecte de données.

Chaque expert en plus de sa mission assignée dans le cadre de l'étude, avait aussi la responsabilité de suivre le processus de collecte des données dans les différentes régions conduite à une équipe de 30 enquêteurs régionaux. Les équipes d'enquêteurs régionaux ont été constituées sur la base de l'engagement de l'enquêteur comme défenseur des Droits de l'homme, s'étant déjà familiarisé avec le RECODH, de nationalité camerounaise, titulaire au minimum d'un Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC), doté de capacités d'interaction avec les acteurs de tous les milieux, et nourrissant une vraie passion pour la promotion et la protection des Droits de l'homme.

1.7.1.4 Principales sources de collecte des données

Les sources de collecte de données seront de différents ordres.

a) Les sources primaires :

Les sources primaires sont constituées des différents acteurs qui sont investis dans les services pénitenciers, y compris les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques.

Pour ce qui est des acteurs étatiques

Les principaux responsables de l'administration pénitentiaire (DAPEN) tant au niveau central que dans les Régions ;

Les responsables des centres de détentions (régisseurs des prisons, greffes, etc.) ;

Les responsables de la Commission des droits de l'Homme du Cameroun (CDHC) comme institution nationale des Droits de l'homme (INDH) et mécanisme national de prévention de la torture (MNPT).

Pour ce qui est des acteurs non étatiques :

Les associations et ONG développant des activités en milieu carcéral ;

Les œuvres sociales privées, fondations, philanthropies, etc. ;

Les communautés de foi (catholique, protestante, musulmane et autres) à travers leurs services et œuvres socio-caritatives (les aumôneries de prisons, Justice et Paix, mouvements de jeunesse, etc.) ;

Les cabinets d'avocats et autres assistants psycho-sociaux.

Les données collectées étaient basées sur les expériences actuelles et passées de ces organisations sur une période de deux décennies.

b) Les sources secondaires

Ces sources vont inclure tout document pertinent pouvant apporter des informations utiles pour nous permettre d'avoir une bonne connaissance des acteurs et de leur déploiement en milieu carcéral. Ces documents pourront inclure entre autres :

les mémoires/thèses et études scientifiques divers ;

les articles de presses en rapport avec le sujet ;

les rapports divers produits par les différents acteurs sur le sujet ;

les registres, fiches d'enregistrement des centres de détention ;

des documentaires vidéos et/ou audios ;

les textes législatifs et réglementaires.

1.7.15 Zones de couverture et ciblage des centres de détention

La carte pénitentiaire du Cameroun, indique une couverture territoriale sur toutes les 10 régions du Cameroun, avec 88 prisons dont 76 fonctionnelles. Les prisons sont généralement structurées et réparties sur le territoire en fonction des circonscriptions administratives. Ainsi, l'on distingue les prisons centrales (11) qui se situent au niveau des chefs-lieux des Régions, les prisons principales (48) que l'on retrouve au niveau des départements, et enfin quelques prisons secondaires (17) présentent au niveau des arrondissements.

1.7.1.6 Considérations d'ordre éthique

Les considérations d'ordre éthique suivantes ont été prises en compte dans le cadre de cette étude :

- la déclaration de tout conflit d'intérêts ;
- le consentement libre et éclairé des participants ;
- le respect du principe du Do not harm ou « Ne pas nuire » ;
- la sécurisation des données personnelles et autres documents confidentiels ;
- le respect de la réglementation, des mœurs et des traditions locales.

1.7.2 Clarifications des concepts

La présente étude mobilise certains concepts dont la double délimitation sémique et factuelle est faite ci-dessus en vue de clarifier les contours du travail de la cartographie.

1.7.2.1 Acteurs non étatiques

L'étude s'intéresse aux acteurs non étatiques. Cette notion est aujourd'hui employée pour désigner toutes les formes d'organisations sociales alternatives à la société politique.

C'est dans les années 2000 que, dans le cadre de son nouvel accord Afrique-Caraïbes-Pacifique/Union Européenne (ACP/UE), l'UE introduit le concept d'acteur non étatique (ANE) dans son jargon juridique (M. Montagner, 2006). Les « Acteurs Non Etatiques » apparaissent en effet dans le texte de l'Accord de Cotonou où ils sont reconnus comme des acteurs à part entière du Partenariat ACP/UE. Dans l'article 6 de l'Accord de Cotonou, il est dit que : « [I]es acteurs non étatiques [comprennent] le secteur privé, les partenaires économiques et sociaux, y compris les organisations syndicales et la société civile sous toutes ses formes selon les caractéristiques nationales. La reconnaissance par les parties des acteurs non gouvernementaux dépend de la manière dont ils répondent aux besoins de la population, de leurs compétences spécifiques et du caractère démocratique et transparent de leur mode d'organisation et de gestion ». Les acteurs non étatiques sont considérés aujourd'hui comme des maillons majeurs de la gouvernance dans une approche de co-production du bien public et de partenariats multi-acteurs .

Dans le cadre de cette étude focalisée sur le milieu carcéral et en contexte camerounais, nous incluons dans le concept d'acteur non étatique tous les acteurs autres que les structures étatiques, organisés en groupes ou non (des personnes) et ayant des actions directes ou indirectes qui interviennent dans le milieu carcéral. Nous y listerons et sans toutefois être exhaustif, les organisations de la société civile (OSC) dans son sens large. Les OSC incluent les acteurs issus du milieu associatif, les ONG, les organisations à base communautaire, les organisations syndicales, les œuvres sociales privées, y compris les philanthropies et fondations. Les communautés de foi, les organisations caritatives, les cabinets d'avocats. Le secteur privé sera aussi inclus comme acteur non étatique, de même que les entreprises, les mécènes et autres magnats des affaires de tout genre.

1.7.2.2 Détenu (détention)

Le concept du détenu et de façon plus large de la détention sera aussi abordé dans le cadre de cette cartographie. La détention est le processus par lequel une personne est retenue contre sa volonté. Elle est ainsi privée de sa liberté. La détention, dans le cadre de la loi pénale, doit se faire dans les respects des conditions juridiques établies afin de garder toute sa légalité. Un détenu est donc dans le cas d'espèce une personne vivant en détention. La détention naît du fait d'une décision judiciaire (sinon on parlerait détention arbitraire) et peut être soit provisoire dans le cas d'espèce on parle de prévenu, soit définitive dans ce cas il s'agit d'une incarcération du fait d'un acte de condamnation devenue définitive.

1.7.2.3 Droits des personnes détenues

Le concept de Droits des personnes détenues par du principe que, bien qu'étant dans la contrainte de la détention, le détenu garde toute sa dignité et devrait jouir des droits attachés à la personne humaine et inscrits dans les principaux instruments internationaux. Les Nations Unies ont établi les principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus. Il est établi que :

« [Sauf pour ce qui est des limitations qui sont évidemment rendues nécessaires par leur incarcération, tous les détenus doivent continuer à jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et, lorsque l'Etat concerné y est partie, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Protocole facultatif qui l'accompagne, ainsi que de tous les autres droits énoncés dans d'autres pactes des Nations Unies ».

Les Droits des personnes détenus représentent donc l'ensemble des prérogatives auquel le détenu est toujours tenu de jouir malgré les contraintes liées à son incarcération. L'accès aux activités culturelles, à l'éducation, aux soins et services de santé, l'accès à un environnement sain font partie d'autant de prérogatives que l'univers carcéral devrait garantir.

1.8 Etat de la connaissance scientifique relative à la détention en milieu carcéral.

Dans le cadre la présente étude, la revue de la littérature a été structurée par thématiques. Celles-ci traitent entre autres de la détention au Cameroun, des réformes entreprises par les pouvoirs publics en milieu carcéral, et de la cartographie des centres de détention et des détenus.

Il est important de souligner que les études pénales et carcérale restent assez nouvelle dans le champ de recherche en sciences sociales et humaines. La publication en 1999 d'un livre portant sur l'histoire des prisons en Afrique par Bernault, marque le point de départ de l'intérêt porté par le sujet en rapport avec le milieu carcéral.

Aujourd'hui ces recherches ont atteint une certaine maturité. Des travaux ont été conduit en anthropologie, sociologie et géographie pour mieux identifier les questions qui les structure. Notre étude s'intéresse à la prison à partir des acteurs non-étatiques qui interviennent en milieu carcéral.

1.8.1 Littérature en rapport avec les conditions de détention et la gouvernance carcérale

Eyenga Macaire Georges, dans son article titré « La prison ailleurs. Enquête sur les fonctions de l'enfermement carcéral au Cameroun » analyse les fonctions de la prison, sous les prismes américain et africain en général, et camerounais en particulier. Il fait observer à cet effet que les prisons, au Cameroun plus qu'ailleurs, remplissent quelques fonctions dont celles de la coopération « présenteielle », de neutralisation, d'assistance sanitaire et sociale, de sacrifice, et même de domination par l'ordre politique régnant. Cette analyse, qui se base sur les perceptions des populations, appuie son analyse sur une triple temporalité à savoir : la période précoloniale, la période coloniale et l'avènement des indépendances.

Marie Morelle (2016) abonde dans cette lancée dans un article où elle décrit le corps de vie des détenus de la prison centrale de Kondengui en faisant une fixation sur la déshumanisation qu'ils partagent en commun dès leur admission dans ce centre de détention. Cet article se présente au lecteur comme une scénarisation de la vie du détenu et de son passage dans cet établissement pénitencier dans la mesure où, il décrit les réalités quotidiennes vécues par les personnes en détention.

1.8.2 Littérature en lien avec les réformes entreprises en milieu carcéral

Dans l'article intitulé « Le système pénitentiaire camerounais » sous la direction scientifique du Pr. Siméon Patrice KOUAM, les auteurs relèvent que l'État du Cameroun, à travers son système pénitentiaire, a pris des mesures, notamment d'ordre juridique, sanitaire, logistique et morale pour garantir aux personnes détenues la jouissance de leurs droits fondamentaux ; ceci en tenant compte des principes généraux relatifs aux Droits des personnes détenues, dans la perspective de garantir l'humanisation de la détention. Cependant, dans la pratique, « la reconnaissance des droits au bénéfice des détenus implique des restrictions notamment pour des raisons de sécurité » ce qui se traduit par une sorte de négation des Droits des détenus par le système pénitentiaire qui a tendance à retrouver une certaine liberté au moment de leur mise en œuvre.

Abondant dans leur sens, M. Morelle et al, dans un article intitulé « Politique de réforme et matérialité de la prison au Cameroun », évalue l'impact des réformes prises pour l'amélioration des conditions de détention des personnes incarcérées au Cameroun, dans la perspective de la transformation des lieux de privation des libertés. Son analyse tourne autour de la dynamique des réformes observées, les volontés affichées par les acteurs tant nationaux qu'internationaux pour parvenir à l'adoption desdites réformes, ainsi que sur les modalités induites par cette transformation de la carte pénitentiaire camerounaise. L'on y découvre également que la gouvernance carcérale, qui repose sur l'alliance entre les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et les « gouvernements » des détenus, est une garantie de la quiétude de la vie en milieu carcéral. Cette dernière étant animée par des petites activités économiques et soutenue par les textes qui réglementent le fonctionnement des prisons, ainsi que des ententes tacites, souvent pernicieuses entre les équipes dirigeantes des prisons et les détenus.

Dans son rapport intitulé « L'impératif d'adopter des peines alternatives à l'emprisonnement », l'association dénommée Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) dresse un état des lieux de l'environnement carcéral au Cameroun, elle permet d'appréhender les initiatives menées par les acteurs non étatiques à l'aune des réformes entreprises en milieu carcéral. Ainsi, s'agissant des appuis apportés par les organisations à l'administration pénitentiaire, il en ressort que plusieurs types d'acteurs concourent à soutenir l'administration pénitentiaire dans ses missions. Il peut s'agir des administrations publiques sectorielles à l'instar des ministères de l'Éducation de Base, des Enseignements secondaires, de l'Agriculture ou encore des Affaires sociales ; mais aussi des associations caritatives, des ONG nationales et internationales, ou encore des partenaires bi et multilatéraux de l'État du Cameroun. À cet effet, le rapport met en évidence quelques projets mis en œuvre en milieu carcéral et financés par les différents partenaires entre 2001 et 2010, et des changements qu'ils ont apportés sur la vie en milieu carcéral.

1.8.3 Littérature en rapport avec la cartographie des centres de détention et des détenus

« La prison au Cameroun : l'inscription territoriale du pouvoir d'État » est ce tout autre article que nous trouvons intéressant qui fait la cartographie des lieux de privation des libertés au Cameroun car, il se consacre à analyser, dans une approche historique, l'usage qui a souvent été fait de la prison, partant de la période précoloniale jusqu'à nos jours. Il en découle que les prisons ont souvent servi à la ségrégation des populations, mais aussi et surtout à mater toute tentative de rébellion et de menace contre les intérêts des personnages politiques qui se sont succédés à la tête de l'exécutif. Plus, il fait une description des prisons considérées comme étant les plus dangereuses, ainsi que des conditions de vie au sein de ces dernières.

La principale avancée constatée dans la recherche documentaire est l'œuvre de Zakaria Amar et de son équipe de consultants dans le rapport intitulé « Cartographie des acteurs non étatiques camerounais dans les domaines de la justice pénale, des finances publiques et du développement rural » qui, grâce au bond en arrière qui y est fait, analysent la dynamique évolutive de la société civile camerounaise en milieu carcéral depuis l'avènement du 3^e vent démocratique en Afrique en général et au Cameroun en particulier. Cette étude, qui se consacre à l'analyse de l'évolution et de la dynamique de la société civile camerounaise, revient en outre sur les conditions de détention des personnes incarcérées ; cartographie les principaux acteurs non étatiques (ANE) qui interviennent en milieu carcéral ; et évalue leurs capacités matérielles, financières, humaines, logistiques et même fonctionnelles. Elle analyse également les difficultés auxquelles les ANE sont confrontés au quotidien, les synergies d'actions entre ANE ainsi qu'avec les acteurs étatiques, et les influences mutuelles avec le politique.

Enfin, le rapport du ministère de la Justice (MINJUSTICE), dans sa deuxième partie, consacre un chapitre intéressant à plus d'un titre à la situation des personnes détenues au Cameroun. Il présente une cartographie de la population carcérale ventilée en genre et des centres de détention répertoriés ; des réformes enregistrées en milieu carcéral au cours de l'année 2021, notamment sur les plans financier, matériel, infrastructurel et même logistique ; et les synergies de collaboration qui ont été observées tant avec les OSC qu'avec les acteurs étatiques et institutionnels indépendants.

II. CADRE THEORIQUE, POLITICO-INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE D'INTERVENTION DES ACTEURS NON ÉTATIQUES EN MILIEU CARCÉRAL AU CAMEROUN

Dans ce chapitre nous nous intéressons aux fondements théoriques, politico-institutionnel et juridique

de l'action en milieu carcéral au Cameroun. A ce titre nous allons aux sources du droit, tant sur le plan international, que national. Le droit international des droits de l'homme est suffisamment évoqué comme cadre de référence pouvant orienter l'action des acteurs non étatiques en milieu carcéral.

Plusieurs facteurs socio-politiques influencent considérablement la capacité d'intervention des acteurs non étatiques en milieu carcéral. Le mode de gouvernance, qui détermine également la nature des rapports entre les acteurs publics et les acteurs intervenant en prisons, constitue une clé de voute pour la compréhension des attitudes des autorités vis-à-vis des acteurs qui souhaitent mener des interventions dans les centres de détention. La conjoncture et la nature du régime sont d'autres éléments qui régulent la coopération avec des acteurs dont les missions ne sont pas toujours bien perçues par les autorités.

2.1 Une politique carcérale davantage orientée vers la répression et les préoccupations sécuritaires : nécessité d'une gouvernance carcérale basée sur les droits de l'homme

2.1.1 Le pénal répressif/punitif en contexte de sécuritisation de l'espace civique

A la différence de la justice « civile » qui engage plus le statut des personnes et leurs biens, la justice pénale menace la liberté voire la vie des personnes, elle touche dans une perspective foucauldienne à ce que la personne a de plus personnel, à savoir son corps. Elle s'exprime par la contrainte physique dont l'expression la plus frappante est l'enfermement au moyen de la prison.

La prison comme instrument de répression, de discipline par la contrainte est inscrite dans la politique carcérale Camerounaise comme paradigme de fond guidant l'action. Elle est renforcée aujourd'hui dans un contexte de sécuritisation de l'espace public.

Le concept de sécuritisation mobilisé ici est emprunté des études de sécurité issues de l'école de Copenhague à travers les travaux de Buzan, Wæver et de Wilde qui dans une approche constructiviste se focalisent sur la construction discursive de la réalité, et surtout de la notion de sécurité. Pour Wæver (1995) : « Avec l'aide de la théorie du langage, je peux considérer la 'sécurité' comme un acte de langage. Dans cet usage, la sécurité n'a pas d'intérêt en tant que signe qui renvoie à quelque chose de plus réel ; l'énoncé lui-même est l'acte. [...] En prononçant 'sécurité', un représentant de l'État déplace un développement particulier vers un domaine spécifique et revendique ainsi un droit spécial d'utiliser tous les moyens nécessaires pour le bloquer » [Traduction libre].

Le Cameroun est confronté depuis quelques années aux attaques du groupe Boko Haram dans la Région de l'Extrême-Nord et à un mouvement séparatiste dans les Régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Depuis septembre 2017, cette situation a provoqué le déplacement de plus d'un (1) million de personnes à l'intérieur du pays et le Cameroun a accueilli un nombre considérable de réfugiés.

Les incursions de la secte islamique Boko Haram, ainsi que la crise sécuritaire qui sévit dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont contraint l'État du Cameroun à engager des ripostes sur les différents fronts sur les plans militaire, humanitaire, juridique et économique dans le but de préserver la sécurité des personnes et des biens tout en garantissant son intégrité territoriale. Dans un pareil contexte, l'urgence militaire et sécuritaire amène l'État non seulement à recourir à la force armée, mais également aux prérogatives exorbitantes de droits communs mobilisables en situation de crise. La plupart de ces mesures exceptionnelles sont liées à l'adoption de l'état d'urgence, des couvre-feu, et la démultiplication des zones militaires dans les localités en proie aux incursions des groupes armés. Parmi l'ensemble des mesures, le renforcement de la législation figure en bonne place. Ainsi, avec l'adoption d'une réglementation répressive pour contrer les mouvements terroristes, la juridisation progressive plus sévère de l'espace civique au Cameroun à travers la loi N° 2014/028 du 23 Décembre 2014, portant répression des actes de terrorisme au Cameroun constitue la matérialisation de cette volonté de restriction de l'espace civique et l'augmentation dans les zones de crise de la population carcérale.

2.1.2 pour une gouvernance carcérale basée sur les droits de l'homme

La pratique de la procédure pénale au Cameroun est à califourchon entre deux catégories d'intérêts contradictoires qui constituent la dualité de son objet. Les intérêts supérieurs de la société, et la sauvegarde

des droits et libertés fondamentaux du délinquant. Elle est donc à la recherche constante d'un équilibre qui constitue la matérialisation de l'État de Droit. Toutefois, il n'est pas toujours évident d'adapter une politique pénale aux spécificités de la société, c'est d'ailleurs ce que démontre à suffisance le constat des grandes lenteurs dans le traitement des dossiers, qui a pour conséquence directe l'engorgement des prétoires et surtout la surpopulation carcérale avec son corolaire de maux. « La prison est la face maudite de la justice ». Cette affirmation d'Etienne Le Roy cadre bien avec la réalité des prisons camerounaises marquée par l'insalubrité, l'inconsistance des rations alimentaires, ou encore le faible assainissement des lieux. En effet, avec une population carcérale qui était estimée à près de 32 998 détenus en 2022, la prison Centrale de Yaoundé à elle seule comptait plus de 5000 détenus, soit cinq (5) fois sa capacité normale d'accueil. Relativement à cela, il y a lieu de reconnaître que le personnel judiciaire suffoque sous l'effet de la masse de travail, et l'administration pénitentiaire est étranglée par les nécessités liées aux besoins de nutrition, de soins de santé, d'hébergement et de réinsertion sociale des détenus.

Une approche moins répressive avec la promotion des alternatives à la prisons peuvent servir de base pour une réduction de la surpopulation carcérale et l'humanisation des prisons. La société civile et les acteurs non étatiques peuvent fonder leurs interventions en milieu carcéral dans cette perspective.

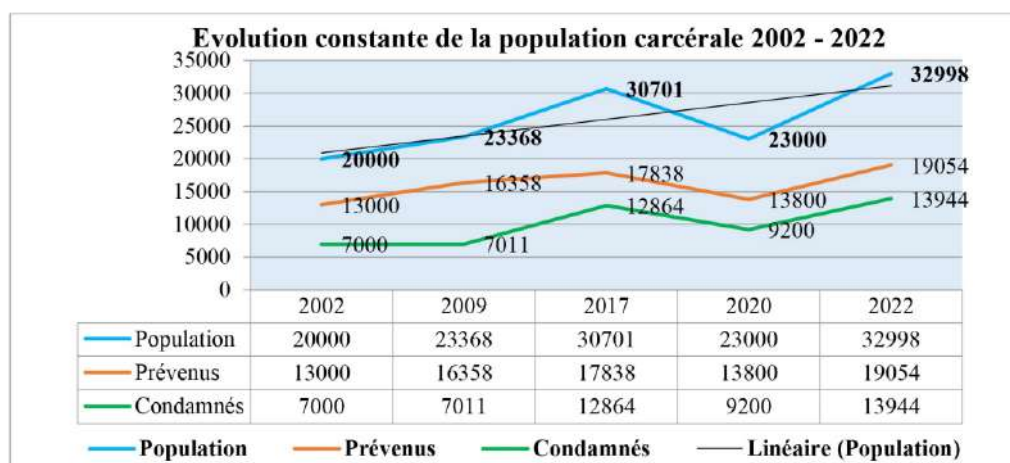


Figure 1 : Évolution de la population carcérale au Cameroun.

2.2 Fondement juridique de l'intervention des acteurs non Etatiques en milieu carcéral

Dans cette fenêtre, il est question pour nous de procéder à l'analyse du cadre juridique qui organise les interventions des ANE en milieu carcéral. Pour ce faire, nous allons nous appesantir sur les instruments juridiques non conventionnels puis, sur les instruments conventionnels.

2.2.1 Le cadre juridique non conventionnel de promotion et de protection des Droits des personnes incarcérées au Cameroun

Si la protection des Droits des détenus et des condamnés fait référence à l'architecture juridique qui leur garantit une certaine protection, dans l'ensemble, les droits reconnus aux personnes en détention tirent leurs sources des principaux instruments de promotion et de protection des Droits humains à l'échelle internationale et nationale. Seulement, les instruments non conventionnels de promotion et de protection des Droits de l'homme intègrent les déclarations, les résolutions, les règles et les principes qui donnent des orientations garantissant le respect de certains droits aux individus, en l'occurrence en détention.

a) Les instruments juridiques non conventionnels internationaux

Au niveau international, nous distinguons la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 qui est l'instrument fondamental qui sert de feuille de route en matière de liberté et d'égalité, et qui protège les droits de chaque personne. A côté de cet instrument, nous avons :

- L'Ensemble des Règles minima pour le traitement des détenus adoptées en 1955 modifié en 1957, 1977 puis en 2015 mieux connu sous l'appellation des « Règles de Nelson Mandela » qui posent les jalons d'une bonne organisation d'une structure pénale ;
- les Principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus adoptés par l'Assemblée Générale de l'ONU le 14 décembre 1990 ;
- le protocole facultatif à la convention des Nations unies conclu à New York le 18 décembre 2002, dans lequel les états parties s'engagent à renforcer la protection des personnes privées de liberté contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants du 29 juillet 2010 ;
- les « Règles de Bangkok » ou Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition des mesures non privatives de libertés aux délinquantes ;
- les Règles de Beijing encore appelé l'Ensemble des règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs ; etc.

b) Les instruments juridiques non conventionnels nationaux

Au niveau national, l'on distingue la Constitution du 18 janvier 1996 qui, dans son préambule, fait référence à un certain nombre d'instruments internationaux de Droits de l'homme à l'instar de la Déclaration universelle des Droits de l'homme sus-évoquée et de nombreux autres textes juridiques sur lesquels nous reviendrons dans les prochaines lignes. A côté de cette Loi fondamentale, nous avons :

- la circulaire du Garde des sceaux du 07 décembre 1992 qui instruit aux procureurs généraux de la République de veiller particulièrement sur les soins médicaux des personnes des détenues ;
- le décret N° 92/054 du 27 mars 1992 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'Administration pénitentiaire qui, dans son titre IV visant les dispositions générales relatives à la discipline, oriente le régime des sanctions disciplinaires à l'encontre des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire mis en cause.

2..2.2 Le cadre juridique conventionnel de promotion et de protection des Droits des personnes en situation de détention

Il s'agit ici des instruments juridiques de promotion et de protection des Droits de l'homme créés sur la base des conventions ratifiés par l'État du Cameroun à l'échelle internationale, et dont le rôle est celui de la surveillance de l'application des traités internationaux en lien aux Droits humains auxquels ils sont liés avec une valeur contraignante. On les distingue selon 2 ordres, à savoir : les instruments internationaux et les instruments nationaux.

a) Les instruments juridiques internationaux

Au niveau international, nous pouvons mentionner :

- la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 décembre 1965 ;
- le Pacte International relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) du 16 décembre 1966, qui consacre la protection de la dignité humaine, spécifiquement aux personnes privées de leur liberté à l'article 10 alinéa 1, et son 2^{ème} Protocole facultatif du 15 décembre 1989, visant à abolir la peine de mort ;
- le Pacte international relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) du 16

- décembre 1966 ;
- la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants du 10 décembre 1984 ;
- la Convention relative aux Droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

Au plan régional, la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples du 27 juin 1981 à laquelle le Cameroun est partie protège également l'intégrité de la personne humaine.

À la lecture des dispositions de tous ces textes, l'on remarque que la communauté internationale, dans un souci d'efficacité, a adopté de nombreux instruments contraignants qui mettent un accent particulier sur la protection de la dignité de la personne humaine en général, et de celle de la personne privée de liberté en particulier.

b) Les instruments juridiques nationaux

Au niveau national, le cadre juridique fait ressortir une série d'instruments élaborés à la suite de la ratification des textes précédemment évoqués et des réformes engagées sur le plan légal en vue de consolider l'État de droit au Cameroun. On note ainsi :

Le décret de N° 92/052 du 27 mars 1992 fixant le régime pénitentiaire qui encadre la discipline applicable aux détenus ;

la loi n° 2005/07 du 27 juillet 2005 portant Code de procédure pénale ;

la loi N° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code pénal.

Cet ensemble, qui aborde des textes juridiques notamment le Code de procédure pénale et le Code pénal, vise à internaliser les instruments internationaux. Toutefois, en dehors des deux textes législatifs ainsi évoqués, la question de la réglementation de la vie en milieu carcéral n'est abordée que dans le cadre du décret.

2.3 Le cadre d'intervention des ANE en milieu carcéral

2.3.1 Promotion des droits des détenus : une mission des OSC

Le cadre d'intervention renvoie aux dispositions légales et administratives qui permettent le déploiement des ANE en milieu carcéral. Bien qu'ayant plus de contraintes dans l'accomplissement de leurs missions, les OSC sont les acteurs de premier rang dans l'accompagnement de la personne détenue. De par sa mission naturelle de veille citoyenne, la société civile s'est érigée en actrice incontournable de la défense des Droits de l'homme. Le rôle de la société civile dans le développement économique et social, le renforcement de l'État de droit et la promotion de la bonne gouvernance, ainsi que son action en tant que relai de l'opinion des citoyens sont reconnus depuis le début des années 2000. Retracer l'implication de la société civile depuis cette période conduit indubitablement à évoquer quatre (4) dynamiques majeures liées soit à des processus de programmation stratégique, soit à des dynamiques institutionnelles multi-acteurs spécifiques : L'initiative pays pauvre et très endetté (PPTE), le Documents de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), le Contrat développement-Désendettement (C2D), dans le sillage de la coopération Cameroun-Union Européenne et la Coopération Cameroun Allemagne (GIZ).

En ce qui concerne l'assistance des personnes détenues, dès 2009, des organisations de la société civile avaient intensifié le plaidoyer visant à obtenir la mise sur pied d'un mécanisme indépendant prévu par l'article 17 du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture, ratifié en 2010 par l'État du Cameroun. Aux termes de cette disposition, l'État du Cameroun doit créer un mécanisme national indépendant composé de toutes les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile, pour visiter régulièrement les centres de détention. Ce mécanisme veille non seulement sur les conditions de détention, mais également sur les cas de détentions arbitraires et de détentions provisoires anormalement longues et donc non conformes à la loi. A la faveur de la loi N° 2019/014 du 19 juillet 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission des droits de l'homme du Cameroun (CDHC), les pouvoirs publics ont honoré leur engagement en faisant de cette dernière le Mécanisme national de prévention de la torture (MPT) au Cameroun. Selon cette loi, « La Commission fait également office

de Mécanisme National de Prévention de la torture du Cameroun, en abrégé « MPT » ».

Dans le cadre du projet PACDET II, le gouvernement s'était engagé à renforcer le contrôle et le suivi des conditions de la détention provisoire au Cameroun par l'appui à la mise en place d'un plan annuel d'inspection des prisons par l'IGAPEN. Selon le rapport de l'ACAT de 2011, cette action n'a pas connu de succès à cause des lenteurs administratives au niveau du Ministère de la justice. Néanmoins, conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de la loi sus citée, la CDHC, en tant que MNP, procède à la visite des établissements pénitentiaires et autres lieux de privation de liberté. En 2022, elle a visité 21 prisons, 238 postes de police et de gendarmerie, ainsi que 120 autres lieux de privation de liberté. Ceci lui a permis de vérifier les conditions de détention des personnes privées de liberté et de formuler des recommandations aux autorités compétentes sur la manière d'améliorer ces conditions de détention.

Les OSC se déploient en prison grâce au cadre général qui organise leurs activités au Cameroun

Sur la question de la promotion des droits des personnes détenues, très peu d'instruments juridiques font mention formelle du rôle des OSC comme cela est le cas au niveau de la promotion de la participation citoyenne au développement local ainsi que du suivi des investissements publics. Les OSC se déploient en exploitant le cadre général qui leur est dédié ainsi qu'aux ONG. Plus, aucun instrument ne fait mention expresse de la mission des ONG en milieu carcéral. Or, la mention expresse peut induire une reconnaissance par les autorités et donc moins d'obstacles dans le déploiement et surtout, des facilités opérationnelles pour accompagner les différents acteurs. Les OSC se déploient sur la base du cadre général et donc de la loi organique qui régit leurs différents secteurs d'activités. Le cadre légal régissant les OSC au Cameroun, relativement récent (postérieur à 1990) est composé d'un arsenal de textes dont les principaux sont :

- la loi N° 90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association au Cameroun ;
- la loi N° 92/006 du 14 août 1992 sur les sociétés coopératives et les Groupes d'Initiative Commune (GIC) ;
- la loi N° 90/52 du 19 décembre 1990 relative à la communication sociale au Cameroun ;
- la loi N°92/007 du 14 août 1992 portant code du travail et régissant les syndicats ;
- la loi N° 90/056 DU 19 décembre 1990 relative aux partis politiques ;
- la loi N° 93/015 du 22/12/1993 sur les groupements d'intérêt économique (GIE), et enfin ;
- la loi N°99/01 4 du 20 Juillet 1999 sur les ONG.

2.4 Analyse du cadre institutionnel d'intervention des ANE

Le cadre institutionnel d'intervention des ANE dans les centres et autres lieux de détention repose sur trois (3) paliers qui se déclinent aux niveaux internationaux, régional et national. Au niveau international, nous avons le Conseil des Droits de l'homme avec ses organes subsidiaires que sont l'Examen périodique universel (EPU), les procédures spéciales, le Comité consultatif et la Procédure de plainte. Créé en 2006 par l'Assemblée Générale et chargé de renforcer la promotion et la protection des Droits humains dans le monde, c'est le principal organe intergouvernemental des Nations Unies traitant de la question des Droits de l'homme, y compris en milieu pénal. A côté de cette institution, on a le Haut-Commissariat aux Droits de l'homme (HCDH) avec ses organes des traités qui font un travail de veille de l'application des conventions dument ratifiées par les États-parties. Au rang de ceux-ci, le Cameroun est partie au :

- Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
- Comité des Droits civils et politiques ;
- Comité des Droits économiques, sociaux et culturels ;
- Comité des Droits de l'enfant ;
- Comité pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes ;
- Comité contre la torture.

Il sied de préciser que l'État du Cameroun n'a pas encore ratifié le protocole additionnel du Sous-comité contre la torture, ce qui ne permet pas à cet organe d'effectuer des visites de terrain pour

apprécier l'application des mesures dictées par sa convention.

Au niveau régional, nous avons la Commission africaine des Droits de l'homme et des peuples (CnAHP) qui peut recevoir des plaintes et autres communications des États-parties, des OSC, ONG et même des citoyens d'un État membre dénonçant les violations des Droits humains et ; la Cour africaine des Droits de l'homme et des peuples (CrADHP).

Au niveau national, un nombre important d'institutions et autres acteurs existent. L'administration pénitentiaire a été pendant longtemps sous la compétence du Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT). En 2004, le Décret N° 2004/320 va procéder à une réorganisation de l'administration pénitentiaire en la rattachant au MINJUSTICE qui a désormais la responsabilité de la gestion des prisons. Le décret N° 2012/389 du 18 septembre 2012 procède à une nouvelle organisation dudit ministère à qui il incombe désormais : i) le suivi de la mise en œuvre de la politique pénale et, de l'organisation et du suivi du fonctionnement des centres de détention et des maisons d'arrêt ainsi que la gestion des personnels relevant de l'Administration Pénitentiaire ; ii) le suivi des Droits de l'homme et la lutte contre la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants. Mais l'avancée la plus concrète à noter est la création d'une Inspection générale de l'administration pénitentiaire (IGAPEN) ; ce qui constitue la matérialisation de la volonté des pouvoirs publics de renforcer le suivi et l'évaluation des établissements pénitenciers.

À côté de l'inspection, la Direction de l'administration pénitentiaire (DAPEN) organise et suit le fonctionnement des services relevant de l'administration Pénitentiaire.

Entre autres responsabilités, elle est en charge :

- du suivi du respect, de la promotion et de la protection des Droits de l'homme en milieu carcéral ;
 - du développement et du suivi de la mise en œuvre des plans et programmes de réhabilitation et de réinsertion sociale des détenus ;
 - de la santé, de l'hygiène et de la prophylaxie en milieu carcéral, en relation avec le Ministère chargé de la santé (MINSANTE) et les organismes concernés ;
 - de la coopération avec les organismes nationaux, régionaux et internationaux en matière pénitentiaire et correctionnelle.

Le MINJUSTICE reconnaît l'importance de la contribution des Organisations de la société civile dans la promotion des Droits des détenus. L'article 68 du décret N°2012/389 du 18 septembre 2012 assigne la responsabilité de faciliter le travail des OSC exerçant dans le domaine de la promotion et la protection des Droits des détenus au Bureau de la promotion des Droits des détenus de la DAPEN. Les facilités dont il est question ici concernent en premier lieu les autorisations nécessaires à un accès permanent aux centres de détention. En effet, pour se déployer en permanence dans les centres de détentions, les différents acteurs ont besoin d'une autorisation officielle. Ladite autorisation est une instruction adressée par la hiérarchie au régisseur du centre de détention visé, à la suite d'une demande d'autorisation émise par l'organisation requérante. Elle fait mention de la nature des activités à mener ainsi que de la période de validité de l'autorisation. Dans la pratique, l'administration pénitentiaire renouvelle l'autorisation d'accès aux centres de détention sur la base d'une évaluation préalable des activités conduites au sein du centre pénitencier. La réalisation des objectifs dans le strict respect du règlement intérieur de la prison constitue alors la principale base d'appréciation des autorités

Le Ministère des Affaires sociales (MINAS) n'est pas en reste. En effet, suivant le décret N° 2017/383 du 18 juillet 2017, il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des personnes socialement vulnérables. Le MINAS, qui dispose d'un service de l'Action sociale auprès des établissements pénitentiaires, est chargé de la préservation de l'équilibre entre la personne incarcérée et ces différents milieux de vie en vue de faciliter sa resocialisation. Cette institution déploie dans chaque établissement un personnel en charge de coordonner :

- l'assistance psychosociale et le maintien des relations sociales des personnes incarcérées;

- la protection spéciale des mineurs incarcérés ;
- la promotion de l'amélioration des conditions de détention ;
- le réapprentissage et l'intégration par le condamné des normes et valeurs enfreintes ;
- la préparation à la réinsertion socio-économique des condamnés ;
- l'assistance juridique, financière et/ou matérielle aux prévenus et condamnés ;
- la séparation catégorielle entre les détenus majeurs et mineurs hommes et femmes en liaison avec les administrations compétentes.

Plus, la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC), de par la loi N° 2019/014 du 19 juillet 2019 qui l'institue, est également le Mécanisme national de prévention de la torture (MNPT). A ce titre, elle est un acteur institutionnel de promotion et de protection des Droits des personnes détenues et par ricochet, un relais de l'interventionnisme des ANE dans les lieux de détention. Les articles 7, 8, 9 et 10 de la loi précédemment évoquée disposent clairement que la CDHC à mandat de visiter régulièrement tous les lieux de privation de liberté, de manière inopinée ou notifiée, après avoir informé au préalable le Procureur de la République, le Commissaire du Gouvernement ou l'Autorité en charge de la gestion du lieu de privation de liberté. Mieux, ces autorités, qui ne peuvent pas s'opposer à ses visites, sont tenues de lui fournir les informations lorsqu'elle les requiert.

D'autres acteurs institutionnels peuvent être listés comme cadres de contrôle des interventions des ANE en prisons. Il peut s'agir :

- du Comité ad hoc chargé de la réforme du système carcéral et de l'élaboration d'une nouvelle politique pénitentiaire créé par décret présidentiel en 2001 et ;
- de la Commission d'indemnisation des victimes de garde à vue ou de détention provisoire abusive chargée, comme son nom l'indique, de l'indemnisation des victimes de violations et d'abus des Droits de l'homme.

Au total, il apparaît que le cadre normatif et institutionnel d'intervention des ANE en milieu carcéral est assez pourvu. Au demeurant, beaucoup reste à faire en ce qui concerne l'exécution de cet important et dense corpus juridique et institutionnel et des mécanismes de réparation des abus subis, autant que la facilité des OSC à obtenir les autorisations d'accès aux centres pénitenciers et lieux de privation de liberté, afin d'appuyer les actions de la CDHC dans ses missions de veille sur les conditions de détention des personnes privées de libertés au Cameroun.

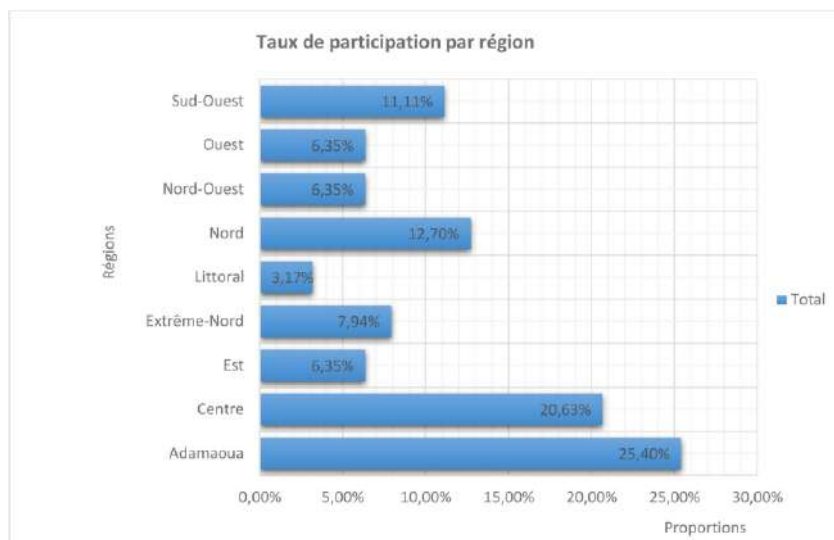
III. LES ACTEURS NON ETATIQUE EN PRESENCE DANS LE MILEU CARCERAL AU CAMEROUN : RESULTATS DE LA CARTOGRAPHIE

3.1 Acteurs non étatiques : localisation, identité juridique, mission et visions

3.1.1 Répartition géographique des acteurs non-étatiques

La cartographie a permis de répertorier un ensemble d'acteurs non étatiques sur l'ensemble du territoire Camerounais. Le taux de participation à cette étude a varié selon les régions. Nous avons eu un taux de participation plus élevés dans les régions de l'Adamaoua (25.40%), du centre (20.63%) et du Nord (12.70%). Il n'a pas été possible d'avoir les données pour la région du Sud.

Figure 2 : Taux de participation des ANE par région





27

3.1.2 Formes juridiques des acteurs non étatiques

Tableau N° 1: Proportion des acteurs non étatiques selon le statut juridique

Statut juridique	Pourcentage (%)
Association	59.02%
Associations religieuses	14.75%
Autres (à préciser)	1.64%
Cabinet-conseil	6.56%
Coop-GIC	3.28%
Œuvres sociales privées	1.64%
Œuvres sociales privées	1.64%
OING /Associations étrangères	1.64%
ONG	9.84%
Total	100.00%

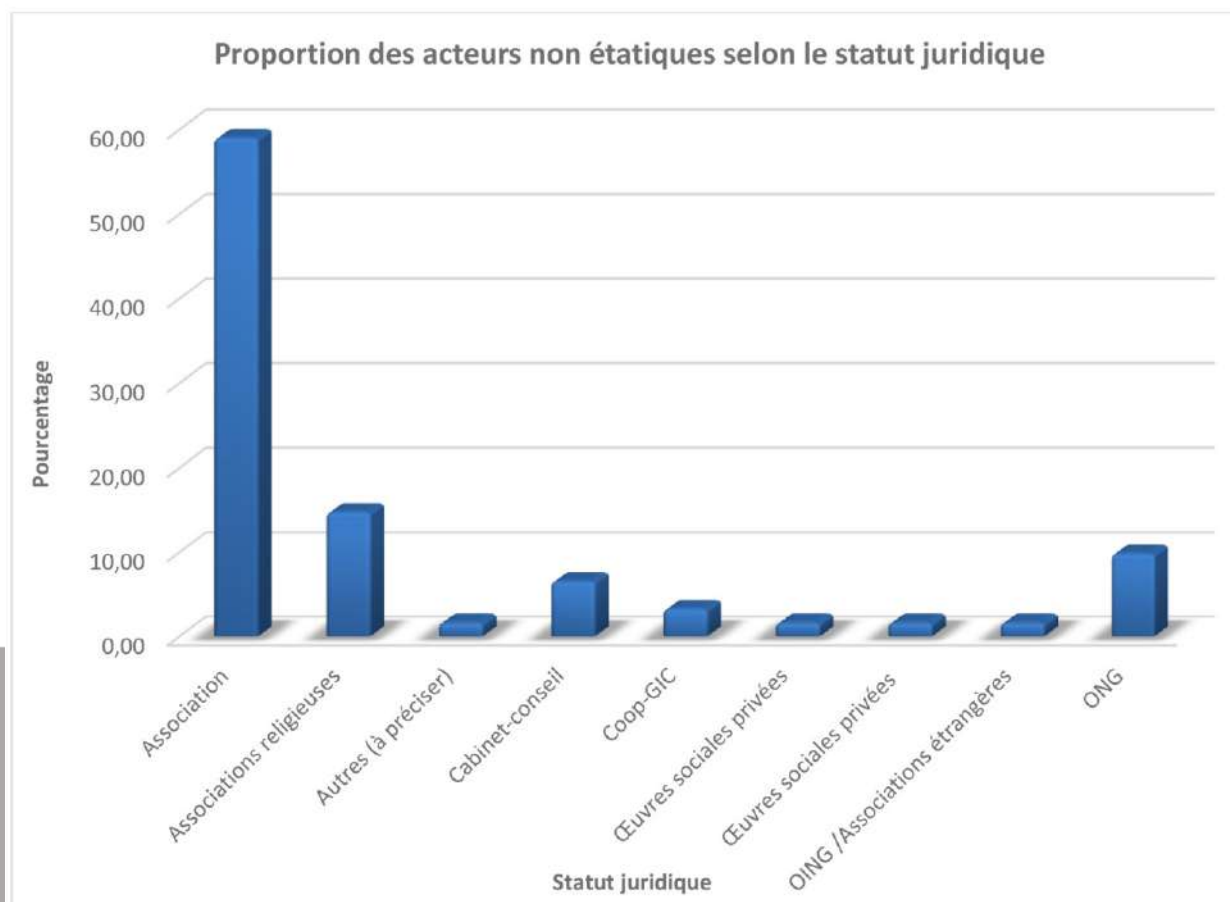


Figure 4: Typologie des OSC intervenant en milieu carcéral

De l'analyse du tableau d'identification de l'ensemble des ANE intervenant en milieu carcéral, il en ressort que les associations sont celles qui se déploient le plus en milieu carcéral avec un taux de représentativité de 59.02 %, suivies des associations religieuses, des ONG, des cabinets-conseils, des coop-GIC avec respectivement 14.75 %, 9.84 %, 6.56 % et 3.28 %. Les œuvres sociales privées, les OING/associations et autres répondants sont représentés à hauteur de 1.64 % chacun. Cette caractérisation des différents acteurs a été opérée suivant la nature de leurs missions.

Réalités contextuelles et juridique

Les acteurs non étatiques inventoriés sont de filiation juridique diverses. La réalité des associations au Cameroun, ressort trois catégories juridiques : les associations déclarées, les associations autorisées et les associations agréées. Les associations déclarées et les associations autorisées (associations étrangères et religieuses) sont issues de la loi de 1990 portant liberté d'association. Elles ne sont pas autorisées à recevoir de subventions des personnes morales publiques, ni des dons et legs des personnes privées, sauf de le cas où elles ont une reconnaissance d'utilité publique. Le cadre légal est composé d'un arsenal de textes dont les principaux sont :

La loi n° 90/053 du 19 Décembre 1990 portant sur la liberté d'association au Cameroun ; entrée en vigueur dans le contexte euphorique de la publication de la loi sur les libertés ;

La loi n°92/006 du 14 Août 1992 sur les sociétés coopératives et les Groupes d'Initiative Commune (GIC) ;

La loi n°92/007 du 14 août 1992 portant code du travail et régissant les Syndicats ;

La loi n° 93/015 du 22/12/1993 sur les groupements d'intérêt économique (GIE) ;

La loi n°99/014 du 20 Juillet 1999 sur les ONG.

Association COE

Association de laïcs chrétiens engagés en Italie et de par le monde, l'Assiciazione Centro Orientamento Educativo (COE) est une organisation qui œuvre pour l'émancipation et l'épanouissement de la personne humaine dans la perspective de parvenir à une société plus libre, solidaire et renouvelée dans la culture. Au Cameroun, le COE est basé dans la ville de Mbalmayo, plus précisément au niveau du Centre de promotion sociale (CPS) communément appelé Nina, en hommage à la bienfaitrice du COE en la personne de Mme Nina Gianetti, dont la contribution fut très importante pour l'édification du collège qui porte son nom aujourd'hui dans cette ville.

Le COE au Cameroun intervient dans les domaines de la santé ; de l'éducation, la formation professionnelle, l'art et la culture ; de l'animation sociale et culturelle ; et dans le développement rural. C'est dans ce sillage qu'il s'est créé des antennes dans les villes de Yaoundé, Garoua, Douala et Bafoussam. De nos jours, le COE peut être considéré comme étant une association de droit camerounais depuis la création et l'enregistrement auprès des autorités compétentes de COE-CAM.

Depuis Janvier 2023, le COE se déploie en milieu carcéral où il exécute le projet de « Renforcement de l'État de droit et d'une gouvernance de la justice respectueuse de la dignité et des droits humains au Cameroun. Ça en vaut la peine ! » dont les objectifs sont de promouvoir et protéger les Droits humains et l'État de droit au Cameroun, à travers l'amélioration des conditions de détention et de traitement des personnes privées de liberté conformément aux normes en vigueur en matière de droits humains ; le renforcement du droit au procès équitable, le recours à des mesures alternatives à l'emprisonnement et à des mécanismes de déjudiciarisation et pour garantir la liberté individuelle ; et la prise en charge et renforcement de la réinsertion sociale et économique des personnes ex détenues, bénéficiant des mesures alternatives à la détention ou des programmes de déjudiciarisation et des femmes et mineurs ex-combattants. Il importe pour nous de noter que ce projet, qui est financé par la Délégation de l'Union européenne au Cameroun et en Guinée Équatoriale (DUE), a comme ancrage territorial six (6) Régions qui recouvrent onze (11) prisons réparties tel que suit : les prisons de Kaélé, Maroua et Mokolo dans la Région de l'Extrême-Nord ; les prisons de Mbalmayo, Mfou, Ngoumou et Yaoundé dans la Région du Centre ; la prison de Douala dans la Région du Littoral ; la prison de Bamenda dans la Région de l'Ouest ; et pour finir la prison de Bamenda dans la Région du Nord-Ouest. Ce projet se fait en consortium avec d'autres acteurs de la société civile Camerounaise.

3.1.3 Les fondements philosophiques Philosophies/Convictions des ANE

La question de savoir quelles philosophies ou convictions sous-tendent les interventions des ANE se posent souvent avec acuité. Les visions, les missions, ainsi que les valeurs constituent les piliers de la stratégie d'intervention de chaque organisation qui se déploie sur le milieu carcéral. Cela est essentiel pour le développement des activités et des approches à fort potentiel d'impact qui permettront d'atteindre les buts visés par l'organisation. Quelles qu'elles soient, les interventions des différents ANE en milieu carcéral se mettent en œuvre à partir d'une philosophie intrinsèquement liée à leur vision.

Pour les groupes constitués d'associations, d'ONG nationales et internationales, de syndicats, l'approche philosophique se matérialise par l'orientation donnée pour l'atteinte des objectifs et des missions de l'organisation dans la perspective de la promotion de la citoyenneté et de la dignité humaine. Cette philosophie consiste tout simplement à accomplir les missions naturelles d'une organisation dite de défense des droits l'homme. Il s'agira donc d'agir en tout lieu afin que la personne humaine soit traitée avec humanité, conformément à la DUDH ainsi que des différents traités et conventions qui en résultent. Ces instruments qui définissent clairement les missions des différents acteurs sont généralement accompagnés de principes cardinaux sans lesquels l'on ne saurait parler de promotion de droits humains ; et ces principes qui guident leurs interventions sont relatifs au respect de la justice et de l'équité, et à la non-discrimination.

Pour les particuliers, les interventions s'inspirent d'une vision philanthropique, qui se traduit par des actes bienfaisants à l'endroit des personnes qui ne sont pas forcément des proches. L'ambition nourrie étant de redonner du sourire et de l'espoir à des gens meurtris au fond d'eux-mêmes d'une part et d'autre part, de faire du bien autour de soi en redistribuant ou en partageant avec les plus nécessiteux.

Pour les Catholiques, l'intervention en milieu carcéral vise deux principaux objectifs, obtenir le rachat de l'âme du détenu tout en lui procurant de la charité recommandée par le Christ. Elle est inscrite dans Jean-Paul II, dans son encyclique sur la mission (Redemptoris Missio 31), indiquait à propos de la mission spirituelle de l'Eglise que « (...) l'Eglise, envoyée par le Christ pour manifester et communiquer la charité de Dieu à tous les hommes et à toutes les nations, comprend qu'elle a à faire une œuvre missionnaire énorme.... » Pour ce qui est des actions caritatives, elles sont guidées par la volonté de soulager le détenu des souffrances qui lui ont été infligées par le milieu carcéral.

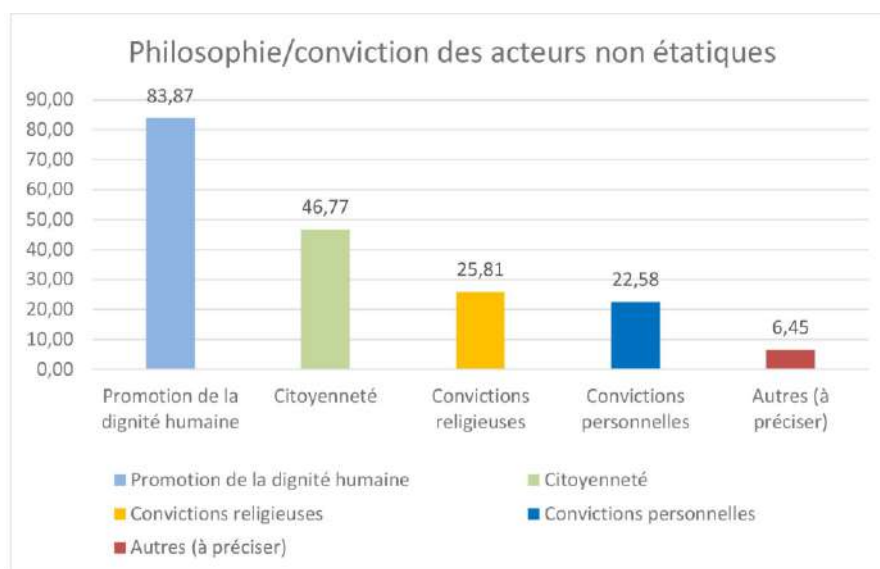


Figure 5: Philosophie/convictions des ANE

3.2 Cartographie fonctionnelle des ANE en milieu carcéral

3.2.1 Les objectifs tournés vers l'humanisation de la détention : la prison comme cadre de resocialisation

Objectifs	Fréquence	Pourcentage (%)
Promotion de la réinsertion sociale des détenus	45	72.58
Humanisation des conditions de détention	42	67.74
Accès à la justice	41	66.13
Amélioration de l'environnement carcéral	34	54.84
Réduction de la surpopulation carcérale	21	33.87
Autres (à préciser)	5	8.06

Il ressort de ce tableau que les principaux objectifs visés par les organisations en milieu carcéral sont pour la plupart la Promotion de la réinsertion sociale des détenus (72.58%) et l'Humanisation des conditions de détention (67,74%).

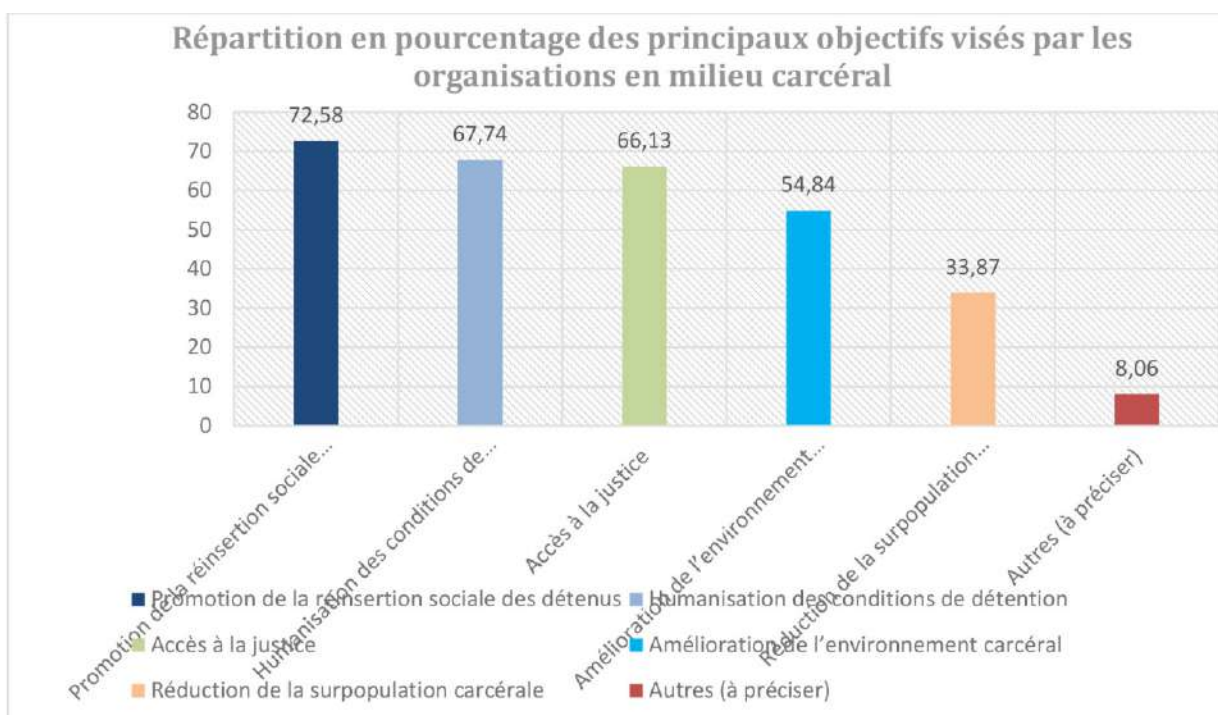
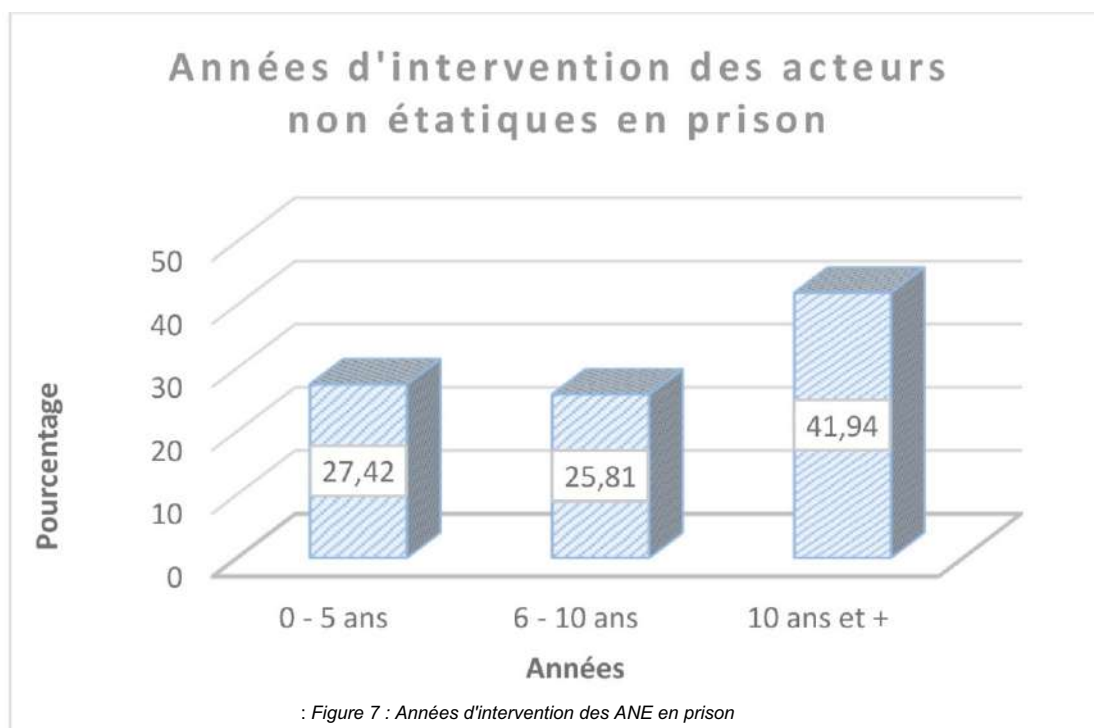


Figure 6 : Répartition en pourcentage des principaux objectifs visés par les organisations en milieu carcéral

3.2.2 Nombre d'années d'expérience dans l'intervention en milieu carcéral



Un grand nombre d'acteurs non étatique ont de longues années d'expérience en milieu carcéral allant de 14,94% pour ceux ayant plus de 10 années d'expérience et 25,81% pour ceux ayant entre 6 à 10 années d'expérience. Environ 59,68% des répondants ont affirmé avoir des projets en cours actuellement en milieu carcéral.

3.2.3 Les problématiques/thématiques carcérales adressées dans l'intervention des acteurs non étatiques

Problématiques/thématiques	Fréquence	Pourcentage (%)
Réinsertion socioprofessionnelle	45	72.58
Accès à la justice	43	69.35
Encadrement des mineurs et des femmes	41	66.13
Prévention de la torture et conditions de détention	33	53.23
Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus	33	53.23
Accès à l'éducation	32	51.61
Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral	26	41.94
Peines alternatives	19	30.65
Corruption en milieu carcéral	10	16.13
Autres (à préciser)	5	8.06

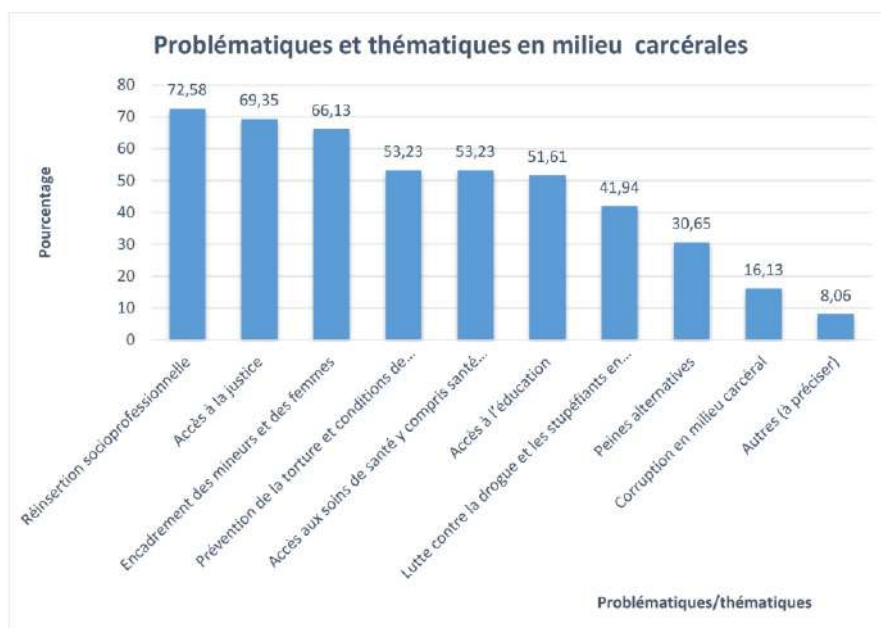


Figure 8 : Problématiques et thématiques carcérales adressées par les ANE

La question de l'accès à la justice (63,35%), la réinsertion socioprofessionnelle (72,58%), l'encadrement des mineurs sont au cœur des problématiques portées par la plupart des acteurs. A cela on peut ajouter la prévention de la torture (53,23%), l'accès aux soins de santé (53,23%), l'accès à l'éducation (51,61%). Les questions de la corruption en milieu carcéral (16,13%) et les peines alternatives (30,65%) sont légèrement abordées.

3.2.4 Les personnes vulnérables : cible prioritaire des ANE en milieu Carcéral

Les différentes consultations menées dans le cadre de la présente étude font des personnes mineures, les cibles prioritaires des interventions conduites par les ANE (85,71 %) car, considérées comme étant une couche vulnérable. La vulnérabilité se définit ici plus largement dans le sillage de la fragilité morale ou matérielle, individuelle ou sociale à laquelle une personne se trouve exposée. En milieu carcéral plus qu'ailleurs, plusieurs facteurs peuvent être pris en compte dans la détermination de la vulnérabilité d'un détenu.

Principaux bénéficiaires des acteurs non étatiques en milieu carcéral

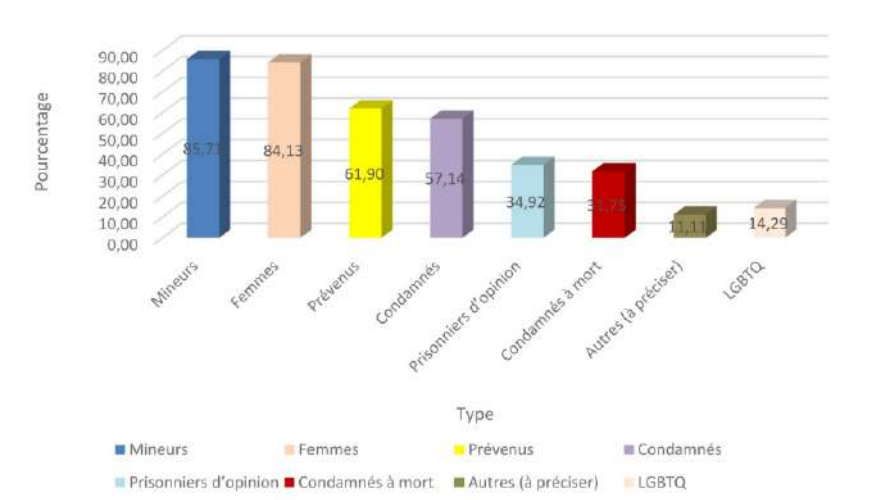


Figure 9 : Principaux bénéficiaires des ANE en milieu carcéral.

a) Les jeunes mineurs font partie du groupe des personnes vulnérables.

Dans un contexte marqué par la prolifération des menaces terroristes, la persistance des violences dans certaines régions en proie aux conflits et l'expansion du phénomène de consommation des drogues, protéger une personne fragile en raison de son manque de discernement et de sa vulnérabilité apparaît comme étant une nécessité. Le mineur, en l'occurrence, cumule un nombre important de faiblesses qui vont bien au-delà de ses facultés mentales nécessaires à la prise en compte de sa situation de détenus. Et certains acteurs ont opté pour un accompagnement intégral des détenus qui passe par une prise en charge holistique de l'ensemble de leurs besoins tant sur la plan médical, juridique que psychosocial.

b) Les femmes détenues et les détenus classiques

Les femmes en détention au Cameroun constituent également une catégorie particulière de détenus qui bénéficient de l'attention des ANE. Ceci est motivé par l'article 20 du décret N° 92/052 du 27 mars 1992 fixant le régime pénitentiaire applicable au Cameroun qui stipule que « les femmes sont rigoureusement séparées des hommes ». L'État du Cameroun, à travers cette disposition, entendait se conformer aux exigences liées au genre.

c) La prise en compte des groupes marginaux.

L'article 347.1 du Code pénal camerounais en vigueur punit d'une peine allant jusqu'à 5 ans de prison « toute personne qui a des relations sexuelles avec une personne de son sexe ». Sur la base de ces articles, des personnes sont arrêtées et incarcérées. En dehors de ces situations, les lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexuels (LGBTI) sont souvent victimes de différentes violences psychologiques et/ou physiques au sein des établissements pénitenciers en raison de leurs orientations sexuelles. La cible LGBTI constitue l'un des principaux centres d'intérêts des ONG internationales qui peuvent mobiliser les OSC dans une approche partenariale. Les OSC nationales quant à elle, pour mener des actions spécifiques à l'endroit de des personnes détenues, sollicitent des appuis techniques et financiers mis à leur disposition par des organisations partenaires. Et ces appuis peuvent être conditionnés par l'intégration formelle des LGBTI en qualité de bénéficiaires. D'autres acteurs sont intéressés aux populations autochtones, les personnes handicapées.

Le « Foyer de l'espérance » : Prise en charge holistique des mineurs en détention

Travaillant au Cameroun depuis un peu plus de 36 ans déjà, le « Foyer de l'espérance » est une œuvre chrétienne regroupant 3 principales résidences dont le Centre d'écoute de Mvan, la Maison Frère Yves Lescanne à Mvolé, et le Foyer de l'Arche de Noé ; et agissant pour la protection et la réinsertion familiale et sociale des enfants et jeunes de la rue et de la prison dans la ville de Yaoundé. Il tire son inspiration de l'amour et la prédilection de Jésus pour les enfants, les plus petits et les exclus de la société, sans distinctions de race, de religion et de nationalité.

À la tête du foyer se trouve le Père Alfonso Ruiz qui coordonne toutes les activités des 3 résidences et gère l'organisation des activités du Centre socio-éducatif du quartier des mineurs de la prison Centrale de Yaoundé. Avec l'onction des autorités pénitentiaires, il prépare les mineurs détenus à la vie après la prison et à leur réinsertion sociale. Pour cela, il organise les activités liées à la scolarisation qui va de l'alphabétisation jusqu'au Baccalauréat. De plus, le Foyer leur apporte une assistance juridique, alimentaire, sanitaire, tout en animant les activités culturelles et sportives des jeunes détenus.

À la sortie de prison, le Foyer de l'Arche de Noé accueille certains mineurs qui leur ont été confiés par le juge en vue de faciliter leur retour en familles, ainsi que les jeunes de la rue et de la prison qui, ne pouvant plus retourner en famille, veulent avoir la possibilité d'apprendre un métier pour gagner honnêtement leurs vies.

Du point de vue de certains agents de maintien de l'ordre en fonction à la prison de centrale de Yaoundé, le « Foyer de l'espérance » n'est pas juste une association diocésaine à but non lucratif, reconnue d'intérêt public par l'État du Cameroun qui collabore avec l'administration. C'est bien plus que cela, c'est un modèle d'ANE qui se consacre à la protection de l'enfance en difficulté.

3.2.5 Types des services rendus par les ANE)

Concernant les activités menées par les acteurs non étatiques en milieu carcéral, l'étude nous révèle dans le tableau qui suit qu'elles sont liées de manière décroissante à l'assistance judiciaire ; aux dons des denrées alimentaires ; au suivi psychologique et au réarmement moral ; aux dons des biens matériels ; à la distribution des vêtements ; à la formation aux métiers de l'emploi ; aux consultations juridiques ; à l'enseignement ; à la fourniture des soins de santé ; aux activités socioculturelles et sportives ; à l'éducation religieuse ; à la distribution des médicaments ; au paiement des condamnations ; et bien d'autres encore.



Figure 10 : Typologie des services rendus par les ANE

a) Assistance judiciaire des détenus

Avec un taux de 59.68 %, elle consiste à s'assurer que les personnes incarcérées ont accès à des conseils juridiques et à une représentation légale appropriée. Cela inclut notamment :

L'accès à un avocat : les détenus ont le droit de consulter un avocat pour obtenir des conseils sur leur situation judiciaire, que ce soit sur le procès, les voies de recours ou d'autres questions d'ordre légal ;

L'information sur les droits : elle consiste pour les ANE intervenant dans des prisons, d'informer les détenus sur leurs droits, y compris le droit à un procès, le droit de faire appel et le droit de contester les conditions de leurs détentions ;

L'aide financière qui inclut une aide fiduciaire pour les détenus surtout vulnérables qui ne peuvent pas ou se retrouvent dans une situation d'incapacité financière pour se payer les services d'un avocat. Si la loi a prévu qu'un avocat leur soit commis d'office en vue de défendre le détenu devant les barreaux, il se pose très souvent le problème de leur volonté à s'investir dans les affaires qui leur sont assignées ;

Le soutien dans les démarches juridiques : les acteurs non étatiques intervenant dans des prisons peuvent aider les détenus à préparer des documents juridiques, à déposer des recours ou à naviguer dans le système judiciaire ;

La protection des droits : l'assistance judiciaire vise également à protéger les droits des détenus

contre les abus et s'assurer qu'ils sont traités conformément à la loi ;

L'accès à des services spécialisés : ces services peuvent être offerts par les acteurs non étatiques pour des questions spécifiques comme la santé mentale ou les droits de l'homme.

Les consultations juridiques consistent à mettre à disposition des détenus un avocat pour la médiation et la résolution des conflits survenus au sein de l'établissement pénitentiaire ou avec d'autres parties. Les consultations peuvent également porter sur les conditions des détentions, y compris les droits des détenus en matière de traitement, de santé et d'accès à des services.

L'objectif de ce volet c'est de garantir que tous les détenus, indépendamment de leur statut financier, aient la possibilité de défendre leurs droits et d'accéder à la justice.

b) Dons des denrées alimentaires

Les dons des denrées alimentaires aux détenus apparaissent dans cette étude comme la deuxième activité menée en prisons avec un taux de 59.68 %. Ils consistent à fournir des produits alimentaires aux personnes incarcérées dans les établissements pénitentiaires en vue de l'amélioration de leur bien-être et de contribuer à leur réinsertion sociale. Le détenu se trouve confronté au défi de la bonne alimentation qui doit être variée et nutritive afin de lui garantir une bonne santé. Les dons en denrées alimentaires constituent un apport important aux repas fournis par l'administration pénitentiaire qui sont souvent jugés insuffisants en termes de qualité, de quantité et de variétés. Ils ont un double impact significatif sur le plan psychologique et positif des détenus dans la mesure où, ils leur font prendre conscience qu'ils ne sont pas complètement isolés et qu'il existe des individus et des acteurs qui se soucient d'eux à l'extérieur des murs des prisons.

c) Suivi psychologique et réarmement moral des détenus

C'est l'ensemble des processus essentiels dans le cadre de la réhabilitation et de la réinsertion des personnes incarcérées. L'étude a démontré que les activités qui visent à y répondre sont de l'ordre de 51.61 %. L'évaluation des besoins psychologiques des détenus est l'étape primordiale de cette démarche. Des psychologues ou des psychiatres peuvent réaliser des entretiens et des tests pour comprendre l'état mental de leurs patients détenus. Ces derniers peuvent avoir des séances de thérapie, que ce soit en individuel ou en groupes. Lesdites séances visent à traiter des problèmes de dépression, de l'anxiété, des traumatismes, ou les comportements antisociaux. Le suivi psychologique peut aussi aider à prévenir la récidive, c'est-à-dire des stratagèmes pour aider les détenus à éviter de retomber dans des comportements criminels après leur libération. Le suivi psychologique peut également inclure la gestion des émotions, l'apprentissage de la résolution des conflits et de développement de compétences sociales.

Le réarmement moral inclut les réflexions sur les valeurs morales et éthiques, c'est-à-dire sur la responsabilité, l'empathie et le respect des autres. Des programmes éducatifs peuvent aussi être mis en place pour enseigner aux détenus des compétences de vie, des valeurs civiques et des comportements prosociaux. Ce même réarmement moral intègre l'accompagnement spirituel, que ce soit par le biais de la religion ou d'autres philosophies de vie afin de trouver un sens ou une direction. Il vise en même temps de renforcer l'estime de soi des détenus, en les aidant à se voir comme des individus capables de changer et de contribuer positivement à la société.

L'objectif du suivi psychologique et le réarmement moral est de favoriser la réhabilitation des détenus, de réduire le risque de récidive et de faciliter leur réinsertion dans la société. En travaillant sur leur santé mentale et leur moralité, l'on est en droit d'espérer qu'ils pourront mieux gérer les défis de la vie après leur libération.

d) Dons des biens matériels

Ils constituent 50 % des interventions en milieu carcéral. Ceci consiste à fournir des articles ou des biens aux détenus afin d'améliorer les conditions de vie en détention, à favoriser leur bien-être

psychologique et à contribuer à leur réinsertion sociale. Il peut s'agir de vêtements (appropriés pour les détenus), des produits de toilettes intimes, des livres et matériels éducatifs pour favoriser l'éducation et la réhabilitation, et des articles de loisirs (des jeux de société, des fournitures artistiques ou d'autres articles permettant aux détenus de s'occuper et de se distraire).

e) Education ou enseignement (46.77 %)

Avec près de 46.77 % d'activités menées en prisons par les ANE, l'éducation ou l'enseignement visent à favoriser la réinsertion socioprofessionnelle des détenus. Elle peut se décliner en plusieurs aspects :

La formation académique : des programmes d'enseignement général sont proposés, permettant aux détenus de poursuivre ou de reprendre leurs études. Cela inclut des cours de français, de mathématiques, ou d'autres matières selon les besoins et les niveaux des détenus ;

Des formations professionnelles mises en place pour aider les détenus à acquérir des compétences professionnelles. Cela pourra inclure des ateliers de menuiserie, de cuisine, de mécanique, ou d'informatique ou de manière plus générale des formations aux petits métiers. L'objectif est de leur donner une qualification en vue de faciliter leur réinsertion sur le marché du travail ;

L'éducation civique et sociale : des cours sur les droits et devoirs des citoyens, la vie en société et la gestion des conflits peuvent être proposés. Cela peut aider les détenus à mieux comprendre les normes sociales et à développer les comportements adaptés ;

Les soutiens psychologiques et sociaux afin d'aider les détenus à surmonter des problèmes personnels, à gérer leurs émotions et à préparer leur réinsertion ;

La pratique d'activités culturelles (théâtre, musique, arts plastiques) et sportives est encouragée pour favoriser le bien-être, la cohésion sociale et le développement personnel.

L'accompagnement à la sortie des prisons sont aussi à prendre en compte avec des dispositifs souvent mis en place dans l'optique de préparer les détenus à leur sortie de prisons, en les aidant à établir les projets de vie, à trouver un logement et à accéder à des ressources d'aide.

Nous l'aurons vu, toutes ces initiatives visent à réduire la récidive en offrant aux détenus les outils pour reconstruire leurs vies et s'insérer de nouveau dans la société.

f) Fourniture des soins de santé

43.55 % des activités implémentées dans les prisons du Cameroun sont en lien avec la fourniture des soins de santé. Elle a pour but d'apporter à la personne détenue des soins de santé fournis par des ANE qui vont combler les lacunes dans les services de santé, améliorer leurs conditions de vie en prisons et promouvoir le respect des droits humains.

En effet, dans de nombre cas, les détenus se plaignent de ne pas recevoir des soins de santé adéquats (consultations médicales, traitements préventifs ou curatifs, et des services de santé mentale). Sa déclinaison comprend la distribution de médicaments et de matériel médical. Les ANE peuvent aussi organiser des séances de formation pour le personnel pénitentiaire et les agents de santé sur la gestion des soins de santé en milieu carcéral, y compris les préventions des maladies infectieuses, la santé mentale et les soins aux populations vulnérables. Les acteurs non étatiques peuvent jouer un rôle de plaidoyer pour améliorer les conditions de santé dans les prisons, sensibiliser le public et les décideurs aux besoins de santé des détenus et promouvoir des politiques de santé plus justes et équitables. Ils peuvent aussi organiser des programmes de réhabilitation incluant des soins de santé, des services psychosociaux et des activités de réinsertion pour aider les détenus à réintégrer la société après leur libération.

g)Événements majeurs régulièrement organisés en milieu carcéral

Valeur	Fréquence	Pourcentage (%)
Campagnes de sensibilisation	49	79.03
Campagnes de distribution des biens	34	54.84
Sessions de formation et de renforcement des capacités	30	48.39
Campagnes de santé	15	24.19
Cérémonies religieuses	12	19.35
Autres (à préciser)	8	12.90
Foire, exposition, vente	5	8.06

Autres (à préciser) : Distribution du Guide du détenu, legal aid clinics, legal Aid, activités culturelles et sportives, monitoring, sporting and cultural activities, Inspection des locaux pénitentiaires, Journées sport, culture et loisir, Journée de l'enfant Africain

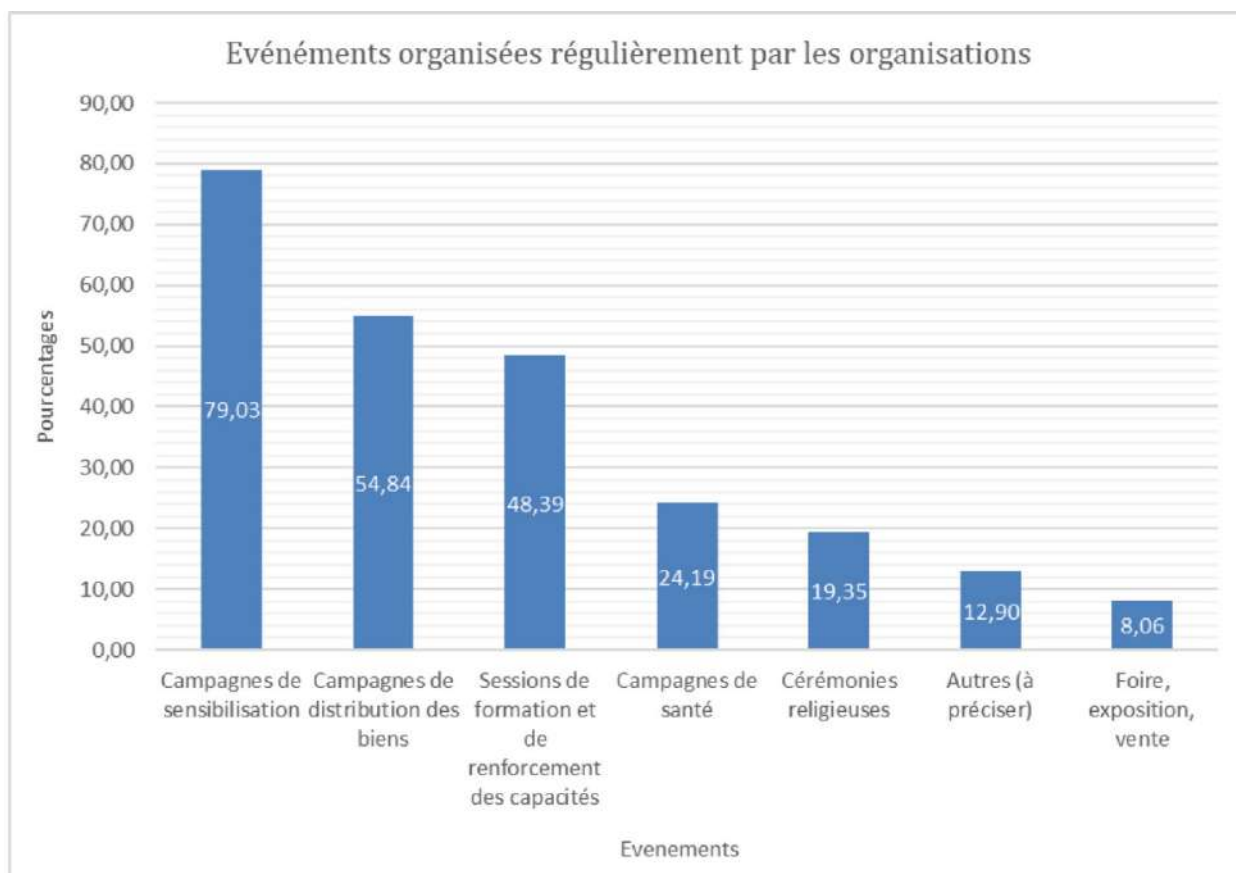


Figure 11: Principales activités des ANE en milieu carcéral

Plusieurs événements sont organisés au courant de l'année en milieu carcéral par les acteurs non étatiques. Nous constatons que 79,03% de ces événements sont liés aux campagnes de sensibilisation et 54,84% aux campagnes de distribution des biens.

3.2.6 Principales sources de financement des interventions en milieu carcéral

Parmi les principales sources de financements des interventions des acteurs non étatiques en milieu carcéral, 77,42% des acteurs déclarent que cela provient des ressources propres tandis que 59,68% témoignent qu'elles proviennent des aides et des dons divers.

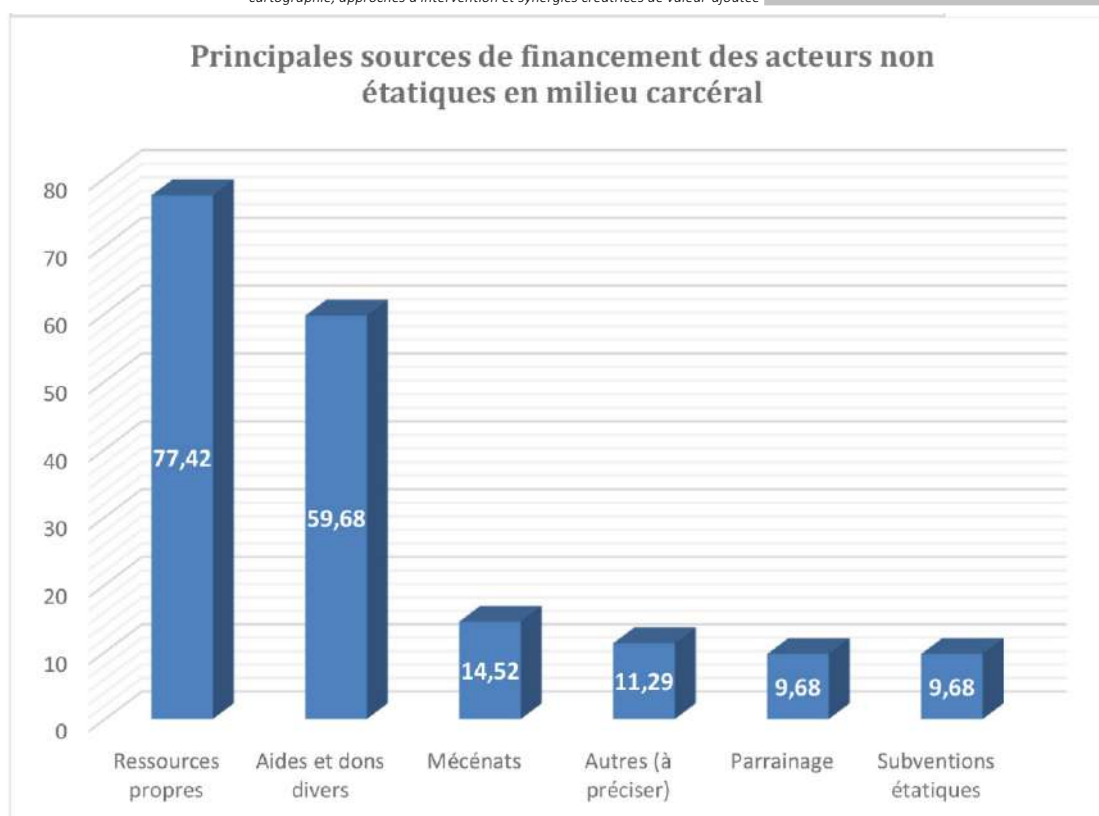


Figure 12: Principales sources des financement des ANE en milieu carcéral

3.2.7 Difficultés rencontrées dans leurs interventions et stratégies de contournement

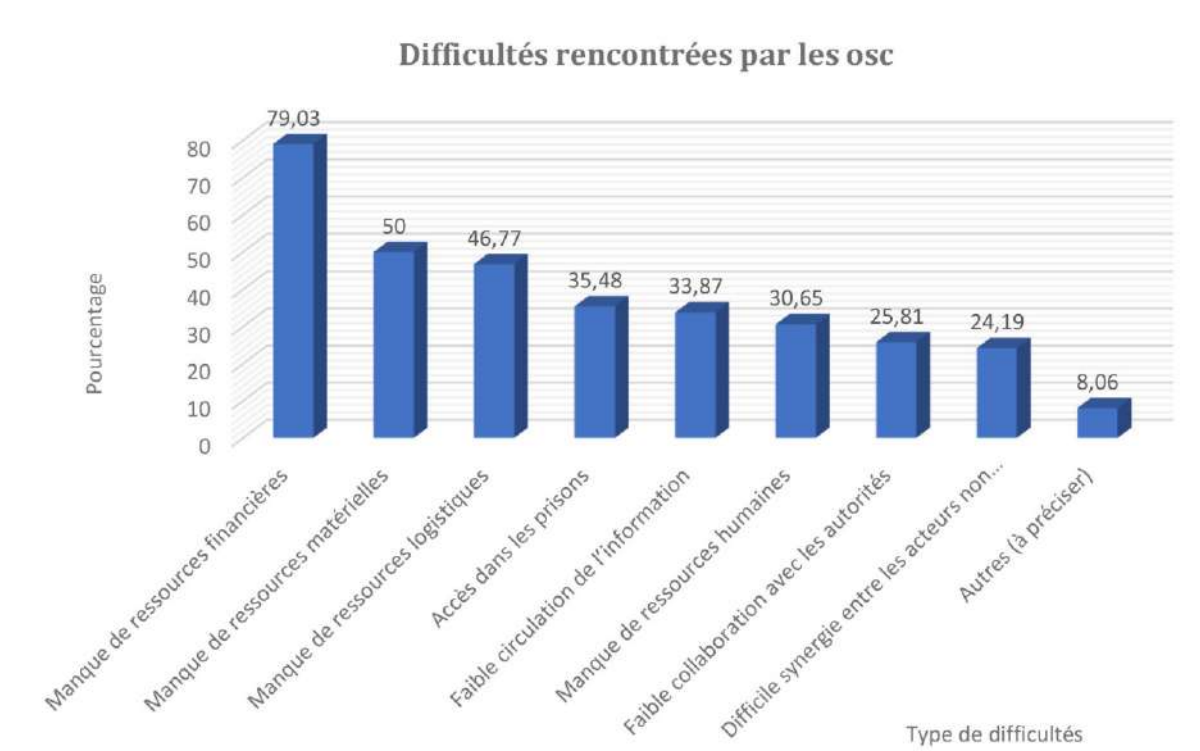


Figure 13 : Difficultés rencontrées

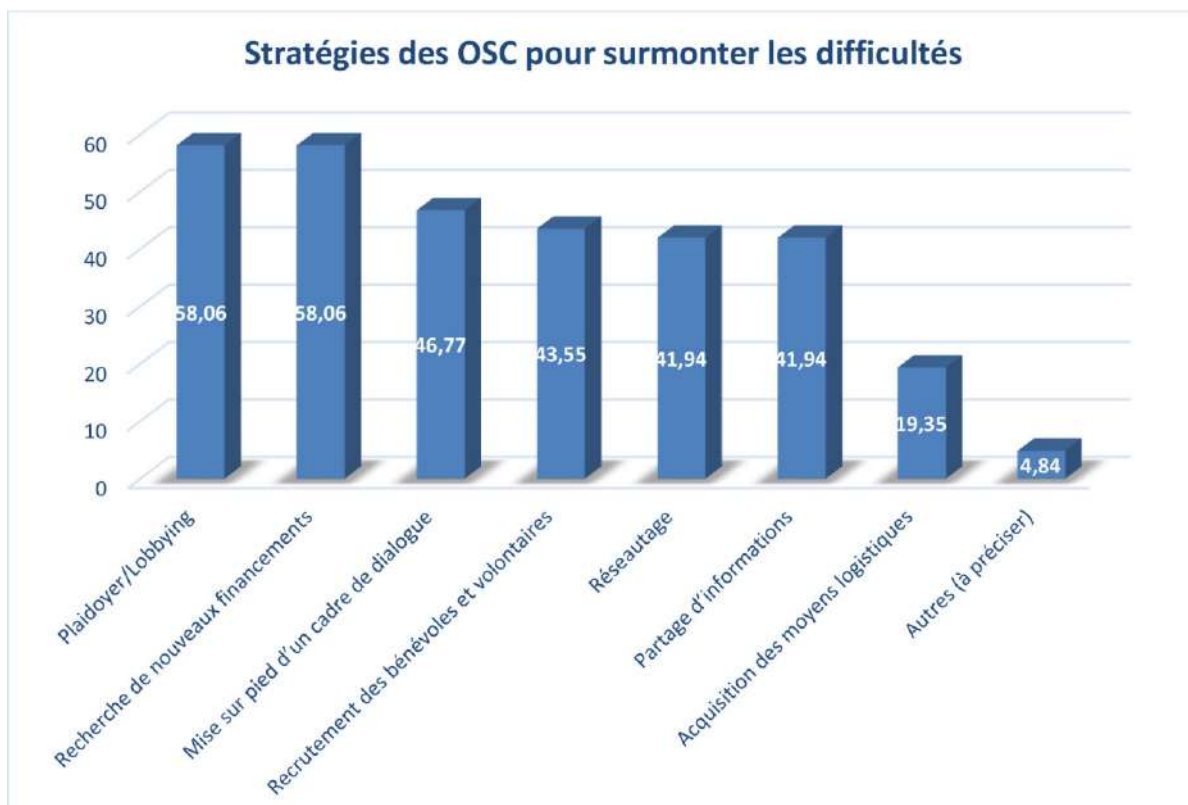


Figure 14 : Stratégies des OSC face aux difficultés

La plupart des OSC déclarent qu'elles utilisent des stratégies pour surmonter leurs difficultés lors de leurs interventions en milieu carcéral. Tandis que 58,06% d'entre elles utilisent le plaidoyer/Lobbying et la recherche de nouveaux financements, 46,77% par contre optent pour la mise sur pied d'un cadre de dialogue pour y parvenir.

3.3 Les ANE, construction des synergies et participation aux approches collaboratives

3.3.1 Les formats et approches de travail collaboratif entre les ANE : construire des synergies génératrices de valeur ajoutée

Les synergies de collaboration entre les différents ANE intervenant en milieu carcéral sont capitales dans le renforcement de l'efficacité et de la pertinence des actions en faveur des détenus. Elles sont importantes pour une prise en charge holistique du détenu dans une approche intégrée susceptible d'apporter une réelle satisfaction à ses besoins. La synergie peut aboutir à la mise en place d'une chaîne de référencement de personnes détenues vers des acteurs disposant des moyens conséquents pour une meilleure prise en charge du détenu. L'étude révèle divers formats de collaboration : les actions communes ponctuelles et informelles entre acteurs (33,87 %). Les interventions sous forme de réseau et plateformes formelles de collaboration (30,65%).

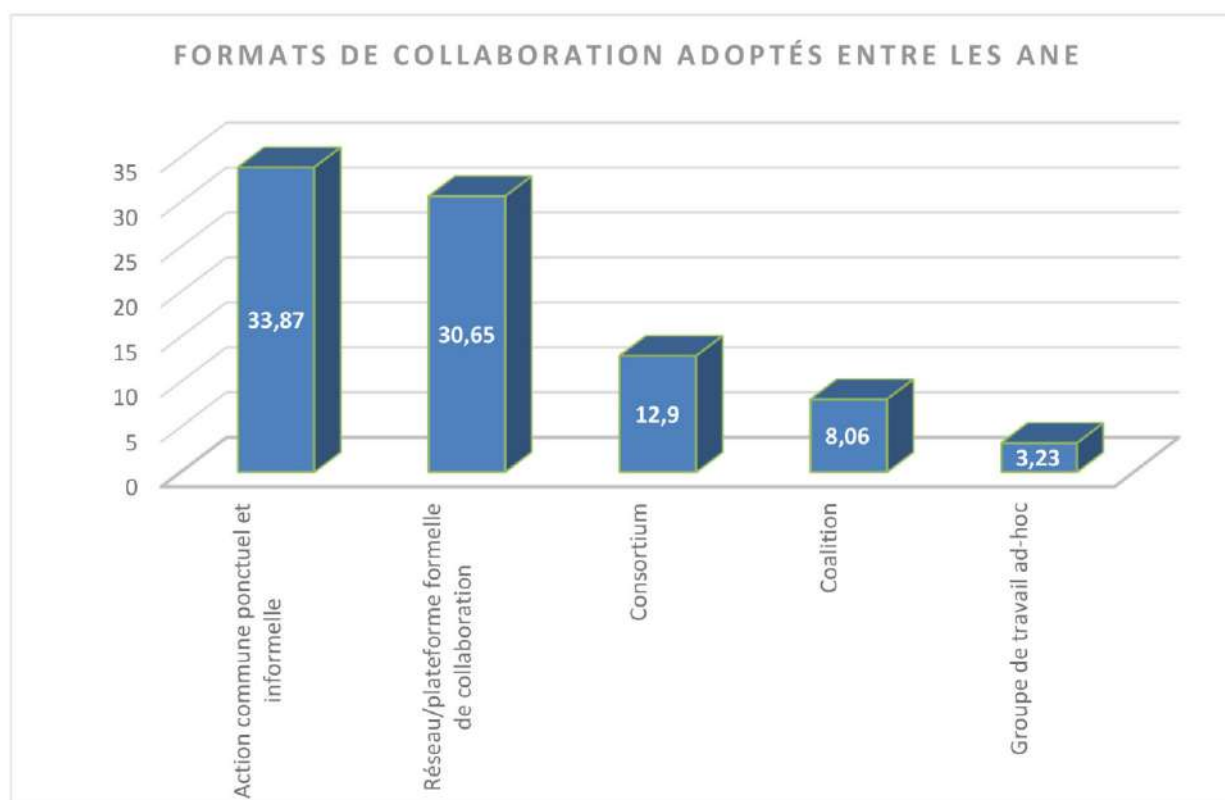


Figure 15 : Formats de collaboration entre les ANE

3.3.2 Types d'action collaborative entre les acteurs non étatiques

Il ressort de ce graphique que le type d'actions de collaboration entretenues par les acteurs non étatiques sont à 74,19% des partages d'informations et expériences.

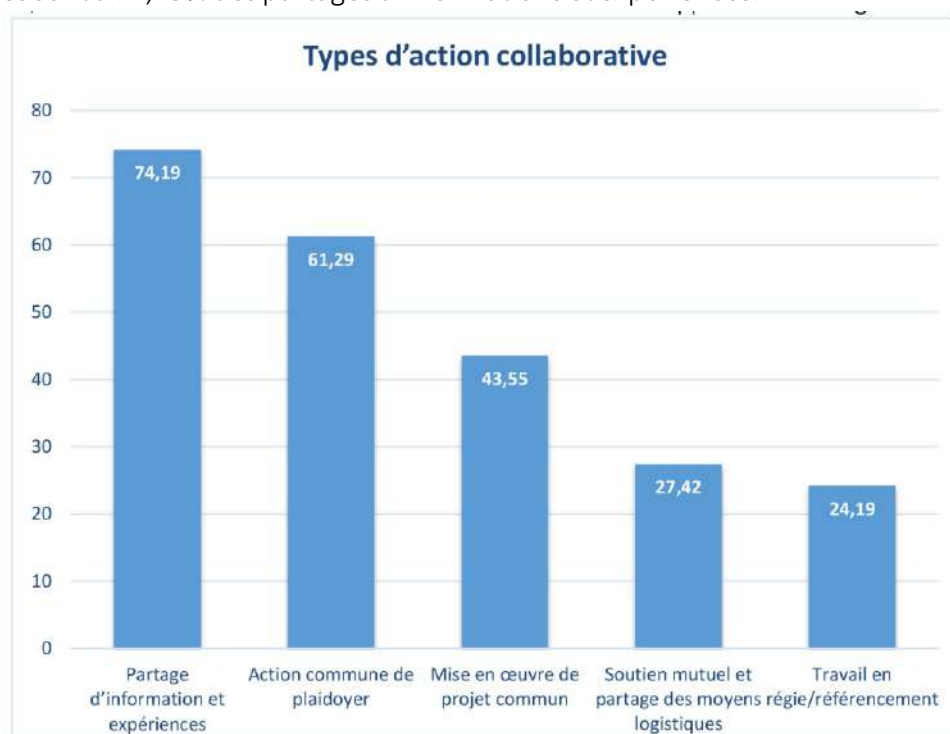


Figure 16 : Types de collaboration entre les ANE

3.3.3 La collaboration avec les pouvoirs publics

En raison de la sensibilité des questions liées à la justice pénale et des impératifs de sécurité du milieu carcéral, les interactions entre les AE et les ANE sont diversement appréciées. Soulignons déjà que ces 2 grands groupes d'acteurs entretiennent des relations en fonction de nature de leurs activités. Les interactions concernent plus souvent les activités de plaidoyer et l'appui institutionnel pour des actions sociales en milieu carcéral.

Les activités de plaidoyer suscitent des rapports très cordiaux entre les ANE et les AE dans les mesures où, elles sont essentiellement orientées vers des contributions citoyennes à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de Droits humains. Les OSC nationales et internationales ont l'apanage de ces activités qui gravitent autour de processus de concertation et de consultations. Lors de la rédaction des rapports du MINJUSTICE sur la situation des Droits de l'homme, les OSC sont invitées à formuler leurs avis sur le rendu des différentes institutions impliquées dans la promotion des Droits de l'homme et à présenter les résultats (indicateurs à l'appui) de leurs initiatives menées dans le sillage des prisons qui seront intégrés dans le rapport officiel du gouvernement.

Des actions de plaidoyer visant l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de la justice pénale sont également portées par les ANE. C'est le cas du plaidoyer pour l'application effective des peines alternatives prévues par l'article 81 alinéa 1 du Code pénal camerounais. La réussite du processus passe par une participation effective du MINJUSTICE, notamment de la Direction de la législation pénale ; ce qui marque une réelle volonté politique des autorités de collaborer avec la société civile. Cette volonté politique de collaboration se matérialiser également par des correspondances administratives qui indiquent les contours et les modalités de collaboration avec les OSC ou la coalition porteuse de l'action de plaidoyer. Notons que tous les projets de plaidoyer initiés ne trouvent pas toujours l'adhésion du MINJUSTICE. Les propositions sont généralement discriminées en fonction de la pertinence du sujet, du contexte politique et de leur faisabilité.

Les formes d'interaction des ANE avec les autorités en milieu carcéral sont les plus sujettes à la controverse. Si du point de vue des OSC, l'administration pénitentiaire collabore difficilement ; pour l'administration pénitentiaire, le tort revient plutôt aux OSC qui manquent de sérieux car, disent-ils, elles refusent de se conformer à la loi. Raison pour laquelle elles éprouvent des difficultés à accéder aux prisons. Pour les responsables de l'administration pénitentiaire, l'accès à la prison est conditionné par le respect d'un cahier de charge bien précis. La caractéristique première de cette collaboration est l'existence d'un faible cadre légal et institutionnel qui ne promeut pas l'action dans l'environnement carcéral. Toute chose qui se traduit par des interventions sporadiques, sans véritable impact sur la situation du détenu. Le foyer de l'espérance, qui mène des interventions à partir des locaux situés à proximité des centres pénitenciers, a souvent été cité comme une référence de l'interventionnisme dans la collaboration avec l'administration pénale.

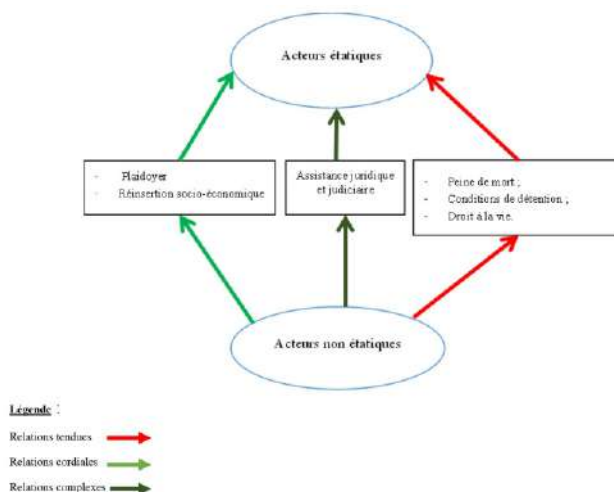


Figure 17 : Interaction avec les acteurs étatiques

Types d'appui que ces OSC bénéficient des pouvoirs publics

Type d'appui	Fréquence	Pourcentage (%)
Facilitation de l'accès à la prison	43	69.35
Sécurité	28	45.16
Ressources humaines/Expertise technique	17	27.42
Soutien institutionnel (patronage)	17	27.42
Don de matérielles et logistiques	5	8.06
Autres (à préciser)	3	4.84
Provisions financières	2	3.23

Les OSC qui interviennent en milieu carcéral bénéficient le plus souvent des appuis des acteurs étatiques. Parmi les répondants 69,35% et 45,16% déclarent que ces appuis sont respectivement liés à la facilitation de l'accès à la prison et à la sécurité.

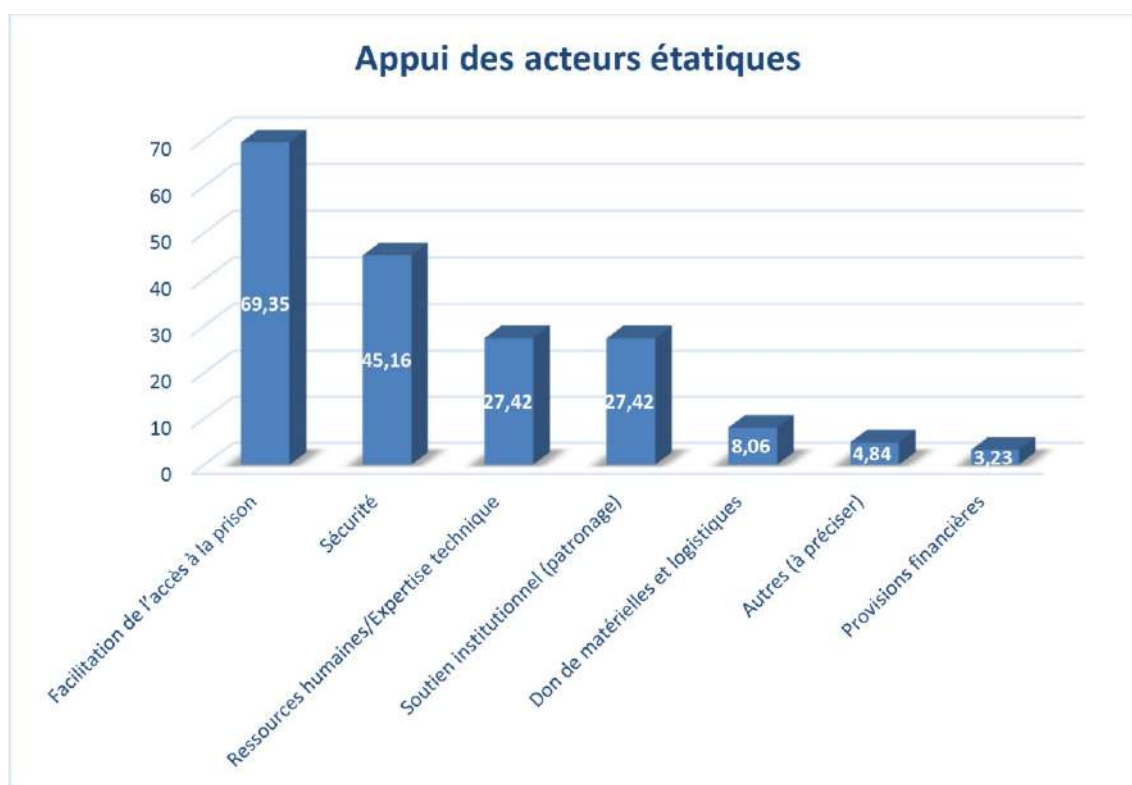


Figure 18: Appui des acteurs étatiques aux ANE

IV. LEÇONS ET PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE CONTRIBUTION DES ANE AUX MISSIONS DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE AU CAMEROUN

Dans cette dernière partie de notre analyse, il est principalement question de tirer quelques leçons du rendu de la cartographie, notamment dans notre compréhension du rôle des acteurs non étatiques dans les missions de l'administration pénitentiaire au Cameroun. Ceci afin de formuler des recommandations pour la promotion de bonnes pratiques et permettre aux différents acteurs de travailler aisément pour l'amélioration des conditions de détention au Cameroun. Cela passe par quelques préalables, les recommandations formulées qui pourraient faire de solutions aux défis sus-présentés.

Le régime pénitentiaire au Cameroun consacre une classification ambivalente des prisons. Celles-ci sont classées selon la nature de leurs activités ainsi que leur organisation. Suivant le critère de la nature des activités, l'on distingue les prisons d'orientation ou de sélection ; les centres de relégation ; les prisons de production ; les prisons écoles et ; les prisons spéciales. En revanche, la classification selon le critère de l'organisation permet d'identifier 03 types de prisons, notamment les prisons centrales que l'on retrouve dans les grandes villes ; les prisons principales ; et secondaires présentent dans les moyennes et petites villes.

C'est cette dernière classification qui nous intéresse dans le cadre de cette étude dans la mesure où, elle oriente la politique pénitentiaire en termes de gestion des détenus, des dotations et même en termes de sanctions. Ainsi, Le cadrage des missions de la prison est essentiel dans la compréhension de la typologie des différents acteurs qui s'y déploient quotidiennement et les acteurs non étatiques, à travers la mise en œuvre de leurs activités, concourent à l'accomplissement des missions assignées à l'administration pénitentiaire.

L'univers carcéral au Cameroun, le relevions-nous, est un environnement qui tend à réduire la personne détenue ou condamnée à l'acte que celui-ci aurait commis. Les aumôneries présentes dans cet environnement ont une mission qui est celle de l'accompagnement spirituel et œcuménique des détenus, sans distinctions de genre dans son sens large mais aussi de couche sociale. Et l'assistance spirituelle apportée aux détenus se perçoit à travers l'attention accordée à la personne détenue qui elle-même se manifeste par le truchement de l'écoute et du dialogue. Cela peut conduire à la facilitation des rencontres avec d'autres leaders confessionnels à l'instar des pasteurs, des imans et des rabbins, la réflexion sur le sens à donner à sa vie en prison et même en dehors. Les aumôniers se préservent de juger leurs fautes et se limitent à accueillir ce que le détenu souhaite partager avec eux. Un travail intense peut se faire entre l'aumônier et le détenu sur des thématiques telles celles du pardon ou de la justice dans une approche bienveillante.

4.1 Les acteurs d'appui à la mission sociale de l'administration pénitentiaire

La Déclaration de Doha, adoptée au terme du 13^{ème} Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale, souligne l'importance de l'implantation des mesures pour soutenir la réintégration sociale des prisonniers. En droite ligne de cette déclaration, le Cameroun, à travers le MINAS, a créé au sein des établissements pénitenciers un service en charge de préserver l'autonomie et la responsabilisation des détenus. Ainsi, le Service d'Action sociale, coordonné par un bureau du travail social, a comme responsabilité d'accompagner les personnes incarcérées dans un processus de transition vers la liberté. Ceci implique une assistance dans les problèmes courants aux niveaux familial et matériel, mais également un appui à l'autonomisation en vue d'une meilleure réintégration de la société une fois la peine purgée.

Le volet social de la prise en charge de la personne détenue est capital pour son bien-être. L'étude a révélé que % interviennent sur les problématiques liées au volet sociale (). Lesdites problématiques drainent d'ailleurs le plus grand nombre d'acteurs non étatiques avec en premier rang les associations et organisations religieuses qui viennent en appui au service des affaires

sociales de la prison. (Résultat croisé de l'étude). De manière générale, les interventions sociales qui relèvent de la charité concernent l'appui à l'insertion socio-professionnelle, l'éducation, la lutte contre la consommation des drogues et les stupéfiants, l'accès aux soins de santé, etc. Les principales activités organisées par les ANE qui concourent à la réalisation sont comprennent le suivi psychologique et le réarmement moral des détenus, les dons des denrées alimentaires, de matériels, la mise à disposition des formations aux métiers de l'emploi, et même la distribution des vêtements.

4.2 Acteurs non étatiques qui interviennent dans le cadre des missions économiques des prisons

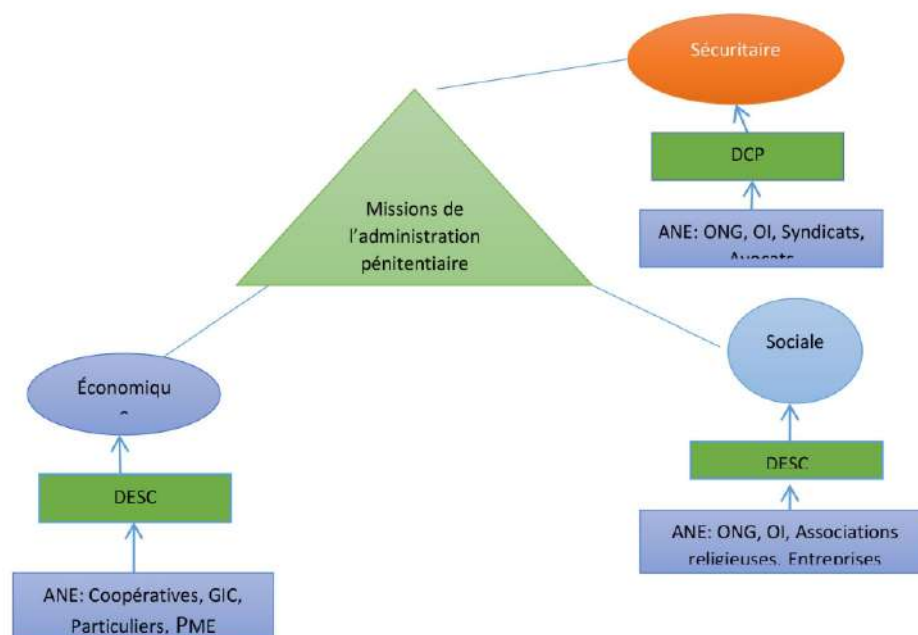
Les prisons renferment entre autres les activités permettant aux détenus d'être des acteurs du développement. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les missions économiques des prisons. En effet, la réalisation des missions économiques des prisons passe-t-elle par un travail productif institutionnel ou formel des détenus, quoique l'on observe sur le terrain l'émergence d'un travail productif diffus ou informel de celles-ci. Le travail productif formel est celui qui est juridiquement encadré. À ce titre, Il implique le respect d'un certain nombre de Droits fondamentaux du détenu et il peut s'effectuer à l'intérieur de la prison comme à l'extérieur de celle-ci soit pour l'Administration pénitentiaire, soit encore pour des particuliers ou pour des entreprises dans le cadre de la concession de la main-d'œuvre pénale dont la rémunération est fixée par un texte spécifique. C'est le lieu de rappeler que l'article 51 du décret de 1992 fixant le régime pénitentiaire au Cameroun détermine les conditions de mise en œuvre des cessions de la main-d'œuvre pénale au profit des services publiques, entreprises privées et particuliers. Ces cessions sont soumises à l'autorisation préalable du régisseur de prison.

Par ailleurs, l'article 52 du même décret indique que, « toute cession de main-d'œuvre pénale donne lieu au paiement d'une indemnité journalière et de frais de surveillance dont les taux sont fixés par arrêté du ministre chargé de l'Administration pénitentiaire ». L'article 53 du même décret donne des indications concises sur la répartition de la somme résultante des travaux effectués par la main-d'œuvre pénale. Il s'agit du pécule. En termes juridiques, celui-ci est l'ensemble des sommes inscrites à l'actif d'un détenu dans la comptabilité de l'établissement pénitentiaire où il est incarcéré et comprenant essentiellement la portion de rémunération qui lui est allouée pour le travail effectué au sein de l'établissement.

L'article 53 du décret de 1992 a prévu que le pécule soit divisé en 2 parties dont la première représentant les 2/3 des encaissements soient reversés au Trésor public et, la seconde partie représentant le 1/3 des encaissements soit affectée à la constitution du pécule. Autrement dit, dans sa mission de production, la prison fait intervenir les acteurs non étatiques ayant des intérêts économiques dans la mobilisation de la main d'œuvre pénitentiaire. Ces acteurs sont constitués de 2 grands groupes :

- les entreprises privées constituées sous la forme de groupements d'intérêts économiques (GIE), les sociétés anonymes à responsabilité limitée (SARL), les petites et moyennes entreprises (PME), les coopératives et ;
- les particuliers.

En général, les activités qui mobilisent la main d'œuvre pénitentiaire concernent les fermes agricoles et les plantations.



4.3 Des stratégies d'intervention qui visent essentiellement l'autonomisation des bénéficiaires

La stratégie d'autonomisation des détenus est généralement adossée sur le renforcement des capacités des paires éducateurs/ formateurs issues du milieu carcéral. Ces différentes initiatives impactent durablement les interventions des ANE visant l'accès à la justice des populations vulnérables qui constituent ses principales cibles. Des bonnes pratiques relatives à la production des outils de transmission des savoirs à partir des guides et manuels mis à disposition des détenus sont forts appréciables.

4.4 Mise en œuvre des approches holistiques : gage de durabilité des interventions en milieu carcéral

Cette approche part du postulat de l'interdépendance des besoins du détenu. Ces besoins concourent à son bien-être. Les Associations religieuses apparaissent comme les mieux structurées, notamment celles dont l'existence est très ancienne : l'Eglise catholique romaine, les Eglises protestantes. A partir de leurs services dédiés organisent une prise en charge holistique des détenus à travers la fourniture d'un accompagnement intégral sur le plan spirituel, juridique, éducatif, économique et psychologique. Les initiatives de ces acteurs ont été régulièrement présentées par les responsables de l'administration pénitentiaire comme des interventions à fort potentiel d'impact.

4.5 Le rétablissement du lien familial : une stratégie efficace de resocialisation

Le maintien des liens familiaux est essentiel pour la stabilité du détenu. Epruvé par sa situation carcérale, le détenu est souvent confronté à un rejet de sa propre famille pour diverses raisons. La désapprobation de l'acte commis, la pauvreté, l'éloignement sont des facteurs qui favorisent la dislocation des liens entre le détenu et sa famille. Dans certains cas, le détenu face l'abandon de sa famille se résout à purger solitairement sa peine. L'Association pour le rétablissement du lien maternel qui intervient à la prison de Mfou s'est engagé favoriser le rétablissement des liens physiques et affectifs entre les détenus et les membres de leurs familles. Son action cible principalement les mineurs en détention. Elle procède par des médiations, des plaidoyers en vue d'apaiser les tensions entre le détenu et sa famille. Une fois le contact rétabli, l'association facilite l'effectue un suivi des diligences ou actions engagées par la famille en faveur du détenu.

4.6 Quelques défis à relever

L'intervention des ANE en milieu carcéral : une offre sous- exploitée ?

En dépit des faiblesses intrinsèques, force est de constater que les ANE demeurent un soutien inconditionnel tant pour les détenus que pour l'administration pénitentiaire. C'est d'ailleurs à cette dernière qu'il revient en fin de compte de créer les conditions favorables pour un déploiement dans cet environnement, et d'élaborer une stratégie politique incitative de l'amélioration des conditions de vie en détention. La question de l'assainissement du secteur n'est pas en reste. Il doit permettre de mettre à l'écart les aventuriers dont les ambitions ne sont pas à la mesure des exigences liées à la réalité du milieu carcéral.

La création des convergences des ANE autour des problématiques carcérales

Avec la succession de programmes dédiés à l'amélioration de la gouvernance, on note assez de progrès dans la gouvernance interne des OSC. Cependant, en matière de gouvernance externe des OSC, le PASOC avait commencé un travail de structuration des OSC (afin d'influencer les politiques) qui s'est arrêté à mi-parcours. La Plate-forme Nationale des OSC (PLANOSCAM) n'a pas pu combler ces attentes. Le programme d'appui à la société civile (PASC) avait eu le mandat de continuer ce travail mais on note qu'il n'y a pas eu beaucoup d'avancées sur ce pan. A la suite d'un processus d'évaluation, l'Union Européenne avait opté pour la mise en place des réseaux thématiques d'OSC sur les problématiques les plus urgentes de développement. Ceci avait pour objectif de soutenir des coalitions d'OSC encadrées par des organisations locomotives. Cette approche fortement encouragée par les principaux partenaires techniques et financiers a suscité la mise en place de coalitions et consortiums sur des problématiques spécifiques.

4.7 Principales recommandations

Elles sont de plusieurs ordres.

- Sur l'accès à la justice, aux centres de détention, ainsi qu'aux conditions de détention

Les interactions entre les conseils et l'administration judiciaire ne sont pas toujours amicales mais très souvent conflictuelles du fait du manque de collaboration et aussi de la méfiance qui y prévalent. Cette situation a engendré, dans quelques cas qui nous ont été présentés, des menaces et des représailles à l'encontre des conseils qui interviennent dans certaines prisons sur des aspects tels que l'accès à la justice en faveur de leurs clients accusés ou condamnés pour des motifs tels que les détournements des deniers publics, l'insurrection, l'atteinte à l'intégrité territoriale et, la cyber-sécurité. La mesure proposée pour y remédier est d'opter pour la collaboration, dans une démarche discursive qui prend ancrage sur le triptyque justice, conseils et administration pénitentiaire. Pris dans ce sens, cela se traduirait par des rapports sains entre les conseils et les administrations judiciaires et pénales dont la résultante directe est la prévention des conflits et le règlement à l'amiable des différends. Il convient d'indiquer que ce n'est qu'à la suite d'un constat manifeste du refus de collaborer de la justice qu'il serait judicieux d'envisager de documenter les faits et preuves et, de saisir les mécanismes compétents nationaux, régionaux et internationaux afin d'obtenir réparation.

Toujours dans le sillage de l'administration et l'accès à la justice, nombre de difficultés rencontrées par les ANE sont étroitement liées aux dysfonctionnements observés dans l'administration de la justice pénale. En effet, une vision large de l'accès à la justice intégrant les mécanismes transactionnels et de médiation prévus par le Code pénal sous la houlette du juge permettrait de réduire considérablement le phénomène de surpopulation carcérale. Il faudrait également que les dossiers des détenus, en l'occurrence les détenus vulnérables (femmes, mineurs, jeunes, etc.) soient traités avec diligence par les tribunaux et cours de justice. Sans être exhaustif, cela implique la réduction des lenteurs des procédures judiciaires, l'arrêt des

détentions abusives et arbitraires, la libération des détenus dès l'épuisement de la sentence prononcée, ou encore la promotion de la comparution libre.

S'agissant des ANE qui interviennent en milieu carcéral et relèvent comme défi les difficultés rencontrées pour accéder aux centres de détention, il est suggéré d'adopter une approche empirique des acteurs. Celle-ci s'entend comme une analyse de l'interventionnisme en milieu carcéral centrée sur l'humain, mais également et surtout sur les acteurs. Autrement dit, les ANE doivent engager des actions tant en amont qu'en aval qui ont pour finalité de toucher les détenus vulnérables en influençant positivement la sensibilité des acteurs institutionnels. Cette recommandation s'inspire des ANE qui font office de bons élèves aux bonnes pratiques observées en milieu carcéral. C'est le cas du Foyer de l'espérance de Yaoundé qui n'hésite à communiquer son cahier de charge, à renouveler régulièrement son autorisation d'accès à la prison, à rapporter les activités implémentées, à s'évertuer de respecter les autorités pénitentiaires et administratives, et même à poursuivre la réinsertion des ex-détenus après leur relâche ou l'épuisement de leurs peines.

Notons également qu'au niveau économique, les avantages comparatifs liés à l'application effective des mesures alternatives à l'emprisonnement devraient permettre de réduire les allocations budgétaires liées à la prise en charge des détenus, tout en assurant le désengorgement ou mieux, la décongestion des lieux de privation des libertés et l'amélioration de la détention au Cameroun. Les ANE, grâce à leur capacité de mobiliser des fonds mis à disposition par les bailleurs de fonds, peuvent effectivement contribuer à l'atteinte de ces résultats.

- Sur les synergies d'actions

En ce qui concerne les synergies d'actions en milieu carcéral, nous proposons aux ANE de privilégier la constitution des consortiums pour la mise en œuvre de leurs actions. Lesdites synergies permettront de répondre à un certain nombre de difficultés liées notamment aux gaps de ressources financières, matérielles, logistiques et humaines. Un adage trivial postule que l'union fait la force. Un consortium structuré, complémentaire et dans lequel la communication circule de manière fluide réunit toutes les conditions pour mener des interventions d'envergure dans l'intérêt supérieur de la population carcérale, gère mieux les défis et, gagne indubitablement la sympathie et le soutien des autorités gouvernementales.

Par ailleurs, les synergies d'actions peuvent être d'un grand apport pour le plaidoyer en vue de l'amélioration des conditions de vies en milieu carcéral. En effet, le regroupement associatif pourrait aisément contribuer au plaidoyer à travers les échanges des informations entre les organisations et autres associations sur les difficultés auxquelles elles sont souvent confrontées dans les prisons et ainsi donner des éléments de langage pour parler d'une seule voix dans l'optique de voir les choses évoluer. Lesdites informations peuvent porter sur diverses thématiques telles que la situation des détenus en milieu carcéral, la gestion des lieux de privation des libertés, la corruption en milieu carcéral pour ne citer que celles-là.

L'autre recommandation pertinente à noter ici est favorable à la mise sur pied d'un cadre de concertation réunissant les autorités nationales compétentes, l'institution nationale en charge de la promotion et de la protection des Droits humains à l'occurrence la CDHC et, les ANE pour l'amélioration, la mise en œuvre participative et le suivi de la politique carcérale du Cameroun. Cette recommandation a l'avantage de structurer un dialogue politique participatif et inclusif qui consolide la bonne gouvernance et la consultation des ANE dans la mise en œuvre de la politique

nationale en milieu carcéral.

Enfin et sur ce point bien précis, nous suggérons aux ANE de renforcer leur collaboration avec la CDHC qui, au-delà de ses mandats relatifs à la promotion et la protection des Droits humains, et de mécanisme national de prévention de la torture, est également habilitée à former les masses et à effectuer des descentes dans les lieux de privation des libertés. Cette collaboration doit être envisagée dans la mesure où, elle se présenterait comme un catalyseur mélioratif en termes de qualité et d'efficacité de l'action sociale ; ce qui stimulerait la crédibilité de l'opinion publique ainsi que de l'opinion du public à l'égard des ANE qui se déploient dans les lieux de privation des libertés.

- Sur la réinsertion des détenus

Nous l'avons vu, la réinsertion est un processus de rétablissement d'un réseau de soutien social pour la personne judiciaire. Partant du postulat selon lequel le succès de ladite réinsertion soit corolaire aux deux (2) facteurs que sont le social et le socio-professionnel, celle-ci se doit d'être holistique. Concernant la réinsertion sociale qui doit aboutir au désistement du crime et à la cessation des comportements délinquants, elle s'apparente à la réadaptation à la vie sociale, notamment la cohabitation familiale et sociale, l'obtention des documents légaux, et toutes les autres formes de démarches à entreprendre au quotidien. Pour ce faire, les initiatives des ANE dans les maisons d'arrêt doivent être orientées à la préparation de l'individu à la vie après la case prison. Il peut s'agir, sans être exhaustif, de la scolarisation des détenus, ou encore de leur sensibilisation sur les réformes et les changements survenus à l'extérieur des murs de la prison. En bref, sur les moyens et les connaissances liés à la réalisation des tâches de la vie courante.

Pour parvenir à la réinsertion socioprofessionnelle qui doit déboucher à l'auto-dépendance et à l'autonomie financière du repris de justice, les ANE qui œuvrent dans cet intérêt doivent au préalable recourir à ce qu'il conviendrait d'appeler ici l'étiquetage de la réhabilitation dans les centres de détention. Autrement dit, procéder à l'identification des centres de réinsertion fonctionnels dans les prisons, les offres de formation offertes, les besoins en équipements desdits et surtout les moyens d'y accéder. Cette démarche est primordiale pour garantir une véritable prise en charge des détenus.

En outre, les ANE doivent faire le profilage des détenus à même d'être réintégrés avant de pouvoir entamer la négociation de leur identité dans l'optique de multiplier leurs chances de réintégration réussie dans la société. C'est le lieu pour nous de rappeler que la transformation cognitive implique le changement identitaire qui conduit, de fil à aiguille, à l'abandon du mode de vie associé à la délinquance ainsi qu'au développement d'une nouvelle identité. Compte tenu du fait que la conception de soi est étroitement liée à l'image reflétée par autrui, il nous paraît capital de recourir à cette approche qui nécessite de solliciter l'accompagnement des psychologues qui vont travailler sur le changement de la personnalité de l'individu.

Enfin, nous suggérons, comme autre recommandation, le renforcement de la collaboration avec les administrations publiques sectorielles compétentes en matière d'emploi et de formation professionnelle, les institutions indépendantes de formation aux métiers de l'emploi, les fondations d'entreprises, les clusters, les incubateurs ainsi qu'avec les start-ups pour un accompagnement tant en milieu carcéral qu'en dehors. L'employabilité étant perçue comme le principal levier de l'amélioration des conditions de vie, la réinsertion socioprofessionnelle des détenus doit être adaptée tant à l'environnement interne qu'externe des milieux carcéraux. Et,

prenant en compte les aspirations et les besoins des bénéficiaires, cette idée aura le mérite d'offrir des solutions concrètes pour une réinsertion socioprofessionnelle réussie.

Notes et bibliographies indicatives

1. Textes juridiques

- L'Ensemble des Règles Minima pour le traitement des détenus adoptées en 1955 modifiées en 1957, 1977 puis en 2015 (« règles Nelson Mandela ») ; Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques de 1966 ;
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 27 janvier 1981 ;
- La Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants des détenus (10 décembre 1984) ;
- La convention pour les droits économiques, sociaux et culturels de 1966 ;
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Protocole facultatif se rapportant à ce pacte (16 décembre 1966) ;
- Le protocole facultatif à la convention des Nations unies conclu à New York le 18 décembre 2002 et son protocole additionnel du 29 juillet 2010 ;
- Le Décret N°2004/320 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun ;
- Les Principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus adoptés par l'Assemblée Générale de l'ONU le 14 décembre 1990, etc. ;
- Les lois du 12 novembre 1965 et du 12 juin 1967 portant Code pénal,
- L'arrêté n° 0080/A/MINAT/DAPEN du 10 mai 1983 qui met en jeu la responsabilité civile, pénale et disciplinaire du personnel carcéral et fixe le régime des sanctions applicables aux fonctionnaires pénitentiaires des cadres C et D ;
- L'article 2 du décret N°92/052 ou n° 92/054 du 27 mars 1992 portant régime pénitentiaire, modifiée et complétée par le décret n° 2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- La circulaire du Garde des sceaux du 07 décembre 1992 demandant aux procureurs généraux de veiller particulièrement sur les soins médicaux des personnes des détenues.
- Le décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut général de la Fonction Publique de l'Etat du Cameroun ;
- La Constitution du 18 janvier 1996 ;
- La loi n° 2005/07 du 27 juillet 2005 portant Code de procédure pénale ;
- Le Loi N° 2019/014 du 19 juillet 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun ;
- La Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ;
- Le décret n°2020/193 du 15 avril 2020 portant commutation et remise de peines ;

2. Ouvrages et articles scientifiques

- Dubois, M.-È. & Ouellet, F. (2020), « Les défis de la réinsertion sociale : regard éclairé sur la réalité vécue par la clientèle en maison de transition », *Criminologie*, 53(2), 309333, <https://doi.org/10.7202/1074197ar> ;
- François Xavier Roux-Demare, « La notion de vulnérabilité : approche juridique d'un concept polymorphe », page 616 à 630.
- Georges Macaire Eyenga, « La prison ailleurs. Enquête sur les fonctions de l'enfermement carcéral au Cameroun », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, Volume 18 (n° 1), 331366, <https://doi.org/10.7202/1097501ar>, 2022 ;
- Gérard CORNU, *Vocabulaire juridique*, Association Henri Capitant, 12e éd., Paris, PUF, 2018, p. 1589. 2300 p. ;
- J.M Tchakoua, « La considération de l'intérêt social et de la paix publique en matière de

poursuites : Conjectures autour de l'article 64 du code de procédure pénale », In les tendances de la nouvelle procédure pénale Camerounaise, SD de J.M TAKOUA, PUA, Vol1, 2007, 396 P. ;

- M. Morelle, « Être détenu à la prison centrale de Yaoundé (Cameroun) : une géographie du corps incarcéré », paru dans l'Information Géographique, 2016, Vol, 93 P.
- Marie Morelle, « Être détenu à la prison centrale de Yaoundé (Cameroun) : une géographie du corps incarcéré », paru dans L'Information géographique, (Vol. 80), Éditions Armand Colin, pages 93 à 113, 2016/2 ;
- Marie Morelle, Patrick Awondo, Habmo Birwe, Georges Macaire Eyenga, « Politique de réforme et matérialité de la prison au Cameroun », Politique africaine, Éditions Karthala, 2018/2 (n° 150), pages 75 à 96 ;
- Pr Gaétan FOUMENA, « L'accès à la justice des détenus au Cameroun : défis et enjeux », Colloque national sur l'accès à la justice et les peines alternatives ; 2021
- Régine Ngono Bounoungou, La réforme du système pénitentiaire camerounais : entre héritage colonial et traditions culturelles, Droit, Université de Grenoble, 2012 ;
- Robert TEFÉ TAGNE et al., « Le travail productif en milieu carcéral : cas de la prison centrale de Douala au Cameroun », International Journal of Humanities Social Sciences and Education (IJHSSE), vol.9, n°6, 2022, p.32. pp.30-38 ;
- SD Pr. Siméon Patrice KOUAM, Pr Roje TADJIE, Dr Satellite MAISSAWA, Dr Nadine MEDOUNGA, « Le système pénitentiaire camerounais », paru au Centre de recherche à la justice pénitentiaire et pénale, mis en ligne en Février 2024 ;
- Vincent Pascal MOUEN MOUE ; « L'humanisation des lieux de détention au Cameroun », Master en droits de l'homme et action humanitaire, Université catholique d'Afrique centrale -, 2009.

3. Rapports institutionnels et associatifs

- Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), Rapport sur la situation des prisons au Cameroun, Humanisation des conditions de détention au Cameroun : « L'impératif d'adopter des peines alternatives à l'emprisonnement », Décembre 2011 ;
- Amar Zakaria, Nanko Gérard Ledoux, Ebouele Ngoume Guy Alain, et Machikou Ngameni Nadine, rapport final « Cartographie des acteurs non étatiques camerounais dans les domaines de la justice pénale, des finances publiques et du développement rural », Délégation de l'Union européenne au Cameroun, COWI, Lettre de contrat 2013/331641, Août 2014 ;

La prison au Cameroun : l'inscription territoriale du pouvoir d'État, 67-90 Pp.

- Rapport du Ministère de la justice sur l'Etat des droits de l'homme au Cameroun en 2022.

4. Sources numériques

- Consulté sur la page <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/hrc/about-council>, consulté le vendredi 20 septembre 2024 à 16 h 15 ;
- [https : //Les mécanismes et entités du Conseil des droits de l'homme | OHCHR](https://Les%20m%C3%A9canismes%20et%20entit%C3%A9s%20du%20Conseil%20des%20droits%20de%20l'homme%20%20OHCHR), consulté le vendredi 20 septembre 2024 à 16 h 41.
- <https://books.openedition.org/enseditions/11487>, consulté le 08 juillet 2024 à 09 heures 42
- <https://www.avocatssansfrontieres-france.org/fr/missions/recajud/>
- <https://www.banquemondiale.org/fr/country/cameroon/overview>
- <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/05>
- Www.minjustice.gov.com

Annexe 1 : Guide d'entretien individuel

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES IMPLIQUÉS DANS LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES EN DÉTENTION AU CAMEROUN

GUIDE D'ENTRETIEN / INTERVIEW GUIDE

GUIDE D'ENTRETIEN POUR L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE, LES AGENCES DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT, AINSI QUE LES INSTITUTIONS INDEPENDANTES INTERVENANT EN MILIEU CARCERAL

NOM DE L'INSTITUTION/STRUCTURE : _____

NOM ET PRENOMS DU REPONDANT : _____

FONCTION : _____

ADRESSE : _____

I. ACTEUR NON ETATIQUES INTERVENANTS DANS LES PRISONS
1. De votre expérience, quelles sont les différents types d'acteurs non étatiques qui interviennent sur les politiques carcérales? Comment se caractérisent-ils ? • Que pensez-vous de leur philosophie, de leurs approches, et leurs capacités fonctionnelles
II. THÉMATIQUES ET PROBLÉMATIQUES DE DROITS HUMAINS
2. Quelles sont les principales problématiques abordées par ces acteurs? 3. Sont-elles (thématiques) pertinentes et répondent-elles aux besoins des personnes détenues ? Quelles sont celles que vous jugez les plus efficaces
III. Synergies d'action existant entre les intervenants
4. Comment interviennent-ils dans vos prisons (types d'actions, bénéficiaires, etc..) pour assurer une prise en charge efficace des détenus, les trouvez-vous efficaces et effectives ? Quelles appréciations faites-vous de ces interventions ? 5. Comment évaluez-vous l'impact du travail des intervenants sur la réinsertion socio-professionnelle des détenus? 6. Comment s'organisent-ils collectivement, y-t-il des cadres de concertations entre elles, des interventions communes ? 7. Quelles sont leurs forces et faiblesses ?

IV. Formes de collaboration impliquant les acteurs non étatiques 8. Comment appréciez-vous votre collaboration avec ces acteurs non étatiques qui interviennent dans l'environnement pénitencier ? 9. Points forts et points faibles de cette collaboration
10. Selon vous, quel type d'influence/impact les acteurs non étatiques ont-ils sur l'environnement carcéral ? Contribuent-ils réellement à améliorer les conditions de détentions ? 11. Que font les pouvoirs publics pour faciliter et améliorer l'intervention des acteurs non-étatiques dans les prisons ?
V. Quels sont les défis rencontrés par les acteurs étatiques 12. Quelles sont selon vous les difficultés auxquelles font face les acteurs non étatiques dans leur déploiement au sein des prisons ? 13. Avez-vous des suggestions pour améliorer le travail des intervenants en milieu carcéral

Annexe 2 : Questionnaire d'enquête des acteurs non étatiques.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES IMPLIQUÉS DANS LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES EN DÉTENTION AU CAMEROUN

QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES INTERVENANT DANS LES CENTRES DE DÉTENTION AU CAMEROUN

Strictement confidentiel et à but non fiscal

Les informations collectées au cours de cette enquête sont strictement confidentielles au terme de la loi N° 91/023 du 16 décembre 1991 sur les Recensements et Enquêtes Statistiques qui stipule en son article 5 que « les renseignements individuels d'ordre économique ou financier figurant sur tout questionnaire d'enquête statistique ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle ou de répression économique ».

Date :

Nom et prénoms du répondant :

Fonction :

Contacts : Adresse Email personnelle :

Nom de l'organisation ou de l'association :

Acronyme ou Sigle de l'organisation : E-mail : Site web :

Zones d'intervention :

Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn) :

Numéro	Axes	Choix des réponses (Codes)
PARTIE 1 : IDENTIFICATION DES CHAMPS D'ACTION DES ACTEURS NON ÉTATIQUES INTERVENANT EN MILIEU CARCÉRAL AU CAMEROUN		
A- Typologies/catégories, fondements philosophiques, approches d'intervention et cibles prioritaires		
Q.1	Quel est le statut juridique de l'organisation ? : 1) Cabinet-conseil ; 2) Association ; 3) ONG ; 4) OING /Associations étrangères ; 5) Coop-GIC ; 6) Syndicat ; 7) Œuvres sociales privées ; 8) Fondation d'entreprise ; 9) Associations religieuses ; 10) Mutuelles ; 11) Autres.	
Q.2	Quelles sont les cibles/bénéficiaires de votre intervention en milieu carcéral ? : 1) Femme ; 2) Mineurs ; 3) Prévenus ; 4) Condamnés ; 5) Condamnés à mort ; 6) LGBTQ ; 7) prisonniers d'opinion ; 8) Autres.	
Q.3	Depuis combien d'années intervenez-vous en milieu carcéral ? : 1) 0-5 ans ; 2) 6 -10 ans ; 3) Plus de 10 ans.	
Q.4	Sur quelle philosophie/conviction repose votre intervention en milieu carcéral ? : 1) promotion de la dignité humaine ; 2) citoyenneté ; 3) Convictions religieuses ; 4) Convictions personnelles ; 5) Autres.	
Q.5	Quels sont les objectifs poursuivis par votre organisation en milieu carcéral ? : 1) Amélioration de l'environnement carcéral ; 2) humanisation des conditions de détention ; 3) promotion de la réinsertion sociale des détenus ; 4) réduction de la surpopulation carcérale ; 5) Accès à la justice ; 6) Autres (à préciser) :	
B- Domaines d'intervention, thématiques et problématiques carcérales		
Q.6	Avez-vous des projets en cours en milieu carcéral ? 1) Oui ; 2) Non.	
Q.7	Si oui, précisez :	
Q.8	Quelles sont les problématiques/thématiques carcérales que vous adressez dans votre intervention ? : 1) Corruption en milieu carcéral ; 2) peines alternatives ; 3) réinsertion socioprofessionnelle ; 4) lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral ; 5) Accès à l'éducation ; 6) Accès à la justice ; 7) Prévention de la torture et conditions de détention ; 8) accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus ; 9) encadrement des mineurs et des femmes ; 10) autres (à préciser) :	
Q.9	Quelles sont les principales activités menées par votre organisation en milieu carcéral ? : 1) enseignement ; 2) Formation aux métiers de l'emploi ; 3) Education religieuse ; 4) Fourniture des soins de santé ; 5) Distribution des médicaments ; 6) Dons des denrées alimentaires ; 7) Dons des biens matériels ; 8) Suivi psychologique et Réarmement moral des détenus ; 9) distribution des vêtements ; 10) Consultations juridiques ; 11) Assistance judiciaire ; 12) Paiement des condamnations pécuniaires des détenus ; 13) activités socioculturelles et sportives ; 15) Autres (à préciser) :	
Q.10	Quels sont les outils ou les méthodes que vous utilisez pour identifier les besoins des détenus?	
Q.11	Quels événements organisez-vous régulièrement ? : 1) Campagnes de santé ; 2) Campagnes de sensibilisation ; 3) Sessions de formation et de renforcement des capacités ; 4) Campagnes de distribution des biens ; 5) Cérémonies religieuses ; 6) foire, exposition, vente ; 6) Autres. (à préciser) :	
PARTIE 2 : LES SYNERGIES ET COLLABORATIONS ENTRE LES ACTEURS		
A- Collaboration avec les autres acteurs non étatiques		
Q.12	Collaborez-vous avec d'autres acteurs non de la société civile dans le cadre de votre intervention ? 1) Oui ; 2) Non.	
Q.13	Si oui, suivant quels formats/cadres ? : 1) action commune ponctuel et informelle ; 2) réseau/plateforme formelle de collaboration ; 3) Coalition ; 4) consortium 5) groupe de travail ad-hoc ; 6) autres	
Q.14	Quels types d'action collaborative entretenez-vous ? : 1) Partage d'information et expériences ; 2) Action commune de plaidoyer ; 3) Travail en régie/référencement ; 4) soutien mutuel et partage des moyens logistiques ; 5) mise en œuvre de projet commun ; 6) autres (à préciser)	
Q.15	Quelles sont les principales difficultés observées dans la collaboration avec les autres acteurs ? : 1) refus d'informations 2) faible mutualisation 3) Absence de confiance 4) non-respect des clauses de partenariat 5) personnalisation des acquis de la collaboration 6) manque de transparence 7) Autres	
Q.16	Si oui, quels sont les types d'appui dont vous bénéficiez ? : 1) Subventions ; 2) dons ; 3) Apports en nature ; 4) Appui technique ; 5) Appui institutionnel ; 6) Autres.....	
B- Collaboration avec les acteurs étatiques		
Q.17	Dans votre intervention en milieu carcéral, entretenez-vous une collaboration avec des acteurs étatiques ? : 1) Oui ; 2) Non.	
Q.18	Si oui, quels sont ces acteurs ?	
Q.19	Quels types d'appui bénéficiez-vous de ces acteurs ? : 1) Facilitation de l'accès à la prison ; 2) Soutien institutionnel (patronage) ; 3) Ressources humaines/Expertise technique ; 4) Provisions financières ; 5) Don de matérielles et logistiques ; 6) Sécurité ; 7) Autres.	
PARTIE 3 : CAPACITÉS, DIFFICULTÉS ET DÉFIS		
Q.20	Quelles sont les principales sources de financement de vos interventions en milieu carcéral ? : 1) Ressources propres ; 2) Aides et dons divers ; 3) Subventions étatiques ; 4) Mécénats ; 5) Parrainage ; 6) Autres. (à préciser)	
Q.21	À quelles difficultés votre organisation est-elle confrontée dans ses interventions en milieu carcéral ? 1) accès dans les prisons ; 2) Manque de ressources humaines ; 3) Manque de ressources financières ; 4) Manque de ressources matérielles ; 5) Manque de ressources logistiques ; 6) Faible collaboration avec les autorités ; 7) Difficile synergie entre les acteurs non étatiques ; 8) Faible circulation de l'information ; 9) Autres :	
Q.22	Comment parvenez-vous à les surmonter ? : 1) Plaidoyer/Lobbying ; 2) Recherche de nouveaux financements 3) Mise sur pied d'un cadre de dialogue ; 4) Partage d'informations ; 5) Réseautage ; 6) Acquisition des moyens logistiques ; 7) Recrutement des bénévoles et volontaires ; 8) Autres (à préciser)	
Autres commentaires/informations pertinent(e)s		

1-REGION DE L'ADAMAOUA

Association	
Nom de l'organisation	Jeunesse active pour le développement de Nghanha
Acronyme	JADENGA
Contact	694420906
E-mail	jadenga2016@yahoo.com
Site web	www.jadenga2016.com
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Association JADENGA
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Prévenus ; Population vulnérables ; allogènes
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Accès à la justice
Nom de l'organisation	Association Camerounaise pour La Défense des Droits de l'Homme des Libertés et du Bien Être
Acronyme	ACADEHLIB
Contact	699593056
E-mail	ongacadehlib@gmail.com
Site web	https://www.acadehlib.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	ONG Acadehlib
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Prévenus Prisonniers d'opinion
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Peines alternatives, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice
Nom de l'organisation	Association des Jeunes Volontaires de Ngaoundéré
Acronyme	AJVN
Contact	696557849
E-mail	ajvn2003@gmail.com
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	https://web.facebook.com/profile.php?id=61560072655775
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à la justice
Nom de l'organisation	Association Le Sourire
Acronyme	ALSO
Contact	695089924
E-mail	lesourireassociation@yahoo.com
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	https://web.facebook.com/lesourireassociation
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Condamnés

Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Association pour la promotion et la protection des droits humains et l'accompagnement des filles mères
Acronyme	APRODHAFIM
Contact	696744133 / 672807422
E-mail	aprodafim@gmail.com
Site web	www.aprodafim.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, Réfugiés et les déplacés internes
Thématiques	Peines alternatives, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Association pour le Développement Social et Culturel des Mbororo du Cameroun
Acronyme	MBOSCUA
Contact	697702397
E-mail	Mboscudaadamaoua@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Prévenus Condamnés
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Association pour le Progrès Social Antenne Régionale Adamaoua
Acronyme	AssProSocial
Contact	699351981
E-mail	assprosocalad@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs ; Condamnés
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Collectif de la Société Civile de l'Adamaoua
Acronyme	COSCA
Contact	695185357
E-mail	lesdacameroun@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Prévenus, Mineurs et Femmes
Thématiques	Accès à l'éducation, Accès à la justice, Encadrement des mineurs et des femmes

Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Association pour la promotion et la protection des droits humains et l'accompagnement des filles mères
Acronyme	APRODHAFIM
Contact	696744133 / 672807422
E-mail	aprodafim@gmail.com
Site web	www.aprodafim.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, Réfugiés et les déplacés internes
Thématiques	Peines alternatives, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Association pour le Développement Social et Culturel des Mbororo du Cameroun
Acronyme	MBOSCUA
Contact	697702397
E-mail	Mboscudaadamaoua@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Prévenus Condamnés
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Association pour le Progrès Social Antenne Régionale Adamaoua
Acronyme	AssProSocial
Contact	699351981
E-mail	assprosocalad@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs ; Condamnés
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Collectif de la Société Civile de l'Adamaoua
Acronyme	COSCA
Contact	695185357
E-mail	lesdacameroun@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Prévenus, Mineurs et Femmes
Thématiques	Accès à l'éducation, Accès à la justice, Encadrement des mineurs et des femmes

Nom de l'organisation	Conseil Municipal Jeune de Ngaoundéré 3e
Acronyme	CMJ CAN3
Contact	698445271
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	CMJ Ngaoundéré 3 ^e
Cibles/bénéficiaires	Femmes/Mineurs
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Synergie action de jeunes pour l'encadrement et la promotion des hommes complets
Acronyme	SAJEPHCO
Contact	653662090
E-mail	sajephco@yahoo.com
Site web	www.sajephco.over-blog.com
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Sajephcoreseau
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Prévenus
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention
Nom de l'organisation	Jeunesse Engagée pour l'Équité et la Durabilité
Acronyme	JEED
Contact	699351981
E-mail	jeunesseed237@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus et Condamnés
Thématiques	Humanisation des conditions de détention ; Promotion de la réinsertion sociale des détenus ; Réduction de la surpopulation carcérale ; Accès à la justice
Associations religieuses	
Nom de l'organisation	CARITAS DIOCÉSAINE
Acronyme	CODAS CARITAS
Contact	698020850
E-mail	codascaritasngaoundere@gmail.com
Site web	www.codascaritasngaoundere.org
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Prévenus Condamnés, Condamnés à mort LGBTQ et Prisonniers d'opinion
Thématiques	Accès à la justice, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus

Nom de l'organisation	Christ's LOVE
Acronyme	CLM
Contact	699196438
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Prévenus Condamnés, Condamnés à mort, Prisonniers d'opinion
Thématiques	Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à la justice, Réinsertion socioprofessionnelle, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	SALUT ET VIE
Contact	699162226
E-mail	yviesavour@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes, mineurs prévenus, prisonniers d'opinion, Condamnés à mort
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Encadrement des mineurs et des femmes, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus
Cabinet-conseil	
Nom de l'organisation	Cabinet d'avocat
Acronyme	C.A
Contact	695577676
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Prévenus Condamnés, Condamnés à mort
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Cabinet d'avocats
Acronyme	C.A
Contact	675435289
E-mail	oumaroujosuew@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Condamnés à mort Condamnés Prévenus Mineurs Femmes Prisonniers d'opinion
Thématiques	Accès à la justice
ONG	
Nom de l'organisation	Association des femmes et filles de l'Adamaoua
Acronyme	AFFADA
Contact	696018132
E-mail	affada@yahoo.fr
Site web	www.Affada.wpweb.fr

Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	www.facebook.com/affada
Cibles/bénéficiaires	Femmes et Filles
Thématiques	Accès à la justice, Encadrement des mineurs et des femmes

2- REGION DU CENTRE

Association	
Nom de l'organisation	Action pour le Rétablissement du Lien Maternel
Acronyme	ARELM
Contact	696860306
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Action pour le Rétablissement du Lien Maternel
Cibles/bénéficiaires	Femmes, mineurs, condamnés, condamnés à mort, prisonniers d'opinion
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Actions Contre les Drogues
Acronyme	A.C.D
Contact	656906134/670 289 118/656 517 165
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Alliance des Unions Chrésiennes de Jeunes Gens du Cameroun
Acronyme	C-YMCA
Contact	693645936
E-mail	camerounymca@africaymca.org
Site web	www.ymcacameroun.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	www.facebook.com/YMCA Cameroon
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs ; Jeunes hommes et femmes
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à la justice Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Association de Défense des Droits de l'Homme
Acronyme	APDDH – ASSISTANCE

Contact	694710243
E-mail	mwouami@gmail.com
Site web	www.apddh.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Facebook: APDDH -ASSISTANCE
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs ; Prévenus
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Association Femmes Sans Frontières
Acronyme	AFESAF
Contact	677914177
E-mail	gicacfaim@gmail.com
Site web	afesaf.blogspot.com
Cibles/bénéficiaires	Mineurs, Prévenus et Condamnés
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Prévention de la torture et conditions de détention.
Nom de l'organisation	Centre Africain pour la Démocratie et la Gouvernance
Acronyme	CADEG
Contact	677329693
E-mail	cadeg.de@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Mineurs ; Prévenus ; Condamnés à mort
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Prévention de la torture et conditions de détention
Nom de l'organisation	Défenseurs des Droits de l'Homme sans Frontières
Acronyme	DDHSF
Contact	699450962
E-mail	ddhsansfrntieres@yahoo.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs ; Prévenus Condamnés
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	DORCAS
Acronyme	DORCAS
Contact	699742541
Cibles/bénéficiaires	Majeurs sans famille

Thématiques	Accès à l'éducation, Accès à la justice, Réinsertion socioprofessionnelle
Nom de l'organisation	LIGUE CAMEROUNAISE DES DROITS DE L'HOMME (LICAM-DH)
Acronyme	LICAM-DH
Contact	694831179
E-mail	infolicam18@gmail.com
Site web	www.licamdh.org
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, Condamnés à mort, Prisonniers d'opinion
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	DEFENSEURS SANS FRONTIERES
Acronyme	DSF
Contact	694123855
E-mail	sansfrontieredefenseurs@yahoo.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Prévenus, Condamnés, LGBTQ
Thématiques	Accès à l'éducation, Accès à la justice
Nom de l'organisation	TRANSAMICAL
Acronyme	TRANSAMICAL
Contact	691254429
E-mail	transamical@gmail.com
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Transamical
Cibles/bénéficiaires	LGBTQ
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus
Nom de l'organisation	Centre d'Ecoute et de Documentation du Centre de Promotion Sociale
Acronyme	CED/CPS
Contact	696067383
E-mail	cedcps@yahoo.fr
Site web	www.cedcps.wix.com/
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Centre d'Ecoute et de Documentation du Centre de Promotion Sociale
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, Condamnés à mort
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé

	y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	GLOBSUD
Acronyme	GLOBSUD
Contact	698673553
E-mail	cmglobsud@yahoo.fr
Site web	www.globsud.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, Prisonniers d'opinion
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	RELIEF 4 ALL WOMEN
Acronyme	R4AW
Contact	695987357
E-mail	relief4allwomen@yahoo.com
Site web	www.relief4allwomen.com
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	RELIEF 4 ALL WOMEN
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, LGBTQ, Prisonniers d'opinion
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	GROUPE D'ACTIONS FEMININES POUR LES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT
Acronyme	GRAFID
Contact	677398891
E-mail	grafidcameroun@yahoo.com
Site web	www.grafid.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, LGBTQ, Prisonniers d'opinion
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	YOUTH GIRL FRONTIERS
Acronyme	YGF
Contact	690943168
E-mail	youthgirlfrontiers@yahoo.com
Site web	www.youthgirlfrontiers.com

Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	YOUTH GIRL FRONTIERS
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus
Nom de l'organisation	Organisation Camerounaise Pour le Développement Durable
Acronyme	OCDD
Contact	699846299
E-mail	contact@oc4dd.org
Site web	www.oc4dd.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	https://web.facebook.com/OC4DD // https://www.instagram.com/ocdd_environnement //
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Environnement, droits humains, eau, santé, éducation, foresterie
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Youth for Health and Development of Africa
Acronyme	YOHEDA
Contact	670145220
E-mail	yoheda54@gmail.com / info@yohedahealth.org
Site web	www.yohedahealth.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	https://x.com/yohedahealth?t=D1E3ce0jETBhqytWaL2CWQ&s=09 ; https://www.facebook.com/Yoheda ; https://www.linkedin.com/company/youth-for-health-and-development-for-africa-yoheda/
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Pleaders of children and elderly people at risk
Acronyme	PEPA-CAMEROON
Contact	655647654
E-mail	pepa-cameroun@pepahumandignity.org
Site web	www.pepahumandignity.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	PEPA-CAMEROON NGO
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, Prisonniers d'opinion

Thématiques	Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus
Associations religieuses	
Nom de l'organisation	Foyer de l'espérance
Contact	683512123
E-mail	Foylespe@yahoo.fr
Cibles/bénéficiaires	Mineurs
Thématiques	Promotion de la réinsertion sociale des détenus
Nom de l'organisation	Foyer de l'espérance (l'arche Noé)
Contact	699719429
Cibles/bénéficiaires	Mineurs ; Prévenus ; Condamnés
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation Accès à la justice, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	COMMISSION DIOCESAINE JUSTICE ET PAIX DE YAOUNDE
Acronyme	CDJP Y
Contact	699644547
E-mail	justicepaixde@yahoo.fr
Site web	
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, Condamnés à mort
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Service National Justice et Paix de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun
Acronyme	SNJP/CENC
Contact	699839722
E-mail	snjpaix@gmail.com / cenc20042003@yahoo.com
Site web	www.cenc.cm
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, Condamnés à mort, Prisonniers d'opinion
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en

	milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Cabinet-conseil	
Nom de l'organisation	Barreau
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Prévenus Condamnés ; Condamnés à mort ; Prisonniers d'opinion
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation, Accès à la justice Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Cabinet d'avocats NJAPNDOUKE et Associés
Acronyme	NJAPNDOUKE
Contact	620251547
E-mail	edsonakadaf@yahoo.fr
Cibles/bénéficiaires	Prévenus
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation Accès à la justice, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus
ONG	
Nom de l'organisation	Association Centro Orientamento Educativo ETS
Acronyme	COE ETS
Contact	698294261
E-mail	e.zanoni@coeweb.org
Site web	www.coeweb.org
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs ; Prévenus ; Prisonniers d'opinion ; Jeunes 18-35 ; malades
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à la justice Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus
Nom de l'organisation	Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme
Acronyme	ONG RECODH
Contact	694992995 / 677436339
E-mail	recodh@recodh.org
Site web	www.recodh.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	www.facebook.com/recodhrecodh
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Prévenus Condamnés à mort LGBTQ Prisonniers d'opinion ; Peuples autochtones et expatriés
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à la justice Prévention de la torture et conditions de détention

Nom de l'organisation	Mandela Center International
Acronyme	MCI
Contact	679798180
E-mail	mandelacenterinternational@yahoo.com
Site web	www.mandelacenterinternational.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	ONG INTERNATIONALE MANDELA CENTER, @CenterMandela
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs, Prévenus, Condamnés, Condamnés à mort, Prisonniers d'opinion, victimes de violation des droits humains, Indemnisation des victimes de violations des droits humains
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Association de Protection et Promotion des Intérêts des Familles en Périls
Acronyme	ONG APPIFAPE
Contact	696243546
E-mail	appifape@outlook.fr
Site web	www.ONG-appifape.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, Condamnés à mort, Prisonniers d'opinion
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Coop-GIC	
Nom de l'organisation	GIC ANYAN BOBE NYAN AWAE
Acronyme	GIC-ABN-AWAE
Contact	696682460
E-mail	uruben007@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes

3- REGION DE L'EST

Association	
Nom de l'organisation	Association des Femmes Catholiques
Acronyme	AFC
Contact	

Cibles/bénéficiaires	Femmes, mineurs, prévenus
Thématiques	Accès à l'éducation, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Prévention de la torture et conditions de détention
Nom de l'organisation	Association des Jeunes Actifs du Cameroun
Acronyme	AJAC
Contact	679923567
E-mail	Ajaccamer1306@gmail.com
Site web	www.jac_cm.org
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle
Nom de l'organisation	Association des Jeunes Impliqué dans la Protection de l'Education et le Développement Communautaire.
Acronyme	ASAJIPEDC
Contact	694084607
E-mail	wilsonkinzdemetriusnock@gmail.com
Pages sur les réseaux sociaux(Facebook/Twitter/LinkedIn)	Asajipedc
Cibles/bénéficiaires	Condamnés ; Prévenus ; Femmes ; Prisonniers d'opinion
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Peines alternatives, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Association pour le soutien aux enfants vulnérables et nouveaux convertis en islam.
Acronyme	ATTA AWOUNG
Contact	697519738
E-mail	Attaawoung@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Toutes les cibles confondus
Thématiques	Accès à l'éducation
Nom de l'organisation	Fondation Rita baya
Acronyme	SRB
Contact	676942705
E-mail	Fondationritabaya@.com
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Fondation Rita baya
Cibles/bénéficiaires	Tout le monde)
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle
Nom de l'organisation	Nouvelle Dynamique

Acronyme	ND
Contact	698474583
Cibles/bénéficiaires	Autres (à préciser)
Thématiques	Accès à l'éducation, Accès à la justice
Nom de l'organisation	Association des Amis Solidaires pour la Prévention des Infractions et de la Récidive Carcérale
Acronyme	ASPIRCA
Contact	696416773
E-mail	as.pirca@yahoo.fr
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, Condamnés à mort
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Associations religieuses	
Nom de l'organisation	Commission Diocésaine Justice et Paix
Acronyme	CDJP Bertoua
Contact	
Cibles/bénéficiaires	Mineurs, Femmes)
Thématiques	Encadrement des mineurs et des femmes, Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation Accès à la justice
Œuvres sociales privées	
Nom de l'organisation	Secrétariat à l'Education
Acronyme	SEDUC
Contact	
E-mail	seducbertoua@yahoo.fr
Cibles/bénéficiaires	Tout le monde
Thématiques	Accès à l'éducation
OING /Associations étrangères	
Nom de l'organisation	International Youth Fellowship
Acronyme	IYF
Contact	694023529
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Condamnés
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à la justice Encadrement des mineurs et des femmes

4- REGION DE L'EXTREME-NORD

Association	
Nom de l'organisation	Action pour le Respect des Droits de l'Homme et Dignité Humaine
Acronyme	ARDHU
Contact	690302890
E-mail	ardhucameroun@gmail.com
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Facebook: ARDHU.cm - https://www.facebook.com/profile.php?id=100068892594874&mib_extid=ZbWKwL ; Twitter: Jetez un coup d'œil à ardhu officiel (@ArdhuOfficiel) : https://x.com/ArdhuOfficiel?t=FWC-JYvGE5N_lidF8KNgiQ&s=08
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Prévenus Prisonniers d'opinion Autres (à préciser)
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation, Accès à la justice Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Organisation des Jeunes pour la Citoyenneté Active et le Développement.
Acronyme	OJECAD Cameroun
Contact	690105665
E-mail	Ojecadcamerou@gmail.com
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Ojecad Cameroun
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; mineurs
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Action Local pour un Développement Participatif et Autogéré
Acronyme	ALDEPA
Contact	695309812
E-mail	aldepacam@gmail.com
Site web	www.aldepacameroun.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Facebook: Aldepa Cameroun
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Prévenus Condamnés
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Association pour la Promotion et la Pérennisation des Activités Agropastorales
Acronyme	APPAA
Contact	697970802

E-mail	info@appaa-cameroun.net
Site web	https://www.appaa-cameroun.org/
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	https://web.facebook.com/APPAACAMEROUN/ ; https://x.com/AgropaAppaa ; https://www.linkedin.com/company/appaa-cameroun/
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, LGBTQ
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Ose
Acronyme	Ose
Contact	672242028
E-mail	Ose2023@yahoo.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle
Nom de l'organisation	Action de Solidarité pour les Droits Humains et la Démocratie
Acronyme	ASDHD
Contact	695774451
E-mail	infos.action@yahoo.fr / asdhdorganisation@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, Condamnés à mort, Prisonniers d'opinion
Thématiques	Accès à la justice, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
ONG	
Nom de l'organisation	Réseau des volontaires communautaires pour le progrès
Acronyme	ONG RESEVCOMP CAMEROUN
Contact	
E-mail	resevcomp@gmail.com
Site web	
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	ONG RESEVCOMP CAMEROUN
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Coop-GIC	
Nom de l'organisation	GIC la Colombe
Contact	691288691
Cibles/bénéficiaires	Femmes et mineurs
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Encadrement des mineurs et des femmes

5- REGION DU LITTORAL

Association	
Nom de l'organisation	Action pour l'Epanouissement des Femmes Démunies et des Jeunes Détenus
Acronyme	AFJD
Contact	691840823
E-mail	prisedla@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Prévenus Condamnés
	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation, Encadrement des mineurs et des femmes

Nom de l'organisation	Association for the preservation of the rights to education of internally displaced children
Acronyme	APREIDC
Contact	651819157
E-mail	apreidc@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Les jeunes
Thématiques	Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral Accès à l'éducation Accès à la justice
Nom de l'organisation	Better Future
Acronyme	B F
Contact	696869682
E-mail	betterfuture099@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; mineurs ; condamnés Condamnés à mort
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Conaprodd
Acronyme	Haliw
Contact	659634070
E-mail	gometharosearlane@gmail.com
Site web	Conaprodd
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Conaprodd
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Prévenus
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle Accès à l'éducation Accès à la justice Prévention de la torture et conditions de détention Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Fondation Smile
Acronyme	FS
Contact	679798096
E-mail	fondation.smile@yahoo.com

6-REGION DU NORD

Cibles/bénéficiaires	Autres (à préciser)
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle
Nom de l'organisation	Growing Together 2.0
Acronyme	GTG
Contact	691712746
E-mail	growingtogether71@gmail.com
Site web	
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	https://www.facebook.com/share/16KYcvpbv/
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, Condamnés à mort, Prisonniers d'opinion
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
Acronyme	ACAT
Contact	699851471
E-mail	acat.cameroun@yahoo.com
Site web	
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	acatCamerounOfficielle/ ACAT Cameroun Officiel
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Prévenus Condamnés Condamnés à mort Prisonniers d'opinion
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Peines alternatives, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention
Nom de l'organisation	Association d'Assistance à l'Intégration des Enfants Défavorisés
Acronyme	AAIED
Contact	696425771
E-mail	aaied.org@gmail.com
Site web	www.aaied.org
Cibles/bénéficiaires	Mineurs, Prévenus, Condamnés
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus
Nom de l'organisation	Hope and Health for African Community and Environment
Acronyme	H2ACE
Contact	698991200
E-mail	iris.africacommon@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs, Prévenus, Condamnés

Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Konmofamba Actions Sans Frontières
Acronyme	KASAFRO
Contact	699807153
E-mail	konmofamba@yahoo.fr
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés
Thématiques	Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus
Nom de l'organisation	Dynamic Femmes
Acronyme	DYFE
Contact	699350178
E-mail	dynamicfemmes@yahoo.fr
Site web	www.dynamicfemmes.cm
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Facebook: DynamicFemmsofficielle
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés
Nom de l'organisation	ONG UN MONDE AVENIR
Acronyme	ONG 1MA
Contact	677611007
E-mail	1mondeavenir@gmail.com
Site web	www.unmondeavenir.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	facebook : ONG UN MONDE AVENIR
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Prisonniers d'opinion
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Coop-GIC	
Nom de l'organisation	N'samba Green Company SCOOPS
Acronyme	NGCo-SCOOPS
Contact	673319712
E-mail	bernadewane1990@gmail.com
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	N'samba Green Company
Cibles/bénéficiaires	Autres (à préciser)
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle

Associations	
Nom de l'organisation	Association des Jeunes Volontaires pour l'Action Humanitaire
Acronyme	AJVAH
Contact	696557849
E-mail	ayasmine@gmail.com
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	AJVAH Cameroun
Cibles/bénéficiaires	Condamnés
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle
Nom de l'organisation	Association Espoir de Vie
Acronyme	ASSEVIE
Contact	694604061
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle et Accès à l'éducation
Nom de l'organisation	Association pour l'Amélioration des Conditions de Vie des Détenus et ex détenus
Acronyme	AACOVID
Contact	697922792
E-mail	aacovidgaroua@gmail.com
Site web	En cours d'ouverture
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Association pour l'amélioration des conditions de vie des détenus
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Prévenus ; Condamnés ; Condamnés à mort
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus
Nom de l'organisation	Association Solitaire Espoir du vulnérables
Acronyme	ASEV
Contact	658689729
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Condamnés
Thématiques	Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Cercle d'Appui Multiformes axés sur la Tolérance et la Médiation
Acronyme	CAM TO ME
Contact	243146114
E-mail	camtome97@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes Mineurs Prévenus Condamnés à mort
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation, Accès à la justice Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes

	carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Association des Personnes Handicapées Intègres du Nord
Acronyme	APHIN
Contact	696025710
E-mail	seikablaise24@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Personnes handicapées et âgées incarcérées
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Encadrement des mineurs et des femmes
Associations religieuses	
Nom de l'organisation	Islamic Medical Association Of Camereoon-Faculté de médecine et des sciences biomédicales de Garoua
Acronyme	IMACAM FMSBG
Contact	657579381
E-mail	immacamgra@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Prisonniers d'opinion
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus
Coop-GIC	
Nom de l'organisation	Cercle des Amis Responsables
Acronyme	CERAR
Contact	699240436
E-mail	titisehousehou@gmail.com
Site web	titisehousehou@gmail.com
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Facebook
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs ; Condamnés
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Œuvres sociales privées	
Nom de l'organisation	Eglise Fraternelle Luthérienne au Cameroun
Acronyme	EFLC
Contact	699235689
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral Accès à l'éducation, Accès à la justice Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de

	santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
--	--

7- REGION DU NORD-OUEST

Associations	
Nom de l'organisation	Community Initiative for Sustainable Development
Acronyme	COMINSUD
Contact	677666486
E-mail	cominsud_ngo@yahoo.com
Site web	www.cominsud.org
Cibles/bénéficiaires	Autres (à préciser)
Thématiques	Peines alternatives, Accès à la justice
Nom de l'organisation	Health Development Consultancy Services
Acronyme	HEDECS
Contact	677673878
E-mail	hedecsngo@yahoo.com
Site web	www.hedecs.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Hedecs Cameroon/@hedescam/HEDECS Cameroon
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs ; Condamnés
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Association pour le Développement Social et Culturel des Mbororo du Cameroun
Acronyme	MBOSCUDA
Contact	678452008
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus ; Encadrement des mineurs et des femmes
Associations religieuses	
Nom de l'organisation	Justice and Peace Commission, Archdiocese of Bamenda
Acronyme	JPC
Contact	674540717
E-mail	Jpcoffice@justiceandpeacebamenda.org / jpcbda_2002@yahoo.co.uk
Site web	www.justiceandpeacebamenda.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Jpc Bamenda (facebook), JPC Bamenda (LinkedIn),
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Condamnés, Prisonniers d'opinion, détenus illégaux, Personnel pénitencier
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions

	de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
ONG	
Nom de l'organisation	National Organization of Human Rights North West Office
Acronyme	NOHR
Contact	677195621
E-mail	elvisbrown2002@yahoo.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs ; Condamnés ; Prisonniers d'opinion
Thématiques	Peines alternatives, Accès à l'éducation Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes

8- REGION DE L'OUEST

Associations	
Nom de l'organisation	Centre d'Orientation Educative du Cameroun
Acronyme	COECAM
Contact	696188848
E-mail	coecameroun@gmail.com
Site web	www.coecameroun.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Coecam
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à la justice Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus
Nom de l'organisation	Heart of Care
Acronyme	HOC
Contact	690938877
E-mail	waliyuabdu10@gmail.com
Site web	En cours
Cibles/bénéficiaires	Condamnés
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Ligue Citoyenne des Droits de l'Homme
Acronyme	LCDH
Contact	670329199
E-mail	liguecitoyennedh@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs ; Prévenus Condamnés ; Condamnés à mort
Thématiques	Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à la justice Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes

Nom de l'organisation	Association pour la Promotion du Développement Local
Acronyme	APDEL
Contact	698702499
E-mail	apdelcameroun@yahoo.com
Site web	www.apdel.cm
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Maison des Jeunes et des Sports de Bafoussam
Acronyme	MJS
Contact	699134148
E-mail	mjsbaf2008@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés
Thématiques	Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Action pour un Développement Équitable, Intégré et Durable
Acronyme	ADEID
Contact	699481842
E-mail	adeid_mountain@yahoo.fr
Site web	www.adeid.org
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés
Thématiques	Peines alternatives, Accès à la justice
Nom de l'organisation	Humanitarian Response Actions
Acronyme	HURAC
Contact	654858763
E-mail	hurac2015@gmail.com
Site web	www.hurac.net
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, Prisonniers d'opinion
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Centre International Bilingue d Accueil et d'Encadrement des Enfants Vulnérables
Acronyme	CIBAEVA Cibles :
Contact	Contacts: Tél: Email:
Contact	677714890
E-mail	cibaeva@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Tout le monde dans la prison
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à la justice, Accès aux soins de

	santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes, Encadrement psychosocial
Nom de l'organisation	Inclusive Humanitarian Centre
Acronyme	INHUCE
Contact	679868575
E-mail	inclusivehumanitariancenter@gmail.com
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	https://www.facebook.com/profile.php?id=61563527427710
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Les personnes vivant avec un handicap
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Accès à la justice, Encadrement des mineurs et des femmes, Protection des personnes vivant avec un handicap
Associations religieuses	
Nom de l'organisation	Commission Diocésaine Justice et Paix de Bafoussam
Acronyme	CDJPB
Contact	699636515
E-mail	cdjpbaf@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs ; Prévenus ; Condamnés ; Condamnés à mort ; Prisonniers d'opinion
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Peines alternatives Réinsertion socioprofessionnelle Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	CODAS CARTAS
Acronyme	CCB
Contact	696013874
E-mail	codascaritasbafoussam@yahoo.fr
Site web	www.codascaritasbafoussam.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, Condamnés à mort, Prisonniers d'opinion
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus

9- REGION DU SUD

Associations	
Nom de l'organisation	Centre d'Information et de Formation pour l'Environnement et le Développement
Acronyme	CIFED
Contact	699620928
Cibles/bénéficiaires	Mineurs, Prévenus, Condamnés à mort
Thématiques	Amélioration de l'environnement carcéral ; Humanisation des conditions de détention ; Promotion de la réinsertion sociale des détenus ; Réduction de la surpopulation carcérale ; Accès à la justice

Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Associations religieuses	
Nom de l'organisation	Justice and Peace Commission
Acronyme	JPC
Contact	650567256
E-mail	jpmamfe@gmail.com
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs ; Prévenus ; Condamnés ; Condamnés à mort Prisonniers d'opinion
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
ONG	
Nom de l'organisation	Center for Human Rights and Democracy in Africa.
Acronyme	CHRDA
Contact	679364735
E-mail	chrda@chrda.org
Site web	www.chrda.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	Facebook: @chrda.org , Twitter: @chrda_africa, Instagram: @chrda_official
Cibles/bénéficiaires	Femmes ; Mineurs ; Prévenus ; Prisonniers d'opinion
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Accès à la justice Prévention de la torture et conditions de détention
Nom de l'organisation	Community Initiative Developmental Action
Acronyme	CIDA
Contact	677652614
E-mail	info@cida-cameroon.org
Site web	www.ida-cameroon.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	https://x.com/CIDA76700887?t=00EfOZ8jZ0S0ocXJmJPRLg&s=09/
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs, Prévenus, Condamnés, LGBTQ, Prisonniers d'opinion
Thématiques	Corruption en milieu carcéral, Peines alternatives, Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à l'éducation, Accès à la justice, Prévention de la torture et conditions de détention, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes
Nom de l'organisation	Movement For Democracy, Development And Transparency

Acronyme	MDDT CAMEROON
Contact	675230509
E-mail	info@mddtcameroon.org
Site web	https://mddtcameroon.org
Pages sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/LinkedIn)	@mddt_cameroon/ @mddt_cameroon/ @mddt_cameroon
Cibles/bénéficiaires	Femmes, Mineurs
Thématiques	Réinsertion socioprofessionnelle, Lutte contre la drogue et les stupéfiants en milieu carcéral, Accès à la justice, Accès aux soins de santé y compris santé mentale des détenus, Encadrement des mineurs et des femmes

Partenaires institutionnels gouvernementaux et intergouvernementaux



Commission des droits
de l'homme du Cameroun



Haut-Commissariat des Nations Unies
pour les Droits de l'Homme (HCDH)



Ministère des affaires
sociales - MINAS



Ministère de l'administration
Territoriale - MINAT



Ministère de la décentralisation
et du développement local
- MINDDEVEL



Institut National
de la statistique

OSC et Coalition internationale



International Service
for Human Rights - ISHR



Frontline Defenders



Organisation mondiale contre
la Torture (OMCT)



Barreau du Cameroun



Avocats Sans Frontière France



Minority Rights
Group International



International rehabilitation council
for victims of torture - IRCT



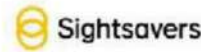
Global Center on Cooperative security



International Center for
Not-for profit Law



ID For Africa



SightSavers



African coalition for corporate
accountability

Organisations nationales et locales



Fondation pour l'environnement et
le Développement au Cameroun
- FEDEC



Research Institute
for Development - RIDEV



Center for human rights and
democracy in Africa - CHRDA



APROSPEN



Action citoyenne
intégrée ACI



SYNATRUC



APEEFC



Trauma Centre



Dynamique Mondiale
des Jeunes - DMJ



Centre Africain pour la Démocratie
et la gouvernance - CADEG

Institutions académiques



Université Catholique
d'Afrique Centrale



UNIVERSITÉ SAINT JEAN
SAINT JEAN SCHOOL OF MANAGEMENT

Université Saint Jean



Middlebury C.V. Starr
Schools Abroad

Middlebury College

Bailleurs de fond gouvernementaux et intergouvernementaux



Union Européenne



Foreign &
Commonwealth
Office
FCDO



german
cooperation
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

GIZ/BMZ

Implemented by



giz



US Embassy
in Cameroon



Urgent action fund
for Africa

Secteur Privé



Cameroon Oil Transportation
Company - COTCO



ENEO



CFAO Carrefour